



Le
Rendez-vous
des national
régions

12, 13 et 14 novembre 2002
Document de discussion

Le cahier des propositions régionales ■

Québec 



Avant-propos

Au cours des derniers mois, dans les régions ressources comme dans les régions centrales, les leaders socio-économiques ont été invités à faire le point sur les principaux défis de développement de leur région.

Plus de 2 300 leaders ont travaillé à cet exercice qui a amené les régions à identifier les priorités sur lesquelles il fallait rapidement faire porter l'action pour relever efficacement ces défis.

Le cahier des propositions qui suit est le fruit du travail de chacune des régions. Il présente une synthèse de l'ensemble des propositions soumises par les régions et servira de base à l'élaboration du plan d'action

Québec-Régions dont le contenu sera déterminé lors du Rendez-vous national des régions à Québec les 12, 13 et 14 novembre prochains.

En identifiant ainsi clairement les priorités d'action sur lesquelles elles veulent travailler, les régions répondent non seulement à l'invitation du premier ministre mais elles contribuent directement à choisir, avec le gouvernement du Québec et avec les grands partenaires nationaux, les gestes et les interventions qui baliseront le développement local et régional dans les années qui viennent.

Le seul fait, pour les régions, de discuter directement avec les membres du gouvernement et les dirigeants des grands organismes nationaux des défis et des réalités qui leur sont propres constitue en soi un gain important. Mais plus encore, le Rendez-vous national des régions apparaît comme une formidable occasion de préparer l'avenir ensemble.

Je tiens en terminant à saluer tous les leaders locaux et régionaux qui, une fois encore, ont mis leur force de travail au service du développement de leur région. Je souhaite que nos échanges soient fructueux et que nos décisions répondent avec justesse aux défis qui se profilent devant nous, pour le plus grand bénéfice de chacune des régions et de tout le Québec.

Le ministre d'État à la Population,
aux Régions et aux Affaires autochtones


Rémy Trudel

TABLE DES MATIÈRES

THÈME 1 – LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE

1.1	DES ENTREPRISES INNOVANTES	
	Bloc 1 Le réseautage entre les milieux de la recherche et les entreprises	3
	Bloc 2 Un accent sur des stratégies sectorielles et le développement de créneaux d'excellence	8
1.2	UNE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE	
	Bloc 3 Une intervention en formation adaptée, efficace et qui assure l'adéquation entre l'offre de main-d'œuvre et les besoins des entreprises.....	12
1.3	UN RÉSEAU DE TRANSPORT RENFORCÉ	
	Bloc 4 Le soutien et l'investissement dans les infrastructures de transport	17
1.4	UN COUP DE MAIN À L'ENTREPRISE	
	Bloc 5 La mise en place de stratégies adaptées de développement économique.....	22
1.5	UNE APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	
	Bloc 6 L'intégration de la dimension environnementale comme outil de développement	29

THÈME 2 – LA VITALITÉ DES MILIEUX

2.1	UN TERRITOIRE HABITÉ	
	Bloc 7 L'attraction et la rétention des personnes en région.....	35
	Bloc 8 Un accent sur les jeunes.....	41
2.2	UNE OFFRE DE SERVICES DE QUALITÉ ET ACCESSIBLES	
	Bloc 9 Des services mieux adaptés aux besoins des personnes et des communautés locales et régionales	47
	Bloc 10 Un accent sur les services éducatifs	55
2.3	UNE PARTICIPATION ACTIVE DE TOUS LES CITOYENS	
	Bloc 11 Une plus grande participation des citoyens dans le développement de leur communauté	59
	Bloc 12 Un accent sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion	64

THÈME 3 – LA CAPACITÉ D'AGIR

	Bloc 13 Une meilleure adaptation de l'action gouvernementale aux réalités régionales.....	71
	Bloc 14 Un partenariat gouvernement-régions renouvelé et renforcé.....	76
	Bloc 15 Une régionalisation plus poussée des leviers et outils de développement	80

ANNEXE.....	85
--------------------	-----------

NOTE D'INFORMATION

Les régions ont soumis 115 propositions en vue du *Rendez-vous national des régions* qui ont été élaborées autour des trois grands thèmes retenus : la prospérité économique, la vitalité des milieux et la capacité d'agir.

Pour faciliter les discussions, nous avons procédé à une analyse de ces propositions régionales pour en dégager des thèmes communs et effectuer un regroupement en blocs de discussions. Au total, quinze blocs de discussions ont ainsi été identifiés : six dans l'atelier *Prospérité économique*, six dans l'atelier *Vitalité des milieux* et trois dans l'atelier *Capacité d'agir*.

Le *Cahier des propositions régionales* présente donc ces quinze blocs de discussions autour desquels se dérouleront les échanges entre les participants et se dégageront les consensus. Dans chacun des blocs, le nom des régions, le numéro des propositions ainsi que le thème sont identifiés. À noter que le résumé de toutes les propositions régionales est présenté en annexe.

Il est important de souligner que des propositions régionales peuvent comporter plusieurs volets de nature assez différente qui nous ont obligés à les traiter dans plus d'un bloc. Les participants doivent donc porter une attention particulière à ces propositions.

Finalement, voici comment doit se lire un numéro de proposition :

Exemple : PO9.23

- Les deux premiers chiffres réfèrent au numéro de la région :
 - 01 : Bas-Saint-Laurent
 - 02 : Saguenay–Lac-Saint-Jean
 - 04 : Mauricie
 - 05 : Estrie
 - 07 : Outaouais
 - 08 : Abitibi-Témiscamingue
 - 09 : Côte-Nord
 - 10 : Nord-du-Québec
 - 11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
 - 12 : Chaudière-Appalaches
 - 14 : Lanaudière
 - 15 : Laurentides
 - 16 : Montérégie
 - 17 : Centre-du-Québec
- Le troisième chiffre réfère à l'un des trois thèmes centraux du *Rendez-vous* :
 - 1 : Prospérité économique
 - 2 : Vitalité des milieux
 - 3 : Capacité d'agir
- Le dernier chiffre réfère au numéro de la proposition du thème concerné.

Dans notre exemple, il s'agit de la 3^e proposition de la région de la Côte-Nord dans le thème *Vitalité des milieux*.

THÈME 1

LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE

Pour assurer la prospérité économique des régions, cinq domaines d'intervention prioritaires ont été identifiés :

- Des entreprises innovantes, à savoir la nécessité du réseautage entre les milieux de la recherche et les entreprises (Bloc 1) et le développement de stratégies sectorielles et de créneaux d'excellence (Bloc 2);
- Une main-d'œuvre qualifiée par une intervention en formation efficace et qui assure l'adéquation entre l'offre et les besoins de main-d'œuvre de l'entreprise (Bloc 3);
- Un réseau de transport renforcé par le soutien et l'investissement dans les infrastructures de transport (Bloc 4);
- Un coup de main à l'entreprise par la mise en place de stratégies adaptées de développement économique (Bloc 5);
- Une approche de développement durable, à savoir l'intégration de la dimension environnementale comme outil de développement (Bloc 6).

1.1 DES ENTREPRISES INNOVANTES

Bloc 1 Le réseautage entre les milieux de la recherche et les entreprises

RÉGIONS CONCERNÉES :

Bas-Saint-Laurent (P01.11)
Saguenay–Lac-Saint-Jean (P02.12, P02.23)
Mauricie (P04.11)
Estrie (P05.11, P05.12, P05.14)
Abitibi-Témiscamingue (P08.13, P08.23)
Côte-Nord (P09.11, P09.21, P09.31)
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (P11.12)
Chaudière-Appalaches (P12.12)
Lanaudière (P14.11, P14.12)
Laurentides (P15.12)
Montérégie (P16.21)
Centre-du-Québec (P17.12)

Les régions s'entendent sur l'importance de l'innovation comme facteur de développement et de positionnement dans l'économie du savoir. Miser sur le réseautage, le maillage et le transfert de connaissances fait donc consensus, puisque douze régions ont adopté des propositions à cet égard.

Cette préoccupation s'inscrit dans une volonté de diversification des économies régionales, notamment celles des régions ressources (Bas-Saint-Laurent, Mauricie et Côte-Nord). Certaines régions ont aussi exprimé l'importance de créer un environnement favorable à l'innovation et de mettre sur pied de nouveaux réseaux, puisque les réseaux d'entreprises actuels sont souvent jugés trop traditionnels et peu efficaces et que les transferts d'informations des centres de recherche vers les entreprises ne sont pas assez développés (Bas-Saint-Laurent). Enfin, certaines régions identifient le manque d'institutions ou d'infrastructures universitaires sur leur territoire comme un frein à leur développement (Centre-du-Québec).

Face à ces constats, ces régions ont décidé de faire de l'innovation une priorité. Trois avenues ont été priorisées :

- Les propositions régionales font état de **l'importance de créer, de développer et de soutenir les centres de recherche et de transfert**, qu'ils soient affiliés aux institutions universitaires, collégiales ou autonomes. Ces centres peuvent prendre la forme de chaires de recherche universitaire (Abitibi-Témiscamingue), de centres collégiaux (05-08-09-14-15), d'observatoires (01-02-05-10-17), de structures de support à l'innovation comme des cellules de veille (02-05-09-14-15-16), etc. Pour les régions, le support doit passer tant par un financement des institutions d'enseignement supérieur, qui tient compte de leur rôle en matière de développement régional, que par la mise en œuvre de structures de support favorisant l'innovation dans les entreprises et leur maillage. Les structures de support à l'innovation passent, au moins pour la région de l'Estrie, par une déconcentration des ministères sectoriels à vocation économique afin que soient rapprochés les spécialistes des secteurs et les entrepreneurs de ces mêmes domaines.
- **Les entités de recherche et de transfert doivent être réseautées efficacement avec les entreprises privées** afin de permettre un meilleur échange d'informations de qualité. Ces transferts permettront d'accompagner les PME dans leurs projets d'innovation en procurant entre autres, des services de gestion de projets et en mettant en commun des experts en formation de main-d'œuvre, en ingénierie, en commercialisation, en financement, en veille, etc., selon les besoins des entreprises (Bas-Saint-Laurent).
- Enfin, une autre priorité concerne l'importance de **réseauter les entreprises entre elles**. Afin de se positionner dans l'économie du savoir, les entreprises doivent créer de nouveaux types de réseaux plus performants (Mauricie et Centre-du-Québec). La mise en œuvre de réseaux de coopératives, notamment dans le domaine aquacole, est aussi identifiée afin d'améliorer la compétitivité des entreprises (Côte-Nord). Certaines régions soulignent l'importance de conjuguer l'énergie des leaders et des entreprises à succès pour susciter le dynamisme des chefs d'entreprise moins dynamiques

Ces trois avenues visent des objectifs généraux et spécifiques. Les objectifs généraux sont de positionner la région en tant que région innovante dans l'économie du savoir, de rendre l'information accessible aux entrepreneurs, d'appuyer la recherche et le transfert des connaissances, d'augmenter l'accessibilité à de nouveaux marchés et de renforcer la place des produits actuels sur les marchés existants (Estrie).

Parmi les objectifs spécifiques poursuivis, on peut citer les suivants :

- fournir aux établissements d'enseignement supérieur de leur territoire, des ressources financières additionnelles leur permettant de répondre à la demande croissante dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et du transfert technologique dans des créneaux jugés stratégiques pour le développement de leur région et d'intérêt pour l'ensemble de la collectivité québécoise (Abitibi-Témiscamingue et Côte-Nord);
- augmenter l'effectif scientifique dans des disciplines ciblées, recruter et favoriser l'établissement d'étudiants dans la région en plus d'assurer une offre d'exclusivités régionales, en lien avec les opportunités de développement identifiées par la région (Saguenay-Lac-Saint-Jean);
- adopter une approche « projet » plutôt que « programme » (Bas-Saint-Laurent).

Dans une vision à long terme, le développement socio-économique des régions bénéficiera de ces nouveaux réseaux d'innovation.

ACTIONS PROPOSÉES :

Les régions demandent la consolidation ou la mise sur pied de centres de recherche et de transferts technologiques universitaires, collégiaux ou indépendants (Saguenay–Lac-Saint-Jean et Abitibi-Témiscamingue) ainsi que des observatoires régionaux portant sur des thématiques spécifiques.

Les régions identifient certains domaines prioritaires pour la création ou le développement de centres de recherche et de transfert :

- Agroalimentaire (Bas-Saint-Laurent et Laurentides)
- Biologies végétales-CCTT (Lanaudière)
- Bioalimentaire (Montérégie)
- Eaux souterraines (Abitibi-Témiscamingue)
- Foresterie-CCTT (Côte-Nord)
- Génie mécanique (Lanaudière)
- Gestion de l'eau (Estrie et Lanaudière)
- Gestion des ressources humaines (Lanaudière)
- Maintenance industrielle-CCTT (Côte-Nord)
- Valorisation de la forêt boréale (Saguenay–Lac-Saint-Jean)

Quatre régions expriment l'importance pour le gouvernement du Québec d'appuyer de façon technique et financière l'utilisation des technologies dans l'entreprise afin de promouvoir l'innovation (régions 02-05-08-12).

Quatre régions font également le souhait que le gouvernement du Québec accompagne les régions dans la mise en place de centres de recherche et de réseaux par des ententes spécifiques (régions 02-11-14-17).

Pour la région de l'Estrie, le développement de centres de recherche dans la région doit se faire au profit d'une synergie régionale autour des neuf universités, instituts, collèges et centres de recherche et de transfert présents sur le territoire.

L'ensemble des régions traitent du thème de l'innovation dans l'entreprise. Plus spécifiquement, la Mauricie traite de la mise sur pied de réseaux d'entreprises. Trois régions demandent au gouvernement du Québec de soutenir l'établissement d'observatoires régionaux de recherche sur l'innovation (régions 01-11-17). De même, trois régions traitent de l'accompagnement des PME dans leur démarche d'innovation et d'investissements technologiques (régions 01-12-17). De plus, on met l'accent sur l'accessibilité d'une formation en gestion de l'innovation.

Gestes et engagements des régions :

Les régions s'entendent sur l'importance du réseautage entre les milieux de la recherche et les entreprises dans le but de promouvoir l'innovation et le transfert technologique. Les régions ont identifié des axes d'intervention spécifiques pour leur région respective.

Le Bas-Saint-Laurent et la Mauricie souhaitent la mise en place de réseaux d'experts autonomes dont le mandat serait de faire le lien entre les institutions tournées vers le savoir et les entreprises privées et d'accompagner les entreprises dans leurs projets d'affaires. Aussi, la Mauricie et la Montérégie mettent l'accent sur le soutien à différents réseaux de gens d'affaires visant la prospérité des entreprises et la création de richesse dans les régions. Enfin, quatre régions (02-04-05-14) se disent prêtes à participer à la mise en oeuvre de réseaux réunissant les institutions, les ministères et organismes gouvernementaux et la société civile dans le but de stimuler l'innovation et la recherche.

Afin de soutenir ces différents réseaux, les régions se disent prêtes à s'engager dans la création, le développement ou le soutien d'infrastructures de recherche vouées à l'innovation dans des champs ciblés selon leurs priorités. Ainsi, le Saguenay–Lac-Saint-Jean et l'Abitibi-Témiscamingue identifient le développement ou la mise en commun de chaires de recherche, de centres collégiaux, d'observatoires comme priorités. Aussi, certaines régions veulent orienter leurs actions spécifiquement sur le développement de clientèles estudiantines pour les institutions de recherche et de transfert (Estrie) et par la réalisation d'études nécessaires à l'implantation de nouveaux centres (Côte-Nord).

De leur côté, le Saguenay–Lac-Saint-Jean et Lanaudière s'engagent à participer financièrement aux centres de transfert qu'ils souhaitent voir établir dans leur région alors que d'autres régions, telle la Montérégie, préfèrent leur offrir un appui technique.

Enfin, quatre régions (02-11-14-17) identifient les ententes spécifiques comme engagements en partenariat avec le gouvernement du Québec dans le but de promouvoir l'innovation et le transfert technologique.

Gestes et engagements du gouvernement :**Gestes et engagements des organismes non gouvernementaux :**

Bloc 2 Un accent sur des stratégies sectorielles et le développement de créneaux d'excellence

RÉGIONS CONCERNÉES :

Saguenay–Lac-Saint-Jean (P02.12, P02.14)
Abitibi-Témiscamingue (P08.13)
Côte-Nord (P09.31)
Nord-du-Québec (P10.13)
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (P11.12)
Chaudière-Appalaches (P12.12, P12.16)
Lanaudière (P14.12)
Laurentides (P15.11)
Montérégie (P16.13, P16.21)
Centre-du-Québec (P17.12)

Dix régions font état de la reconnaissance et du développement de créneaux d'excellence en matière de développement économique. Miser sur des secteurs à fort potentiel de développement répond aux préoccupations exprimées par les régions en matière de prospérité économique.

Les stratégies sectorielles s'orientent autour de la définition de créneaux ou de pôles d'excellence. Ces derniers se définissent par la présence de structures de soutien technique et financier aux entreprises spécialisées, par la présence d'une masse d'entreprises dans les secteurs visés (Saguenay–Lac-Saint-Jean) et par les entreprises d'un secteur donné doivent avoir un effet structurant sur l'économie régionale. Les régions s'entendent généralement sur les objectifs visés par la mise en œuvre des créneaux d'excellence. Ils peuvent être regroupés autour des quatre axes suivants : la connaissance et l'innovation, le maillage, les avantages pour les entreprises et les avantages pour les régions.

- **La connaissance et l'innovation** est un thème qui regroupe autant des régions ressources que centrales. En cette matière, les propositions régionales expriment le souhait de développer une expertise régionale, d'augmenter les effectifs d'experts dans les secteurs identifiés, de mettre au profit des entreprises une information spécialisée et accessible et, à moyen terme, d'augmenter l'offre de formation dans les domaines en relation avec les stratégies sectorielles (02-08-15-16).
- **Le maillage des entreprises** fait consensus pour l'ensemble des régions. Relever le défi du partenariat entre les entreprises et maximiser les infrastructures industrielles en place en sont des exemples (Bas-Saint-Laurent et Montérégie).
- **Les avantages des stratégies sectorielles pour les entreprises** sont au cœur des préoccupations exprimées dans les propositions. En ce sens, les stratégies doivent favoriser la commercialisation de nouveaux produits, la pénétration de nouveaux marchés ainsi que le positionnement tant sur la scène québécoise que mondiale (Chaudière-Appalaches et Montérégie). Il doit aussi s'agir d'une occasion de promotion de l'innovation dans les entreprises, la chance de mettre en place de nouveaux modes de résolution de problèmes pour les entreprises dans les pôles d'excellence déterminés (Bas-Saint-Laurent et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine).
- Enfin, les stratégies sectorielles constituent **un moyen efficace de diversifier leur économie régionale**. Selon les régions concernées, c'est l'occasion de créer des liens interrégionaux dans des secteurs précis et de mieux se concerter. De plus, certaines

propositions des régions ressources expriment la spécificité des stratégies sectorielles comme moyen efficace de rétention des jeunes en région et dénotent leurs perspectives intéressantes en matière de création d'emplois (02-08-11-14).

ACTIONS PROPOSÉES :

Bien que quatre régions aient identifié nommément les projets ACCORD comme aboutissement logique de la mise en œuvre de stratégies sectorielles (régions 12-14-16-17), dix régions demandent au gouvernement de les accompagner dans la mise en œuvre des stratégies régionales visant à assurer le développement de créneaux ou de filières industrielles à valeur ajoutée.

Les régions concernées ont défini les secteurs devant constituer les créneaux d'excellence ou des filières industrielles de leur région :

- Agroalimentaire (Chaudière-Appalaches, Côte-Nord et Centre-du-Québec)
- Bioalimentaire (Montérégie)
- Eaux souterraines (Abitibi-Témiscamingue)
- Transformation du bois - forêt boréale (Saguenay-Lac-Saint-Jean)
- Secteur forestier - forêts feuillues et mixtes (Laurentides)
- Industrie récréotouristique (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)
- Industrie touristique (Nord-du-Québec et Lanaudière)
- Produits alimentaires biologiques (Saguenay-Lac-Saint-Jean)
- Transformation du bois (Chaudière-Appalaches)
- Transport (véhicules utilitaires, véhicules récréatifs et produits nautiques) (Centre-du-Québec)
- Meuble et bois ouvré incluant les papiers spécialisés (Centre-du-Québec)
- Récupération et mise en valeur des matières résiduelles (Centre-du-Québec)

Trois régions (02-12-16) traitent de la production alimentaire (agroalimentaire, bioalimentaire et productions alimentaires biologiques).

Quatre régions traitent des secteurs liés à la mise en valeur des ressources naturelles dont trois spécifiquement de la forêt (régions 02-12-15). La quatrième région traite de l'eau souterraine (Abitibi-Témiscamingue).

La région Centre-du-Québec a identifié le transport, le meuble ouvré incluant les papiers spécialisés, la récupération et la mise en valeur des matières résiduelles.

Enfin, trois régions ont identifié l'industrie touristique (10-11-15) et, dans le cas de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, plus spécifiquement sous son aspect récréatif.

En complémentarité avec le créneau d'excellence, le Saguenay-Lac-Saint-Jean a mis de l'avant l'idée de mettre sur pied une usine pilote dans le but de développer de nouveaux produits à valeur ajoutée en vue de valider les marchés potentiels. Selon cette dernière, en démontrant l'existence d'un marché pour ces produits, une telle démarche facilitera le démarrage d'entreprises puisque les promoteurs accéderont plus facilement aux capitaux et permettra ainsi d'optimiser l'utilisation des ressources. Afin d'assurer la concertation au niveau régional du secteur économique et de collaborer activement à la mise en place des créneaux d'excellence, la région de Lanaudière souhaite le soutien de *Lanaudière Économique*.

La Montérégie a soulevé la nécessité d'identifier des niches spécifiques pour sous-régions de son territoire.

Gestes et engagements des régions :

L'ensemble des régions concernées par des stratégies sectorielles ou les créneaux d'excellence, qu'elles soient ressources ou centrales, fait consensus sur l'importance de mobiliser les différents partenaires tant institutionnels que provenant de la société civile. Pour quatre régions (02-11-12-15), l'entreprise privée doit se retrouver au cœur de la démarche alors que pour la région Chaudière-Appalaches, la création et le développement de créneaux d'excellence doivent se concrétiser avec le soutien des grandes institutions, telle la Société générale de financement, afin de pénétrer les réseaux internationaux.

Les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue sont prêtes à supporter la création d'une structure de recherche universitaire tant financièrement que techniquement.

Enfin, quatre régions (02-11-14-17) identifient les ententes spécifiques comme moyen d'action privilégié afin de mettre en œuvre les créneaux d'excellence.

Gestes et engagements du gouvernement :

Gestes et engagements des organismes non gouvernementaux :

1.2 UNE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE

Bloc 3 Une intervention en formation adaptée, efficace et qui assure l'adéquation entre l'offre de main-d'œuvre et les besoins des entreprises

RÉGIONS CONCERNÉES :

Mauricie (P04.11)
Estrie (P05.11, P05.21)
Côte-Nord (P09.22)
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (P11.23)
Chaudière-Appalaches (P12.11)
Laurentides (P15.11, P15.14)
Montérégie (P16.11)
Centre-du-Québec (P17.11)

Dans un but de prospérité économique, la majorité des 8 régions qui ont formulé des propositions concernant la main-d'œuvre considèrent prioritaires l'adaptation de la formation aux besoins du marché du travail et une plus grande disponibilité de main-d'œuvre qualifiée. La qualification de la main-d'œuvre est au cœur de plusieurs propositions. Elle constitue un élément stratégique de valeur ajoutée pour les entreprises et les régions. Certaines régions (Estrie, Laurentides) proposent de développer des créneaux de formation spécifiques basés soit sur leurs acquis ou sur des secteurs à haut potentiel de développement. Quelques régions (Estrie, Montérégie et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) souhaitent que des actions concrètes soient engagées pour valoriser les métiers manuels, professionnels et techniques.

La réduction de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée fait aussi l'objet de plusieurs propositions régionales, principalement dans les régions centrales (05-09-12-16-17). Pour ces régions, il importe d'accentuer les efforts pour attirer et pour retenir les travailleurs qualifiés. Les salaires et les conditions de travail des grandes entreprises rendent difficiles le recrutement de la main-d'œuvre spécialisée et stratégique pour les PME. Ce phénomène est encore plus criant lorsqu'on est en région éloignée (Côte-Nord). L'immigration interrégionale et internationale (Montérégie, Côte-Nord, Centre-du-Québec) de main-d'œuvre correspondant aux profils d'emploi recherchés fait l'objet de propositions visant à renverser les tendances au déclin économique (Côte-Nord) ou combler rapidement des postes vacants (Montérégie). Deux régions (Estrie, Mauricie) préconisent de façon spécifique l'amélioration de la gestion des ressources humaines et le développement de l'attractivité des emplois pour réduire le roulement et les difficultés de recrutement rencontrées par des entreprises.

Quelques régions souhaitent accentuer les efforts pour l'intégration des jeunes au marché du travail (05-09-11-16) et pour le développement de l'employabilité des personnes sans emploi (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Montérégie).

Quelle que soit la forme de collaboration ou de partenariat souhaitée pour mettre en œuvre les stratégies régionales retenues en matière de main-d'œuvre et de formation adaptée, la majorité des actions proposées visent à moduler et à orienter davantage l'intervention gouvernementale en fonction des réalités et des contextes régionaux et locaux actuels et futurs. Les régions désirent être plus actives et participer davantage à l'adéquation de la formation avec les besoins en main-d'œuvre. Elles souhaitent une plus grande flexibilité de l'accès aux programmes gouvernementaux. Elles demandent aussi la mise en place d'incitatifs financiers et fiscaux pour la

qualification, le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre. Enfin la valorisation des emplois manuels, techniques et professionnels ressort comme une des avenues à retenir pour réduire la pénurie de main-d'œuvre.

ACTIONS PROPOSÉES :

Pour mettre en œuvre leur stratégie régionale, les huit régions concernées proposent de multiples actions dans divers créneaux en fonction de la problématique du marché du travail spécifique à leur territoire mais aussi de la situation démographique.

➤ **Développement d'une offre de formation adaptée aux besoins en main-d'œuvre et aux réalités régionales particulièrement dans les secteurs professionnels et techniques**

La modulation souhaitée par cinq régions (05-11-12-15-16) concerne l'adaptation du contenu des programmes. Pour ce faire, une région (Laurentides) souhaite qu'un comité spécial soit mis en place pour élaborer un plan d'action incluant des cibles définies pour la formation de la main-d'œuvre. Deux régions souhaitent spécifiquement la création de nouveaux programmes en récréotourisme et en écotourisme (Laurentides) et la création de programmes sur mesure de court terme pour les secteurs en pénurie de main-d'œuvre (Montérégie).

La modulation demandée concerne aussi l'assouplissement des normes en matière d'accès, d'admissibilité et de capacité d'accueil (Montérégie, Chaudière-Appalaches). La Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine préconise une harmonisation interministérielle de ces normes. Une réflexion sur la problématique des emplois saisonniers et de la modification du calendrier scolaire de certains programmes est aussi proposée (Montérégie).

L'Estrie souhaite mettre en place des programmes de formation continue pour rehausser la qualification des travailleurs en emploi dans les secteurs où les entreprises utilisent des nouvelles technologies. À cet effet, elle souhaite une bonification des budgets dédiés aux centres locaux d'emplois.

➤ **Mise en place de quatre centres de formation spécialisée intégrant aussi des services de recherche et de soutien aux entreprises :**

- Centre de formation en caoutchouc et plastique, projet prêt à démarrer (Estrie);
- Service intégré en formation et technologie du bois à l'étape de l'étude de faisabilité et de pertinence (Estrie);
- Pavillon multiservices de recherche stratégique et de formation spécialisée dédié aux entreprises et organismes de l'industrie touristique (Laurentides);
- Centre de formation professionnel en tourisme (Laurentides).

➤ **Augmentation de la main-d'œuvre qualifiée**

Trois régions (05-11-16) soulignent l'importance de la qualification pour accéder au marché du travail. Elles souhaitent mener des actions ou des campagnes de sensibilisation et de promotion de la qualification auprès de l'ensemble des acteurs concernés. Elles visent ainsi à ce qu'on accentue les efforts, dont des incitatifs financiers, pour améliorer la gestion des ressources humaines dans les entreprises en termes de formation continue des travailleurs peu scolarisés et de conditions de travail. Elles souhaitent aussi par ces actions contribuer à réduire le décrochage scolaire et assurer une relève en main-d'œuvre.

Pour réduire la pénurie de main-d'œuvre, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et la Montérégie identifient, entre autres, la réinsertion des personnes sans emploi au marché du travail.

➤ **Mise en place rapide d'outils pour le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre**

Les actions proposées sont diversifiées bien qu'elles aient la même finalité :

- Élaboration d'une stratégie régionale avec plan d'action et cibles prioritaires (Montérégie, Centre-du-Québec);
- Mise en place d'un service permanent spécialisé en recrutement et rétention de main-d'œuvre (Côte-Nord);
- Forme de régionalisation du Fonds national de formation de la main-d'œuvre en vue de créer un Fonds d'aide régional au recrutement et à la formation de la main-d'œuvre (Chaudière-Appalaches);
- Mise en place d'un réseau d'entreprises manufacturières sur les problèmes de recrutement et de formation de main-d'œuvre (Mauricie).

La Côte-Nord et la Chaudière-Appalaches proposent de jumeler à ces outils, des incitatifs financiers et fiscaux d'abord pour les entreprises afin de rendre leurs emplois plus attractifs, ensuite pour les jeunes afin de les inciter à poursuivre leur qualification et à s'installer dans leur communauté et enfin pour les travailleurs âgés en vue d'une retraite progressive pour favoriser le maillage retraité-finissant.

La Montérégie demande à ce que, dans les politiques d'immigration internationale, soit instauré un « fast track » pour les immigrants correspondant aux profils des besoins en main-d'œuvre.

➤ **Valorisation des métiers manuels, professionnels et techniques**

Afin d'assurer la relève de la main-d'œuvre professionnelle et technique, trois régions (09-15-16) préconisent de mener des campagnes de valorisation et de promotion des emplois professionnels et techniques notamment auprès des jeunes autochtones (Côte-Nord) et dans les secteurs où les pénuries de main-d'œuvre auront le plus d'impact (toute la question de la promotion des formations professionnelles et techniques est abordée au bloc 10).

Dans une optique d'insertion des jeunes au marché du travail, la Montérégie demande un appui pour que les stages en emploi soient reconnus comme une formation professionnelle.

En bref, les régions attendent du gouvernement qu'il :

- S'implique financièrement et techniquement, notamment par l'accès aux ressources informationnelles et humaines des ministères et organismes, dans les diverses actions proposées;
- Accepte d'adapter l'offre des programmes de formation aux réalités régionales et locales du marché du travail incluant les normes d'accès, d'admissibilité et de capacité d'accueil;
- Développe et participe au financement de la mise en place d'incitatifs financiers et fiscaux en matière de qualification, de recrutement et de rétention de main-d'œuvre;
- Mette en place un processus « fast track » pour les immigrants correspondant aux profils des besoins en main-d'œuvre (ce thème est abordé dans le bloc 7);
- Intervienne auprès des syndicats et des employeurs pour faire reconnaître les stages en emploi comme de la formation professionnelle;
- Facilite, au besoin, les processus de concertation entre les acteurs concernés par le marché du travail.

Gestes et engagements des régions :

De façon générale, les huit régions concernées par une stratégie régionale concernant la formation et la main-d'œuvre qualifiée mentionnent être prêtes à s'impliquer activement et concrètement dans la réalisation des actions identifiées, notamment au regard de la mise en place et de la coordination des différents groupes de travail régionaux et des démarches à entreprendre pour réaliser concrètement les actions ou obtenir différents partenariats techniques et financiers. Elles offrent aussi leur collaboration pour participer aux éventuels comités de travail relatifs à la modulation des programmes gouvernementaux et de leurs normes.

De façon plus particulière, les régions prennent les engagements suivants :

En Mauricie, l'Institut de recherche sur les PME affectera des ressources pour le démarrage, la formation des courtiers (éventuellement des ressources du CLD) et le suivi du Réseau d'entreprises manufacturières proposé. Les institutions universitaires s'engagent à fournir un accès privilégié à leurs ressources et services pour le démarrage et l'animation du Réseau.

La région de l'Estrie s'engage à compléter les démarches d'acceptation, les études et les montages financiers pour les deux centres de formation spécialisée qu'elle projette de réaliser.

La région de Chaudière-Appalaches entend solliciter les municipalités, les institutions financières et les entreprises pour la mise en place d'incitatifs afin d'attirer et de garder la main-d'œuvre. Elle souhaite aussi approcher les entreprises pour qu'elles contribuent au Fonds régional d'aide au recrutement et à la formation de la main-d'œuvre qu'elle propose de créer. Une forme d'implication des municipalités dans la mise en place du fonds est également prévue. Les institutions d'enseignement sont disposées à adapter l'offre et les règles d'accès des programmes de formation qu'elles dispensent.

La région des Laurentides entend compléter les études préalables et le montage financier du projet de centre de formation professionnelle en tourisme et du Pavillon Multiservices en tourisme. Elle prévoit aussi mettre sur pied un projet pilote pour le développement d'incitatifs afin d'attirer et de retenir la main-d'œuvre dans le secteur du tourisme et poursuivre le projet d'information stratégique touristique en cours.

La région de la Montérégie propose d'approcher les employeurs pour qu'ils participent au financement de la campagne région-gouvernement projetée concernant la valorisation des emplois manuels. Elle est prête également à organiser, conjointement avec le gouvernement, une campagne de sensibilisation auprès des immigrants dont le profil correspond à ses besoins de main-d'œuvre.

La région Centre-du-Québec propose de participer financièrement à l'élaboration des outils identifiés dans la stratégie régionale d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre.

Gestes et engagements du gouvernement :**Gestes et engagements des organismes non gouvernementaux :**

1.3 UN RÉSEAU DE TRANSPORT RENFORCÉ

Bloc 4 Le soutien et l'investissement dans les infrastructures de transport

RÉGIONS CONCERNÉES :

Bas-Saint-Laurent (P01.13)
Côte-Nord (P09.12)
Nord-du-Québec (P10.11)
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (P11.11)
Chaudière-Appalaches (P12.13)
Lanaudière (P14.13)
Montérégie (P16.12)

Sept régions ont élaboré des propositions concernant les réseaux de transport. On peut distinguer deux grandes préoccupations des régions : **le transport intrarégional** essentiel au développement économique de base et à la vitalité de la région et **les liens interrégionaux** et l'accès aux marchés, impératifs à l'expansion des entreprises et à la création de richesse.

Les trois régions les plus à l'est du Québec, soit la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent et la Côte-Nord soulignent l'importance du développement et du soutien des infrastructures ferroviaires, maritimes et aériennes de même que l'accroissement et la promotion de l'intermodalité. La réduction des frais de transport est aussi identifiée pour faciliter l'exportation des produits régionaux vers les grands marchés québécois. Le Nord-du-Québec traite aussi de ces questions.

En ce qui concerne le réseau routier, deux courants peuvent être identifiés : le développement de base et l'amélioration de l'accès aux marchés. En général, les régions ressources identifient des axes routiers à prolonger, à améliorer ou même à construire (Nord-du-Québec) pour garantir l'accès interrégional. Le volet développement économique est bien entendu présent mais des questions de sécurité et de réglementation font aussi partie des préoccupations exprimées. Du côté des régions centrales, le développement des axes routiers, notamment des autoroutes, est motivé par l'accès aux marchés de la Métropole (Lanaudière) ou des États-Unis (Chaudière-Appalaches, Montérégie), la réduction de l'engorgement des routes et des autres autoroutes ou encore la diminution du risque dû à la circulation des matières dangereuses et de meilleures possibilités de réponse aux besoins de main-d'œuvre (Montérégie).

La Côte-Nord, non desservie par le réseau de gaz naturel, compte sur l'extension du réseau sur son territoire. Pour sa part, la région de Chaudière-Appalaches vise l'achèvement du réseau interrégional afin de faire augmenter de 50 %, à moyen terme, l'utilisation du gaz naturel par les entreprises de cette région.

ACTIONS PROPOSÉES :

➤ **Développer le réseau routier**

- Le Bas-Saint-Laurent propose le développement d'un réseau routier stratégique régional efficace et l'amélioration des conditions en matière de déplacement interrégional, et ce, tout en assurant l'entretien du réseau secondaire. Pour ce faire, la région s'attend à ce que :
 - les échéanciers de réalisation relativement au prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Le Bic et concernant le réaménagement de la route 185 en autoroute à deux chaussées soient annoncés;
 - les travaux de réalisation du tronçon entre Saint-Anaclet-de-Lessard et Mont-Joli soient devancés.
- La Côte-Nord suggère des investissements massifs pour l'amélioration et le développement des infrastructures routières :
 - amélioration des routes 172, 389 et 138 (notamment par l'élargissement à quatre voies de la route 138 à certains endroits);
 - prolongement de la route 138 jusqu'à Blanc-Sablon;
 - construction d'un pont sur la rivière Saguenay à la hauteur de Tadoussac;
 - construction de liens routiers afin de favoriser l'accès au territoire pour l'industrie forestière, la prospection minière et la villégiature.
- Le Nord-du-Québec propose que soit complété et appliqué le plan de transport en voie d'élaboration par le MTQ, en prolongeant le réseau des transports afin de relier davantage de municipalités notamment :
 - la construction de la route R1005 (N-805) entre Matagami et Lebel-sur-Quévillon;
 - la protection des tronçons ferroviaires en fonction entre Chibougamau et Chambord d'une part, et entre Matagami-Lebel-sur-Quévillon et Senneterre d'autre part, afin d'acheminer à coût modique le minerai, la matière ligneuse et autres frets;
 - la construction de la route reliant la route Trans-Taïga se terminant au réservoir Caniapiscau jusqu'à Kuujuaq;
 - la construction de la route reliant Radisson près du barrage de la rivière La Grande I aux deux villages de Whapmagoostui (cri) et Kuujuarapik (inuit);
 - l'amélioration de la route du Nord sur toute sa distance afin de la rendre plus sécuritaire, mais en la maintenant dans la catégorie des routes hors normes comme pour la route Matagami-Radisson.
- La région de Chaudière-Appalaches souhaite la reconnaissance de l'axe routier nord-sud comme réseau de transport stratégique international et, en conséquence, l'accélération du prolongement de l'autoroute 73 et de la route 173.
- La région de Lanaudière privilégie le développement de trois volets :
 - terminer le développement des axes nord-sud : autoroute 25 et route 125, autoroute 31 et route 131, routes 337, 343 et 341;
 - terminer le développement des axes est-ouest : routes 158 et 347;
 - assurer le développement de liens interrégionaux : autoroutes 40 et 640 et parachever le pont de l'autoroute 25 entre le boulevard Henri-Bourassa à Montréal et l'autoroute 440 à Laval.
- La Montérégie propose de compléter l'autoroute 30 et l'autoroute 35.

➤ **Améliorer les autres infrastructures de transports**

L'amélioration et la préservation du réseau ferroviaire sont identifiées par quatre régions. Les infrastructures portuaires et aéroportuaires le sont aussi par les trois régions de l'est du Québec.

- Plus spécifiquement, le Nord-du-Québec identifie la construction d'un terminal maritime sur la côte de la Baie-James afin de permettre une desserte des villages nordiques accessible aux fournisseurs et entrepreneurs du territoire de la Baie-James et inversement pour le Nunavik. L'amélioration des infrastructures maritimes des ports de la Baie d'Ungava, du détroit et de la baie d'Hudson afin de prolonger la période de desserte saisonnière est aussi mentionnée. La mise en place d'un service de traversier saisonnier (lien interrive) entre la Côte-Nord et la Gaspésie (Havre-Saint-Pierre / Anticosti / Grande-Vallée) est avancée par la Côte-Nord.

➤ **Élargir le réseau de gaz naturel**

Les besoins identifiés par les régions représentent des investissements financiers majeurs de la part du gouvernement du Québec. Toutefois, les milieux régionaux se disent disposés à faire leur part pour la réalisation des projets identifiés.

Gestes et engagements des régions :

Les gestes d'appui au développement des infrastructures de transport identifiés par les sont de trois ordres :

➤ **Partenariat et concertation régionale :**

Le Bas-Saint-Laurent se dit prêt à encourager un partenariat plus étroit entre les divers intervenants en transport de la région et à informer les partenaires du milieu afin qu'ils soient en mesure de s'approprier de nouvelles responsabilités. En matière de développement des infrastructures routières, la région de Chaudière-Appalaches est disposée à soutenir une concertation régionale, interrégionale et outre frontière entre les intervenants pour assurer la cohérence du développement économique.

La Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine mettra en place un comité chargé d'identifier, avec les intervenants gouvernementaux, les besoins de la région en matière de services et d'infrastructures de transport. Les solutions retenues seront validées par les utilisateurs et les partenaires.

La région de Lanaudière a toujours été très impliquée dans le dossier du transport. Les éléments identifiés comme prioritaires sont issus de commissions thématiques, tenues en 2002, où la région s'est dotée d'un plan d'action régional dans lequel certaines actions sont prévues relativement au transport.

La Montérégie entend intensifier les démarches officielles auprès des ministres concernés et mettre en place un comité régional d'élus et d'intervenants économiques chargés de suivre l'évolution des dossiers (autoroutes 30 et 35).

➤ **La promotion :**

La région de la Côte-Nord s'engage à promouvoir le service de transport aérien soutenu par le gouvernement du Québec et le lien interrive entre la Côte-Nord et la Gaspésie auprès de la population et des différents organismes et entreprises de la région. On envisage de développer les infrastructures, services et activités touristiques parallèles au lien interrive.

Le Nord-du-Québec entreprendra la création d'une agence régionale (avec ou sans but lucratif) ou déléguera à une entreprise existante la responsabilité de gérer la disponibilité des « places-transport ».

➤ **La participation financière et la facilitation des travaux :**

De concert avec le ministère des Transports, les partenaires régionaux de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine entendent convenir des outils financiers pour l'application des solutions retenues en matière de développement des infrastructures. Le Nord-du-Québec s'engage à susciter des investissements du milieu pour la construction de la R1005 (N805).

En ce qui concerne le réseau de gaz naturel, les grandes entreprises de Chaudière-Appalaches s'engagent à faire connaître leurs besoins, tandis que les municipalités de la région s'engagent à faciliter les travaux de mise en place des infrastructures.

Gestes et engagements du gouvernement :

Gestes et engagements des organismes non gouvernementaux :

1.4 UN COUP DE MAIN À L'ENTREPRISE

Bloc 5 La mise en place de stratégies adaptées de développement économique

RÉGIONS CONCERNÉES :

Bas-Saint-Laurent (P01.11, P01.21)
Saguenay–Lac-Saint-Jean (P02.11, P02.12, P02.14, P02.21)
Mauricie (P04.11, P04.21)
Estrie (P05.11, P05.13, P05.14, P05.23)
Abitibi-Témiscamingue (P08.11, P08.12)
Côte-Nord (P09.11, P09.31)
Nord-du-Québec (P10.12)
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (P11.12)
Chaudière-Appalaches (P12.16)
Lanaudière (P14.12, P14.23, P14.31)
Laurentides (P15.11, P15.12, P15.23)
Montérégie (P16.21)
Centre-du-Québec (P17.12, P17.13)

L'entreprise, élément moteur de la création d'emplois, est au cœur des préoccupations de treize régions. Dans la foulée de *la Stratégie de développement économique des régions ressources*, les régions ressources et les régions centrales ont identifié des stratégies particulières visant le soutien, le démarrage ou l'expansion des entreprises œuvrant sur leur territoire.

Quatre grands axes ont été identifiés :

1. L'aide à l'entreprise existante;
2. Le développement de nouvelles entreprises par le soutien financier et technique;
3. L'accès aux marchés nationaux ou internationaux;
4. La mise en place de fonds de développement.

Le développement de l'entreprise déjà présente sur le territoire ou l'établissement d'entreprises à partir de véritables avantages comparatifs (particulièrement la présence de main-d'œuvre de haut niveau) sont des aspects qui ressortent de l'analyse des propositions transmises par les régions. Ainsi, elles visent le soutien et la création d'entreprises ayant le maximum d'effets structurants sur leur territoire.

À ce titre, les efforts identifiés pour l'émergence et l'accompagnement de l'entrepreneuriat s'inscrivent tout à fait dans cet esprit de développement endogène. Cette préoccupation est particulièrement présente dans les régions ressources en tant que moyen privilégié pour non seulement assurer la rétention des jeunes mais faire contribuer ceux-ci au développement économique, social et culturel de leur région.

Soulignons que plusieurs aspects relatifs au développement de l'entreprise se retrouvent à l'intérieur des mesures visant le réseautage entre les milieux de recherche et les entreprises (Bloc 1) de même que dans les stratégies sectorielles et le développement de créneaux d'excellence (Bloc 2).

Outil essentiel à la création d'emplois, l'appui aux investissements privés par des prêts, garanties de prêts ou des investissements directs dans l'entreprise demeure au cœur des préoccupations des régions. Nombre de propositions portent exclusivement ou font référence à la mise sur pied de fonds d'investissement régionaux. Ces fonds visent l'ensemble des secteurs de développement économique ou s'adressent à une clientèle ou à une problématique précise (jeunesse, entrepreneuriat, etc.) Deux grandes lignes se dégagent des propositions analysées :

- La nécessité pour les régions de disposer des outils financiers pour investir dans des projets à risques élevés;
- Le besoin des régions de contrôler leur développement économique et donc d'être en mesure de prendre régionalement les décisions d'investissement.

Pour la très grande majorité des régions, la régionalisation plus poussée des outils et leviers de développement constitue une demande majeure. L'adéquation entre les besoins des régions et les actions ne pourra se faire que dans l'association et le partenariat des milieux locaux et régionaux aux prises de décisions d'investissement. Les propositions des régions relatives à une régionalisation des outils financiers de développement sont traitées sous le thème « *Capacité d'agir* » (Bloc 15). On y synthétise l'ensemble des propositions régionales où la régionalisation des fonds et des autres leviers de développement est abordée.

ACTIONS PROPOSÉES :

1. Un coup de pouce à l'entreprise existante

En matière de coup de pouce à l'entreprise, des régions préconisent la mise en place de différentes mesures de soutien à l'entreprise régionale :

- La 2^e et la 3^e transformation :
 - Plusieurs régions avancent des propositions visant à accroître les activités de 2^e et de 3^e transformation par l'innovation, la mise sur pied de fonds et le développement de filières et créneaux tel qu'exposé dans le bloc 1;
 - Les régions proposent la mise en place de mesures fiscales : bonification pour toutes les entreprises engagées dans la production de biens à valeur ajoutée (Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine), accession de la MRC de Matawanie au statut de MRC ressource (Lanaudière);
 - La mise en place de mesures facilitant l'approvisionnement des entreprises en ressources forestières pour favoriser la 2^e et la 3^e transformation du bois est avancée par l'Abitibi-Témiscamingue, où l'on propose l'utilisation des lots privés et intramunicipaux ainsi que l'instauration d'un système de courtage. Le Nord-du-Québec souligne aussi l'importance de réserver des volumes de bois pour les projets de 2^e et de 3^e transformation.
- Des mesures spécifiques pour soutenir le développement d'entreprises agricoles, comme la mise en place d'un programme favorisant la remise en production de terres agricoles en friche (Saguenay–Lac-Saint-Jean).
- La protection des infrastructures industrielles, entre autres par une protection à l'égard des créanciers et le maintien en état des équipements et bâtiments industriels (Estrie).
- La mise en place d'un centre de services dédié aux entreprises et organismes de l'industrie touristique pour faciliter l'accès à des services taillés sur mesure pour l'industrie touristique (Laurentides).

- La bonification des enveloppes dédiées aux programmes reliés aux pourvoies (Nord-du-Québec).

2. Le développement de nouvelles entreprises

Les moyens d’actions visant le développement de nouvelles entreprises s’articulent particulièrement autour de mesures favorisant le développement endogène. Le développement de l’entreprise issue du milieu pourra être appuyé par des mesures visant :

- L’aide au démarrage et à l’implantation d’entreprises par le développement d’incubateurs d’entreprises (Estrie) ou le support technique (Côte-Nord).
- La formule coopérative. Plusieurs projets ou initiatives proposés par les régions font appel à la formule coopérative :
 - Le Saguenay–Lac-Saint-Jean envisage la création d’une coopérative pour la mise sur pied d’une usine pilote de bois à valeur ajoutée;
 - La région des Laurentides a déjà mis en place deux coopératives de transport collectif;
 - En matière de développement de son secteur des pêches et de l’aquaculture, la Côte-Nord envisage la création d’un réseau de fermes aquacoles coopératives.
- Le soutien technique et financier à l’entrepreneuriat :
 - L’importance de soutenir, d’enrichir et d’exploiter l’entrepreneuriat régional est abordé de manière générale ou pour des groupes ciblés (femmes ou jeunes) par sept régions. La promotion de l’entrepreneuriat est aussi considérée comme un moyen pour atteindre un bilan migratoire positif (Saguenay–Lac-Saint-Jean);
 - La formation professionnelle et technique peut aussi être orientée en appui à l’activité économique et aux perspectives de développement de l’entrepreneuriat et de la main-d’œuvre (Bas-Saint-Laurent);
 - L’aide à l’entrepreneuriat peut être financière, technique, par un appui additionnel aux structures existantes, elle peut s’exprimer par la mise sur pied d’un campus entrepreneurial (Mauricie) ou le recrutement de mentors qui s’associent aux jeunes entrepreneurs. Elle peut aussi comprendre une série de mesures contenues dans une entente spécifique visant l’entrepreneuriat féminin (Centre-du-Québec).
- D’autres moyens d’actions relatifs à la prospection et à l’implantation d’entreprises étrangères sont aussi retenus pour assurer la croissance économique, dont des allègements fiscaux pour les entreprises de pointe comme mesure d’attraction en Estrie.

3. L’accès aux marchés

L’expansion des entreprises ne peut se faire sans un meilleur accès aux marchés. Cet accès peut évidemment être grandement facilité par la présence d’infrastructures routières, ferroviaires ou maritimes traitées dans le bloc 3. Les entreprises peuvent aussi bénéficier de soutien au développement des marchés. Plusieurs régions (sept) ont des propositions en ce sens. Le soutien au développement des marchés nationaux ou mondiaux pourrait se faire au moyen de :

- La mise en place de réseaux d’entreprises vouées à l’exportation (Mauricie);
- La conclusion d’ententes spécifiques sur le développement des marchés extérieurs est identifiée par Lanaudière et le Centre-du-Québec;
- L’établissement de liens internationaux avec le concours des grandes institutions québécoises est identifié par deux régions (Chaudière-Appalaches et Centre-du-Québec);

- Produits régionaux. Des efforts sont aussi envisagés par plusieurs régions (02-15-16) pour assurer le développement de marchés pour les produits agricoles régionaux. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean souhaite la création d’une structure régionale de soutien de commercialisation et de distribution des produits agricoles de la région.

4. Des fonds régionaux de développement économique

Les besoins relatifs à la création de nouveaux fonds régionaux dédiés au développement économique sont nombreux. Les régions préconisent la mise sur pied de nombreux fonds spécifiques répondant à des objectifs bien précis, principalement :

- Un fonds régional dédié à l’innovation, à la recherche et au transfert technologique pour soutenir les dépenses de fonctionnement, d’immobilisations et de mise en place de projets dans Lanaudière;
- Un fonds de capital de risque dédié aux femmes entrepreneures (Centre-du-Québec);
- Des fonds régionaux permettant l’embauche de gestionnaires de projets (Bas-Saint-Laurent);
- Un fonds d’appui au recrutement de professeurs (Estrie);
- Un fonds d’aide régional au recrutement et à la formation de la main-d’œuvre (Chaudière-Appalaches).

Cinq régions consacrent une proposition particulière à la mise sur pied de fonds régionaux d’envergure :

- **Saguenay–Lac-Saint-Jean.** Création d’un fonds régional autonome, privé, à but lucratif, spécialisé dans le démarrage et la croissance d’entreprises structurantes. Ce fonds aurait également comme mandat d’accompagner les entrepreneurs dans leurs démarches de démarrage et de développement d’entreprises.
- **Abitibi-Témiscamingue.** Mise en place du Fonds Frontenac par l’octroi d’une aide fiscale aux gestionnaires et aux bénéficiaires des caisses de retraite qui y placeront une partie ou la totalité de leur portefeuille. On vise une meilleure capitalisation des entreprises régionales et un contrôle régional sur le capital de ces entreprises qui permettent de conserver dans la région les sièges sociaux.
- **Côte-Nord.** Création d’un fonds d’investissement régional provenant des redevances visant à soutenir des initiatives dans le but de créer de l’emploi et d’améliorer l’environnement des entreprises.
- **Nord-du-Québec.** À partir d’une entente de partage des richesses et d’équité Québec-Jamésiens sur le modèle des Cris et des Inuits, constituer un fonds de développement économique et de recherche.
- **Lanaudière.** Création d’un fonds régional de capital de risque pour soutenir le développement des entreprises tant en économie marchande qu’en économie sociale.

Ces fonds seraient mis sur pied grâce à l’utilisation des fonds existants, à des incitatifs fiscaux ou à partir des redevances sur les ressources naturelles. D’ailleurs, l’utilisation des redevances liées à l’exploitation des ressources naturelles pour les affecter à diverses activités de développement économique est évoquée par plusieurs régions.

Gestes et engagements des régions :

Règle générale, les régions s'engagent à mobiliser les intervenants socio-économiques autour des priorités retenues et à assurer les liens nécessaires avec le gouvernement (Saguenay–Lac-Saint-Jean, Nord-du-Québec).

L'entreprise :

- Pour favoriser l'approvisionnement en bois, l'Abitibi-Témiscamingue est disposée à :
 - Préciser les volumes en jeu par essence et par territoire de MRC tant en ce qui concerne les forêts privées qu'intramunicipales;
 - Élaborer une stratégie régionale visant à utiliser les volumes des lots intramunicipaux et obtenir l'adhésion des dirigeants municipaux et des industriels forestiers à cette stratégie;
 - Élaborer une stratégie et un *modus vivendi*, en collaboration avec les industriels forestiers, permettant le courtage des volumes issus de la première transformation.
- En matière de relance de l'entreprise, l'Estrie s'engage premièrement, à démontrer la capacité de relance du secteur industriel concerné et le potentiel de reprise du marché, deuxièmement à investiguer les secteurs industriels par la recherche de partenaires dans un projet de relance et troisièmement, à supporter par les programmes locaux et régionaux des projets de relance.
- En ce qui concerne l'établissement de nouvelles entreprises, les villes et les MRC de l'Estrie, le CRD Estrie et les CLD de l'Estrie s'engagent à accorder des allègements fiscaux pour les recrues et pour les entreprises de pointe de l'extérieur de l'Estrie attirées dans la région. Le Pôle universitaire de Sherbrooke, avec la Ville de Sherbrooke, le CRD Estrie et les CLD de l'Estrie assureront collectivement le développement d'incubateurs d'entreprises, la mise en place de formules novatrices d'accompagnement de démarrage d'entreprises et la mise en valeur des entreprises de pointe de l'ensemble de la région.
- Plusieurs régions sont disposées à signer des ententes spécifiques (Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Nord-du-Québec, Chaudière-Appalaches).
- La commission scolaire des Laurentides, des partenaires locaux et le CRD des Laurentides viennent de s'entendre pour financer une étude complémentaire de faisabilité d'un pavillon multiservices dédié aux entreprises.

Le développement de l'entrepreneuriat :

- La Mauricie s'engage à identifier et à recruter les mentors qui s'associeront aux jeunes entrepreneurs.
- Chaque MRC de l'Estrie donne une place prépondérante à l'inode des jeunes en région. En amont des mandats d'accompagnement des promoteurs, l'énergie et les idées sont disponibles afin de mieux cibler le potentiel entrepreneurial de chaque milieu.
- En matière d'entrepreneuriat féminin, le Centre-du-Québec est disposé à une participation financière pour la réalisation d'une enquête et pour la mise en place d'un fonds de capital de risque. Le CRCDCQ fournira 150 000 \$ sur trois ans pour l'entente spécifique portant sur la condition féminine.

L'accès aux marchés :

- Chaudière-Appalaches s'engage à assurer la concertation entre les leaders socio-économiques et est disposée à pénétrer les réseaux internationaux à l'aide des grandes institutions québécoises (ex. : SGF, Caisse de dépôt et de placement, mouvements coopératifs, maisons d'enseignement).
- La Montérégie appuiera le plan d'action du CDBM pour, entre autres, augmenter la présence des produits agricoles et bioalimentaires montérégiens sur les marchés québécois et extérieurs.
- Un label de qualité des produits agricoles et alimentaires des Laurentides viendra accentuer les efforts de promotion et appuyer l'image de marque des produits régionaux.

La création de fonds régionaux de développement :

- Le Saguenay-Lac-Saint-Jean est prêt à fournir 33 % des fonds requis (égalant les contributions du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec pour un total de 430 M\$).
- L'Abitibi-Témiscamingue s'engage à l'injection de 800 M\$ dans le Fonds Frontenac sur dix ans par le biais des caisses de retraite de la région.
- La Côte-Nord prendrait charge de définir les modalités d'application et de gestion du fonds, de constituer le conseil d'administration du fonds, de collaborer à établir le processus de reddition de comptes avec le gouvernement, d'analyser les projets et de promouvoir le fonds dans la région.
- Le Nord-du-Québec est disposé à conclure une entente Jamésiens-Québec.
- La région de Lanaudière est disposée à assurer la gestion complète de son fonds régional.

Gestes et engagements du gouvernement :**Gestes et engagements des organismes non gouvernementaux :**

1.5 DANS UNE APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bloc 6 L'intégration de la dimension environnementale comme outil de développement

RÉGIONS CONCERNÉES :

Bas-Saint-Laurent (P01.13, P01.23)
Saguenay–Lac-Saint-Jean (P02.11, P02.13, P02.32)
Estrie (P05.12, P05.31)
Outaouais (P07.31)
Côte-Nord (P09.32)
Nord-du-Québec (P10.13)
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (P11.25)
Chaudière-Appalaches (P12.14, P12.15)
Lanaudière (P14.11)
Laurentides (P15.12)
Montérégie (P16.13, P16.21)
Centre-du-Québec (P17.12)

La plupart des régions ont inclus, dans leurs propositions, le thème de l'environnement et/ou du développement durable. Ce thème est abordé sous deux angles distincts : soit uniquement comme principe à respecter lors de la réalisation des projets (quatre régions) ou encore comme une orientation clairement identifiée et associée à une série de mesures précises, allant de la promotion du développement durable jusqu'à une gestion environnementale plus intégrée (huit régions).

Pour les huit régions (01-02-05-10-12-14-16-17) qui ont développé des propositions plus précises autour de ce thème, les stratégies d'action privilégiées misent sur l'environnement ou le développement durable comme avantage comparatif à exploiter et à mettre en valeur. On cherche donc à développer une expertise dans ce domaine et à diffuser la connaissance par la mise sur pied :

- d'un Centre québécois d'expertise en développement durable (Saguenay–Lac-Saint-Jean);
- d'un Observatoire en environnement et en développement durable (Estrie);
- de la Technopole de l'eau regroupant un centre de formation, un centre de transfert technologique et des activités de R&D (Lanaudière);
- d'un pôle d'excellence en agroenvironnement (Chaudière-Appalaches).

L'avantage concurrentiel de l'environnement se traduit également par une stratégie de développement de l'écotourisme et la création de parcs de conservation (Nord-du-Québec), le développement de la Route Verte (Bas-Saint-laurent) et par la reconnaissance d'une région comme « zone verte » (Estrie), c'est-à-dire disposant d'atouts environnementaux reconnus (patrimoine paysager, gestion environnementale en milieu industriel et municipal, écotourisme, transport durable, etc.) De plus, certains aspects du développement durable peuvent initier une production à valeur ajoutée dans les secteurs de la récupération et de la mise en valeur des matières résiduelles (Centre-du-Québec). De même, le développement agricole pourra être réalisé en suivant les tendances actuelles et futures des consommateurs pour des aliments santé et respectueux de l'environnement (Laurentides).

Le développement durable se retrouve parmi les stratégies d'action à privilégier pour le développement de créneaux d'excellence en Montérégie.

La gestion de l'eau est identifiée comme prioritaire pour les régions de l'Estrie, de la Montérégie et de Chaudière-Appalaches. L'approche privilégiée est celle par bassin versant.

Enfin, la promotion d'un type de construction en milieu nordique respectant des critères d'esthétisme et introduisant des éléments rattachés au passé et à la culture est souligné par le Nord-du-Québec comme un moyen de préservation du patrimoine naturel.

ACTIONS PROPOSÉES :

Pour mettre en œuvre leur stratégie, les régions proposent :

- Une participation financière du milieu (entreprises privées, organisations cibles, institutions financières);
- Une contribution des représentants du milieu, un support technique de certains organismes, la mise sur pied de comités;
- Un partenariat avec le gouvernement.

Les régions attendent du gouvernement qu'il :

- Participe financièrement aux projets émanant des propositions régionales, soit sous forme de fonds, de financement direct, par l'introduction de mesures fiscales ou par la bonification des enveloppes régionales;
- Développe des stratégies ou adopte des politiques nationales en regard des thèmes traités, soit le développement durable, la gestion de l'eau, l'écotourisme;
- Défende l'approche du développement durable dans toutes ses dimensions et reconnaisse l'expertise des régions dans ce domaine comme dans celui de l'agroalimentaire.

Gestes et engagements des régions :

Les régions sont prêtes à entreprendre une série d'actions concrètes telles :

- Pour l'Estrie :
 - Formation d'un Observatoire en environnement et en développement durable, par l'Université de Sherbrooke;
 - Réalisation du projet « Mois de l'environnement » en collaboration avec la Cité des Rivières;
 - Reconnaissance de la région comme « Région verte du Québec »;
 - Réalisation du projet « Préservation et valorisation du patrimoine paysager estrien »;
 - Promotion du transport durable.
- Doter la Montérégie d'une politique opérationnelle de développement durable et d'un plan de mise en œuvre adapté à la réalité régionale.
- Mettre en œuvre la Technopole de l'eau (Lanaudière), en collaboration avec le CLD, la municipalité de Sainte-Julienne et le CRDL et le comité de suivi regroupant 18 représentants des divers ministères et organismes concernés.

- La région des Laurentides entend initier un label de qualité des produits agricoles et alimentaires des Laurentides qui viendra accentuer les efforts de promotion et appuyer l'image de marque des produits.

Gestes et engagements du gouvernement :

Gestes et engagements des organismes non gouvernementaux :

THÈME 2

LA VITALITÉ DES MILIEUX

L'essentiel du message transmis par les régions en ce qui a trait au thème *Vitalité des milieux* est la nécessité d'avoir un territoire habité qui offre des services de qualité et accessibles et qui encourage une participation active de tous les citoyens.

Pour ce faire, les régions ont identifié six domaines d'intervention prioritaires :

- L'attraction et de la rétention des personnes (Bloc 7);
- Un accent sur les jeunes (Bloc 8);
- Des services mieux adaptés aux besoins des personnes et des communautés locales et régionales (Bloc 9);
- Un accent sur les services éducatifs (Bloc 10);
- Une plus grande implication des citoyens dans le développement de leur communauté (Bloc 11);
- La lutte contre la pauvreté et l'exclusion (Bloc 12).

2.1 UN TERRITOIRE HABITÉ

Bloc 7 L'attraction et la rétention des personnes en région

RÉGIONS CONCERNÉES :

Bas-Saint-Laurent (P01.23, P01.25)
Saguenay–Lac-Saint-Jean (P02.21)
Mauricie (P04.12, P04.24)
Estrie (P05.12)
Abitibi-Témiscamingue (P08.22)
Côte-Nord (P09.22b)
Nord-du-Québec (P10.21, P10.25),
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (P11.21)
Chaudière-Appalaches (P12.11)
Lanaudière (P14.23)
Laurentides (P15.22)
Montérégie (P16.11, P16.21)
Centre-du-Québec (P17.11, P17.22)

Une tendance lourde se dégage. La presque totalité des régions fait de l'attraction et de la rétention des personnes une priorité régionale.

En effet, douze régions ont développé des stratégies d'action pour faire en sorte que chacun de leur territoire soit habité de façon dynamique. Ces stratégies d'action reposent sur trois grands moyens d'action : une valorisation et une promotion de la qualité de vie en région, des efforts accrus en matière de régionalisation de l'immigration et des incitatifs fiscaux et financiers.

En ce qui concerne la valorisation et une promotion de la qualité de vie en région, les régions ressources proposent essentiellement le développement de campagnes promotionnelles alors que les régions centrales visent plutôt le renforcement de l'identité régionale.

En ce qui concerne les efforts accrus en matière de régionalisation de l'immigration, les régions souhaitent surtout que le profil professionnel des personnes immigrantes, qui viennent s'établir en région, corresponde aux besoins de main-d'œuvre de la région.

En ce qui concerne les incitatifs fiscaux et financiers, les régions demandent surtout le développement de mesures fiscales ou financières destinées à différents groupes de personnes pour réduire les disparités régionales.

ACTIONS PROPOSÉES :

➤ **Une valorisation et une promotion de la qualité de vie en région**

Un grand nombre de régions souhaitent valoriser et promouvoir la qualité de vie dans le but de favoriser l'établissement des personnes sur leur territoire. Ce moyen d'action est privilégié tant par les régions ressources que par les régions centrales.

Les régions ressources (01-02-04-09) veulent élaborer des campagnes promotionnelles visant à démontrer les avantages stratégiques de demeurer sur leur territoire. Ces campagnes promotionnelles sont destinées, dépendamment de la région, à différents groupes de personnes : les résidents, les entreprises, les investisseurs et les retraités.

Trois régions centrales (05-16-17) et la région du Nord-du-Québec mettent plutôt l'accent sur le renforcement de l'identité régionale, le développement du sentiment d'appartenance et le développement de l'image de marque de la région. Pour ce faire, la région de la Montérégie, qui vise les milieux ruraux, souhaite mettre en place une table montérégienne de concertation sur la ruralité et une Foire rurale montérégienne. La région du Centre-du-Québec propose notamment la création d'un programme d'identification régionale ainsi que la mise en place d'une signalisation identitaire adéquate à l'intérieur et à l'extérieur de son territoire. La région du Nord-du-Québec propose de renforcer l'identité régionale en s'appuyant sur la *Politique de développement du Nord-du-Québec* : faire partager à tous les résidents de la région une compréhension commune de leur histoire et relancer la concertation entre les groupes sur de nouvelles bases. Enfin, la région du Nord-du-Québec incite Hydro-Québec à favoriser l'établissement de ses employés dans la région.

La région des Laurentides vise la rétention des citoyens en région afin notamment de revitaliser les milieux ruraux.

Les gestes et les engagements attendus de la part du gouvernement consistent essentiellement à contribuer au financement des campagnes promotionnelles ou à des actions visant le renforcement de l'identité régionale. La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean demande en plus la signature d'une entente spécifique sur l'atteinte d'un bilan migratoire positif et invite le gouvernement à développer des politiques ou des mesures incitatives pour encourager les gens à s'établir en région. La région du Nord-du-Québec demande en plus que de nouvelles formules de concertation entre les groupes soient développées sur de nouvelles bases par le gouvernement.

➤ **Des efforts accrus en matière de régionalisation de l'immigration**

Quatre régions ressources (01-04-08-11), de même que la Montérégie et le Centre-du-Québec, considèrent la venue de personnes immigrantes comme un moyen d'action important pour occuper l'ensemble de leur territoire.

Quatre régions (04-08-11-16) souhaitent attirer des personnes immigrantes qui possèdent des compétences professionnelles recherchées afin de combler les emplois disponibles sur leur territoire.

Quelques régions s'engagent également dans des voies particulières ou ont des demandes spécifiques :

- La région du Bas-Saint-Laurent souhaite implanter notamment une École de langue internationale de transition et d'éducation (ÉLITE) afin de favoriser l'intégration des personnes immigrantes.
- La région de la Mauricie vise, entre autres, par son modèle *Pôle international Mauricie*, le recrutement et la rétention d'un plus grand nombre d'étudiants étrangers.
- La région du Centre-du-Québec vise notamment une participation active à la mise en œuvre de l'entente spécifique sur l'attraction et l'établissement durable des personnes immigrantes de la région.

Par ailleurs, cinq régions (01-04-08-16-17) s'attendent à ce que le gouvernement contribue, sous diverses formes, au financement de leur proposition touchant les personnes immigrantes.

Quelques régions s'attendent aussi à d'autres types d'engagements gouvernementaux :

- La région de la Mauricie demande notamment au gouvernement de s'associer avec elle afin de signer une entente spécifique pour l'augmentation de l'immigration en Mauricie assurant la mise en place du *Pôle international Mauricie*, de verser dans un fonds décentralisé les sommes des programmes et des mesures reliées au *Pôle international Mauricie*, d'inciter les corporations professionnelles à faciliter la venue de personnes immigrantes et de déréglementer les droits de scolarité pour les étudiants étrangers.
- La région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine souhaite la signature d'une entente spécifique sur l'adaptation de la politique d'immigration en fonction du développement économique de la région.
- La région de la Montérégie invite le gouvernement à mettre en place un service accéléré pour faciliter l'arrivée de personnes immigrantes afin de combler les postes vacants.

➤ **Des incitatifs fiscaux et financiers**

Les incitatifs fiscaux et financiers constituent un moyen d'action privilégié, particulièrement par les régions ressources, pour attirer ou retenir les personnes sur leur territoire. Quatre régions ressources (02-09-10-11) de même que Chaudière-Appalaches et Lanaudière sont concernées.

Cinq régions (02-09-10-11-12) proposent dans l'ensemble le développement de mesures fiscales et financières permettant d'attirer ou de retenir les personnes dans la région. Ces mesures fiscales et financières sont destinées, dépendamment de la région, à différents groupes de personnes : les entreprises et leurs employés, les retraités, les résidents, les familles et les immigrants.

Toutefois, certaines régions souhaitent des interventions particulières :

- La région du Nord-du-Québec demande que les municipalités aient un taux de taxation inférieur pour les résidents qui possèdent une maison et qui prennent leur retraite dans leur localité. Elle demande aussi une bonification de la compensation financière accordée aux personnes de la région qui doivent recevoir des soins de santé à l'extérieur.
- La région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine souhaite le développement d'une mesure fiscale pour les familles qui doivent assumer des frais supérieurs, notamment pour les études de leurs enfants et pour des services de santé spécialisés offerts à l'extérieur de la région.
- La région de Lanaudière souhaite que les mesures fiscales et financières découlant de la *Stratégie de développement économique des régions ressources* s'applique à la MRC de Matawinie. Ce faisant, les personnes et les entreprises, déjà installées, demeureraient dans la MRC.

Gestes et engagements des régions :

De manière générale, les régions s'engagent à favoriser la participation, la concertation et le partenariat des organismes du milieu dans le but d'attirer et de retenir les personnes sur leur territoire. Certaines visent aussi à mettre en commun les expertises, les ressources humaines détenues par les divers organismes du milieu.

De plus, un certain nombre de régions souhaitant mener des campagnes promotionnelles sont prêtes, en collaboration avec les divers partenaires du milieu, à les élaborer et à les organiser. Certaines d'entre elles sont disposées à apporter une contribution financière conditionnelle à la participation financière du gouvernement.

Les particularités régionales en ce qui concerne la valorisation de la qualité de vie en région :

La région du Bas-Saint-Laurent considère que la table de formation en musique et en danse du Conseil de la culture (regroupant les sept écoles et camps) pourrait poursuivre sa mise en réseau afin de couvrir l'ensemble du territoire.

La région de la Mauricie vise à ce que les partenaires municipaux et sectoriels s'engagent à exercer une vigie des bons coups réalisés par la région et à en faire la promotion.

La région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est prête à demander aux institutions financières de s'impliquer dans l'avance de fonds aux parents qui doivent assumer des frais, notamment pour les études de leurs enfants ou pour des soins de santé spécialisés dispensés à l'extérieur.

La région du Centre-du-Québec vise à mettre en œuvre le plan d'action (2002-2005) issu du *Forum permanent des communications régionales* et du *Plan quinquennal de développement et marketing touristique* de la région.

Les particularités régionales en ce qui concerne la régionalisation de l'immigration :

La région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est prête à signer une entente spécifique pour l'adaptation de la politique de l'immigration en fonction de son développement économique, notamment de ses créneaux d'excellence et filières technologiques. De plus, elle vise à mettre sur pied, en collaboration avec le monde municipal, des comités d'accueil afin de faciliter l'établissement des personnes immigrantes.

La région de la Mauricie s'engage notamment à faire en sorte que les partenaires du milieu se concertent afin de renforcer les mesures d'accueil et d'intégration destinées aux personnes immigrantes. À cet égard, les partenaires sont disposés à participer à l'élaboration d'une entente spécifique.

Les particularités régionales en ce qui concerne les incitatifs fiscaux et financiers :

La région Chaudière-Appalaches vise à ce que les municipalités, les institutions financières et les entreprises soient sollicitées pour mettre en place des incitatifs.

Les municipalités du Nord-du-Québec s'engagent à réduire le taux de taxation.

Gestes et engagements du gouvernement :

Gestes et engagements des organismes non gouvernementaux :

Bloc 8 Un accent sur les jeunes

RÉGIONS CONCERNÉES :

Bas-Saint-Laurent (P01.25)
Saguenay–Lac-Saint-Jean (P02.21)
Mauricie (P04.21)
Estrie (P05.23)
Abitibi-Témiscamingue (P08.22)
Côte-Nord (P09.22c)
Nord-du-Québec (P10.21)
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (P11.22)
Chaudière-Appalaches (P12.11)

Les jeunes sont au centre des préoccupations d'un bon nombre de régions. Sept régions ressources et deux régions centrales ont misé plus particulièrement sur l'attraction et la rétention des jeunes en région pour occuper l'ensemble de leur territoire.

Les propositions relatives à l'attraction et à la rétention des jeunes en région reposent sur trois grands moyens d'action : une valorisation et une promotion de la qualité de vie auprès des jeunes, une plus grande participation socioprofessionnelle des jeunes en région et des incitatifs fiscaux et financiers destinés aux jeunes.

En ce qui concerne la valorisation et la promotion de la qualité de vie auprès des jeunes, les régions demandent surtout l'élaboration de campagnes promotionnelles.

En ce qui concerne la participation socioprofessionnelle des jeunes, trois idées générales se dégagent des propositions régionales : établir de meilleures passerelles entre le milieu scolaire et le milieu du travail, mieux soutenir les jeunes qui s'insèrent dans le monde du travail ainsi que les jeunes entrepreneurs et effectuer un suivi des jeunes qui quittent la région afin de leur offrir, le cas échéant, un emploi disponible dans la région.

En ce qui concerne les incitatifs fiscaux et financiers, plusieurs régions ont formulé des demandes générales en cette matière. Quelques régions ont par ailleurs identifié le développement de mesures fiscales et financières comme un moyen de réduire les coûts reliés aux études des jeunes.

ACTIONS PROPOSÉES :

➤ Une valorisation et une promotion de la qualité de vie en région auprès des jeunes

Cinq régions (01-02-04-05-09) ont présenté la valorisation et la promotion de la qualité de vie en région comme un moyen pour contrer l'exode des jeunes.

Diverses actions sont envisagées par les régions pour valoriser et promouvoir la qualité de vie en région auprès des jeunes. Certaines (01-02-04-09) proposent par exemple le développement de campagnes promotionnelles auprès des jeunes faisant état des avantages de demeurer dans la région. Ces campagnes promotionnelles pourraient mettre en vedette les jeunes habitant la région. D'autres, le Saguenay–Lac-Saint-Jean et l'Estrie, soulèvent la nécessité de développer une culture de la relève dans la région.

De plus, d'autres régions ont des demandes spécifiques :

- La région du Bas-Saint-Laurent vise à mettre en œuvre une série d'outils de communication et d'activités publiques pour les jeunes âgés de 16 à 34 ans afin de les convaincre de rester ou de revenir dans la région.
- La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean souhaite organiser des activités culturelles, de loisir et familiales afin de favoriser les rassemblements jeunesse. Elle vise aussi à promouvoir l'entrepreneuriat auprès des jeunes.

Les gestes et les engagements attendus du gouvernement consistent à participer au financement de l'ensemble des actions présentées précédemment. La région de l'Estrie demande aussi un soutien accru du Secrétariat à la jeunesse.

➤ **Une plus grande participation socioprofessionnelle des jeunes en région**

Trois régions (02-04-09) présentent la participation socioprofessionnelle des jeunes comme un moyen d'action important pour occuper l'ensemble de leur territoire. À cet égard, chacune de ces régions a présenté plusieurs actions reposant sur trois orientations principales.

La première consiste à **établir de meilleures passerelles entre le milieu scolaire et le milieu du travail** de manière à favoriser davantage l'insertion socioprofessionnelle des jeunes diplômés.

- La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean propose par exemple de permettre à 150 nouveaux diplômés par année d'acquérir leur première expérience de travail dans la région. Elle propose également de créer un programme pour défrayer 50 % du salaire des nouveaux diplômés.
- La région de la Mauricie souhaite valoriser l'initiative entrepreneuriale des diplômés qui désirent s'établir en milieu rural en mettant en place un Campus entrepreneurial (programme formation/tutorat).
- La région de la Côte-Nord souhaite accentuer la promotion de la formation professionnelle technique, notamment dans les domaines qui subiront massivement des départs à la retraite.

La deuxième vise à **mieux soutenir les jeunes qui s'insèrent dans le monde du travail ainsi que les jeunes entrepreneurs**.

- Les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Mauricie proposent de créer un fonds jeunesse régional, notamment pour soutenir l'entrepreneuriat jeunesse. Plus précisément, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean propose une série d'actions touchant l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Elle propose de développer, en collaboration avec les acteurs régionaux, une stratégie globale améliorant l'insertion et l'emploi des jeunes et encourageant aussi leur participation sociale. La région souhaite également que le nombre de participants aux programmes visant le retour des jeunes en région, tels que *Place aux jeunes* et *Jeunes entrepreneurs*, soit augmenté de 10 %. De plus, la région vise à permettre à 100 jeunes par année de faire un stage de formation dans la région. Enfin, la région demande d'affecter une ressource pour différentes activités en regard de l'implication et la participation des jeunes à la société régionale.
- Les régions de la Mauricie et de la Côte-Nord mettent plutôt l'accent sur la mise en place d'un système de retraite progressive au sein des entreprises afin de favoriser l'accès des jeunes au marché du travail et d'assurer la relève de la main-d'œuvre. La Mauricie propose même la création d'un programme de compagnonnage.

La troisième vise à **effectuer un suivi des jeunes qui quittent la région** afin de leur offrir, le cas échéant, un emploi disponible dans la région. La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean propose par exemple de constituer une banque de données permettant de transmettre régulièrement des

lettres personnalisées aux jeunes qui quittent la région pour leur offrir un stage ou une offre d'emploi. Dans un même ordre d'idées, la région de la Côte-Nord envisage d'assurer un suivi des jeunes qui quittent la région afin de leur offrir un emploi après leurs études, et ce, en confiant ce mandat à un service spécialisé chargé de recruter et de retenir la main-d'œuvre ou en renforçant les carrefours jeunesse-emploi.

Les gestes et les engagements attendus du gouvernement consistent principalement à obtenir son soutien financier pour réaliser l'ensemble des actions. De plus, la région de la Mauricie souhaite une modulation et une adaptation des programmes. La région de la Côte-Nord souhaite également hausser le financement des organismes jeunesse.

➤ **Des incitatifs fiscaux et financiers destinés aux jeunes**

Sept régions (02-04-08-09-10-11-12) souhaitent que le gouvernement développe des mesures fiscales ou financières contribuant à l'attraction et la rétention des jeunes en région.

À cet égard, des mesures globales sont demandées par quatre régions (02-08-11-12) prenant diverses formes :

- Les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de Chaudière-Appalaches invitent le gouvernement à développer des mesures et des incitatifs fiscaux visant à encourager les jeunes à rester dans la région ou à y revenir s'ils doivent la quitter pour leurs études. De plus, l'Abitibi-Témiscamingue indique que ces mesures pourraient attirer des jeunes provenant des grands centres qui possèdent les compétences recherchées par les entreprises de la région.
- La région de la Côte-Nord souhaite le développement d'incitatifs financiers destinés aux jeunes diplômés de niveau professionnel, technique ou universitaire.

Plus précisément, la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine désire accorder aux jeunes de 35 ans et moins qui viennent s'établir dans la région une exemption fiscale de 20 % des revenus d'emploi.

Cinq régions (02-04-09-10-11) ont identifié le développement de mesures fiscales et financières comme un moyen de réduire les coûts liés aux études :

- Quatre régions (02-09-10-11) suggèrent notamment le remboursement des dettes d'études pour les étudiants qui s'établiraient dans la région.
- La région de la Mauricie propose le remboursement des frais de scolarité pour les jeunes qui s'inscrivent à des formations ciblées et établies en fonction des besoins de la main-d'œuvre.
- La région de la Côte-Nord vise à rembourser les frais de déplacement afin de favoriser le retour des jeunes qui étudient à l'extérieur de la région et souhaite offrir des bourses en R&D aux chercheurs étudiants.
- La région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine vise à mettre en place un régime de bourse d'études pour les jeunes de la région qui mettront leurs compétences au service de la région.

Par ailleurs, deux régions, soit la Côte-Nord et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, demandent une déduction fiscale afin de favoriser l'accès des jeunes à une propriété dans la région. Soulignons que la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine propose un crédit d'impôt remboursable concernant la taxe de bienvenue pour les gens de 35 ans et moins qui achètent une première résidence.

Enfin, la région de la Côte-Nord souhaite la mise en place d'incitatifs financiers destinés aux jeunes promoteurs d'entreprises.

Gestes et engagements des régions :

Les régions qui ont élaboré des propositions concernant la nécessité d'attirer et de retenir les jeunes sur leur territoire ont pris des engagements très diversifiés à leur endroit.

Certaines s'engagent à faire des démarches pour solliciter la participation ou l'appui, souvent d'ordre financier, des instances gouvernementales, des municipalités, des institutions financières et des entreprises dans le but de mettre en œuvre leur stratégie d'action envers les jeunes.

D'autres sont disposées à élaborer des campagnes promotionnelles destinées aux jeunes pour mieux faire connaître les avantages de rester en région en présentant les perspectives d'emploi.

D'autres encore mettent l'accent sur la mobilisation, la concertation et le partage d'informations des organismes du milieu.

Les particularités régionales en ce qui concerne la valorisation de la qualité de vie en région auprès des jeunes :

La Mauricie cible, dans le cadre de sa campagne de promotion, les établissements d'enseignement professionnel, collégial et universitaire de Sherbrooke, Trois-Rivières, Québec et Montréal pour faire connaître les opportunités d'emploi ainsi que les avantages consentis aux jeunes qui viennent s'établir dans la région.

Les particularités régionales en ce qui concerne la participation socioprofessionnelle des jeunes en région :

La Mauricie et l'Estrie visent notamment à renforcer le « mentorat », particulièrement dans les entreprises créées par des jeunes entrepreneurs ou dans les entreprises qui possèdent une jeune main-d'œuvre.

Les particularités régionales en ce qui concerne les incitatifs fiscaux et financiers :

La Mauricie s'engage à faire des démarches pour offrir, en collaboration avec les partenaires, une mesure fiscale encourageant l'établissement des jeunes en région (prêts hypothécaires avantageux, rabais d'impôt sur le revenu).

La région de la Côte-Nord indique qu'un comité se chargera de sélectionner les projets d'entreprises dirigés par des jeunes qui pourraient être admissibles aux mesures fiscales et fera la promotion de ces projets auprès des investisseurs.

La région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine indique notamment qu'elle procédera à une collecte afin d'enrichir le Fonds Jeunesse René-Lévesque.

Gestes et engagements du gouvernement :

Gestes et engagements des organismes non gouvernementaux :

2.2 UNE OFFRE DE SERVICES DE QUALITÉ ET ACCESSIBLES

Bloc 9 Des services mieux adaptés aux besoins des personnes et des communautés locales et régionales

Compte tenu de leur évolution démographique, de l'étendue du territoire et de leurs particularités socio-économiques, les régions réclament des services qui répondent de plus près aux besoins des populations qui les habitent. Dans ce contexte, les propositions qu'elles ont formulées au gouvernement touchent l'ensemble des services reliés à la vitalité de leur communauté, à savoir le système de santé et de services sociaux, les activités en matière de culture, de loisir et de sport, les réseaux de communication, le transport collectif, l'accès au logement, les services aux familles et l'équité dans l'offre de services gouvernementaux. Un accent particulier est mis sur le système d'éducation qui sera abordé de façon distincte dans la prochaine section.

ACTIONS PROPOSÉES :

➤ **Un système de santé et de services sociaux plus accessible**

Côte-Nord (P09.22)
Nord-du-Québec (P10.24)
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (P11.21)
Chaudière-Appalaches (P12.21)
Lanaudière (P14.23)
Laurentides (P15.22)
Montérégie (P16.21)

Sept régions demandent que l'offre de services gouvernementaux en matière de santé et de services sociaux soit complétée et modulée en fonction des besoins spécifiques des territoires.

Les régions des Laurentides et de la Gaspésie-Îles-de-la Madeleine souhaitent un renforcement de la capacité d'intervention des CLSC, notamment en matière de services de première ligne.

La région Chaudière-Appalaches, pour sa part, met l'accent sur une plus grande disponibilité des services de télémédecine pour les soins spécialisés.

La région Nord-du-Québec propose de rapatrier des services assumés hors région et de créer un ensemble d'organisations de santé régionales pour répondre adéquatement à l'accessibilité et à l'universalité des soins aux citoyens.

➤ **Des activités plus nombreuses en matière de culture, de loisir et de sport**

Bas-Saint-Laurent (P01.23)
Côte-Nord (P09.22)
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (P11.25)
Lanaudière (P14.23)
Montérégie (P16.21)

Cinq régions considèrent les activités reliées aux secteurs de la culture, du loisir et du sport comme des éléments déterminants de la qualité de vie et de l'intégration des citoyennes et des citoyens au sein de leur communauté. Elles demandent en conséquence que les équipements, les services et les événements soient plus nombreux de façon à mieux couvrir l'ensemble du territoire (notamment les milieux ruraux) et à répondre aux besoins de clientèles spécifiques (notamment les jeunes, les familles et les personnes retraitées).

Plus spécifiquement, la région du Bas-Saint-Laurent propose de mettre en place un fonds de développement de l'activité culturelle et de concrétiser les ententes intervenues au niveau national visant la consolidation et la stabilisation des emplois en culture et une plus grande synergie entre la culture et les milieux scolaires. Elle demande également la création d'un Centre d'expertise et d'animation du patrimoine rural dans la MRC de Kamouraska ainsi que la consolidation d'un centre régional d'apprentissage des langues.

La Côte-Nord, pour sa part, souhaite la signature d'une entente spécifique pour favoriser les initiatives visant la professionnalisation des artistes de la région et demande le financement requis pour l'embauche d'agents dans les MRC pour soutenir la mise en place d'activités de loisir et de sport.

La région de Lanaudière réclame notamment le développement d'un programme associé à un fonds afin d'acquérir et/ou de restaurer les équipements de loisir et sport dans les régions.

➤ **Des réseaux de communication modernes et plus diversifiés qui couvrent l'ensemble du territoire**

Bas-Saint-Laurent (P01.12)
Estrie (P05.11, P05.22)
Abitibi-Témiscamingue (P08.14)
Côte-Nord (P09.12)
Nord-du-Québec (P10.21, P10.23)
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (P11.11)
Chaudière-Appalaches (P12.13, P12.21)
Lanaudière (P14.22)
Laurentides (P15.24)
Montérégie (P16.31, P16.32)
Centre-du-Québec (P17.23)

Onze régions souhaitent disposer de réseaux de communication modernes et diversifiés pour favoriser le développement harmonieux de toutes les parties du territoire et de toutes les personnes vivant sur ce territoire.

La très grande majorité (dix régions) insiste sur l'accès aux technologies de l'information et des communications pour encourager le réseautage des intervenants sur le territoire (cohésion régionale) et faciliter l'accès à un ensemble de services aux individus et aux entreprises. Sept régions demandent d'être dotées d'un réseau de télécommunications à large bande (fibre

optique), notamment pour combattre l'isolement dû aux distances géographiques, pour assurer la sécurité des personnes ou encore pour encourager l'échange d'informations dans un contexte de mondialisation. Six propositions visent l'accès à Internet haute vitesse pour faciliter, entre autres, la mise en place de portails régionaux (guichets uniques). Trois régions souhaitent l'accès à la téléphonie cellulaire par l'installation d'antennes performantes sur l'ensemble du territoire.

Plus spécifiquement, l'Estrie souhaite qu'on améliore le service téléphonique de base, notamment en éliminant les lignes partagées. La région de la Côte-Nord propose le développement d'un réseau de télécommunications par vidéoconférence pour accéder à la formation à distance. Le Nord-du-Québec, pour sa part, demande de subventionner un réseau de téléphonie par satellite, et la région des Laurentides souhaite que le projet pilote de la MRC des Laurentides concernant le déploiement du réseau collectif de télécommunications à large bande soit étendu à la grandeur du territoire.

Quatre propositions concernent l'amélioration ou le développement des médias à vocation régionale ou communautaire. La région Nord-du-Québec cible le réseautage des radios et télévisions communautaires pour servir prioritairement aux interrelations régionales. Celle de Lanaudière propose de parachever les réseaux existants, de développer un médium régional sous forme d'encart mensuel (publication écrite) et de procéder à une étude de faisabilité sur l'implantation d'une télévision régionale.

Enfin, trois régions proposent la mise sur pied d'un système d'information propre à leur territoire, soit la Montérégie, le Centre-du-Québec et le Nord-du-Québec. La région Centre-du-Québec propose notamment la création de l'agence de géomaTIC Centre-du-Québec et le Nord-du-Québec souhaite que les règles de cueillette et de présentation des statistiques soient modifiées pour mieux servir les besoins des citoyens et la réalité du Nord québécois.

Pour l'essentiel, l'ensemble des propositions reliées à ce secteur d'activité repose sur un financement gouvernemental pour la mise en place des infrastructures requises et le soutien aux organismes et entreprises. Certaines régions considèrent que leurs propositions pourraient s'intégrer aux projets d'infrastructures Québec-municipalités et d'autres au programme Villes et villages branchés du Québec.

➤ **Un réseau de transport collectif mieux adapté aux besoins des personnes**

Bas-Saint-Laurent (P01.13)

Estrie (P05.14, P05.22)

Côte-Nord (P09.12)

Nord-du-Québec (P10.11)

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (P11.11, P11.25)

Chaudière-Appalaches (P12.21)

Lanaudière (P14.24)

Laurentides (P15.23)

Montérégie (P16.12)

Centre-du-Québec (P17.24)

Dix régions visent principalement à améliorer la mobilité intrarégionale des citoyens et des citoyennes sur l'ensemble du territoire afin de faciliter l'accès aux emplois et aux services de proximité.

Neuf régions proposent de développer et d'intégrer l'offre de services en transport collectif en fonction de leurs réalités. Quatre régions, principalement des régions ressources, réclament une amélioration de la desserte aérienne à un coût abordable. Une région (Bas-Saint-Laurent)

s'intéresse particulièrement au soutien des initiatives dans les milieux ruraux en suggérant d'adapter les programmes de subvention aux besoins de ces communautés.

La région Nord-du-Québec propose la création d'une agence régionale de mise en disponibilité de tous les modes et appareils ou véhicules de transport régionaux afin de rentabiliser les flottes existantes.

La région des Laurentides souhaite réaliser un projet pilote dans deux MRC dans le but d'offrir à plus long terme un réseau de transport collectif/coopératif sur l'ensemble de son territoire.

La région Centre-du-Québec, pour sa part, souhaite devenir un laboratoire d'expérimentation des scénarios d'harmonisation et de développement de services de transport collectif.

On demande au gouvernement d'accélérer la mise en place des plans de transport, d'assouplir la réglementation, de décentraliser les programmes d'aide pour tenir compte des spécificités régionales et d'investir les ressources financières nécessaires pour améliorer les infrastructures de transport collectif et aérien. On réclame une politique sur le transport collectif qui inclurait des solutions de rechange au transport en commun conventionnel ainsi qu'une politique du transport aérien. La région du Bas-Saint-Laurent souhaite plus spécifiquement l'élimination du droit de retrait des municipalités en ce qui a trait au transport adapté, de façon à rendre ce service accessible à l'ensemble de la population. La région du Nord-du-Québec propose des mesures fiscales pour réduire les coûts élevés de transport extra et intrarégional.

➤ **Un accès plus facile au logement**

Mauricie (P04.22)

Côte-Nord (P09.22)

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (P11.25)

Chaudière-Appalaches (P12.21)

Lanaudière (P14.23)

Cinq régions demandent des interventions significatives sur le parc immobilier et de logements sur leur territoire pour compléter l'offre de services, souvent en fonction de clientèles spécifiques ou encore sous l'angle d'un accès équitable au logement social.

La région de la Mauricie propose la création d'une fiducie foncière communautaire pour favoriser l'accès au logement dans les vieux quartiers à concentration de pauvreté.

La région de la Côte-Nord met l'accent sur la construction de logements répondant aux besoins des personnes retraitées.

La région de Lanaudière, pour sa part, demande des programmes de logement social adaptés à sa réalité (150 unités de logement au cours de la prochaine année), entre autres, en décentralisant les services de la Société d'habitation du Québec pour faciliter l'analyse des projets.

On demande la participation financière du gouvernement, notamment sous la forme de garantie de prêts pour l'achat d'immeubles ou de maisons unifamiliales. On demande également de bonifier certains programmes pour tenir compte des réalités régionales dont le Programme de revitalisation des vieux quartiers et le programme Accès-Logis.

➤ **Des services aux familles**

Côte-Nord (P09.22)
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (P11.21)
Chaudière-Appalaches (P12.21)

Trois régions demandent l'adaptation et le soutien des services à la famille en fonction des besoins spécifiques des communautés. Les propositions qu'elles formulent concernent principalement le développement des services de garde de façon à couvrir l'ensemble du territoire.

La région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine propose de consolider le financement des organismes communautaires qui offrent des services complémentaires aux centres de la petite enfance et de soutenir financièrement et techniquement les municipalités dans l'élaboration de leur politique familiale.

La région de Chaudière-Appalaches, pour sa part, souhaite la signature d'une entente spécifique pour la mise en place de services de garde sur les territoires insuffisamment desservis.

➤ **Une plus grande équité dans l'offre de services gouvernementaux**

Saguenay–Lac-Saint-Jean (P02.22)
Côte-Nord (P09.22)
Nord-du-Québec (P10.21, P10.24)
Chaudière-Appalaches (P12.21)
Lanaudière (P14.23)
Laurentides (P15.22)
Montérégie (P16.21)

En s'appuyant sur l'équité comme valeur fondamentale de la société québécoise, sept régions visent principalement à maintenir et à développer, de façon prioritaire, l'accessibilité des services sur leur territoire en matière de santé et d'éducation. Elles demandent en conséquence d'ajuster les crédits budgétaires qui leur sont octroyés afin de tenir compte de leurs particularités, notamment l'évolution démographique, l'étendue du territoire et la dispersion des populations.

Dans ce contexte, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean propose la création d'une commission nationale permanente sur l'équité interrégionale en vue de réviser les paramètres de financement des services publics dans les régions ressources.

La région du Nord-du-Québec souhaite qu'on développe des services adaptés sur la base d'indices de coûts et de statistiques qui tiennent mieux compte des réalités multiples de la région.

Deux régions (Montérégie et Chaudière-Appalaches) demandent d'assurer les services de base en sous-régions dans une perspective d'équité intrarégionale.

La région des Laurentides souhaite une révision de la politique gouvernementale de financement des services de santé qui tienne compte, entre autres, de la présence de touristes et de villégiateurs en période estivale et hivernale.

Gestes et engagements des régions :

D'une façon générale, en concertation avec les institutions et organismes concernés et sur la base des efforts déjà investis, les régions s'engagent à appuyer leurs communautés locales et régionales pour promouvoir le développement de services adaptés dans les secteurs d'activités visés. Cet appui prend, selon les cas, la forme d'une promotion du secteur ou d'un projet particulier, d'une coordination des interventions sur le territoire ou encore d'un appui financier direct pour soutenir des projets structurants. Plus spécifiquement :

- En matière de **culture, de loisir et de sport**, la région de Lanaudière s'engage à participer au renouvellement de l'entente spécifique en culture et à participer à son financement en utilisant le FDR.
- Dans le secteur des **communications**, la région du Bas-Saint-Laurent s'engage à contribuer au financement du réseau d'infrastructure à large bande sur son territoire. La région de l'Estrie est disposée à fournir l'inventaire des zones prioritaires pour le développement du cellulaire et d'Internet haute vitesse ainsi que les adresses qui n'ont pas de service téléphonique ou encore un service partagé. En Chaudière-Appalaches, les MRC, les municipalités et les commissions scolaires veulent participer à la mise en place du réseau haute vitesse, et des promoteurs sont intéressés à mettre sur pied un réseau régional d'information. Dans Lanaudière, les partenaires régionaux (dont Transcontinental, Connexion Lanaudière, CRTB-TV et CJLM 103,5) sont disposés à s'investir pour parachever les réseaux de communication existants. La Montérégie s'engage à élaborer et à diffuser un bottin des intervenants régionaux et à faire connaître à l'ISQ ses besoins en matière de statistiques. Enfin, la région du Centre-du-Québec assure le gouvernement d'une participation active de 25 partenaires régionaux pour le développement de la géomatique sur son territoire.
- Dans le secteur du **transport collectif**, les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la Montérégie s'engagent à mettre en place un comité chargé d'identifier leurs besoins, les solutions appropriées et les outils financiers adéquats. La Montérégie dressera aussi un portrait des personnes sans moyen de transport en relation avec les emplois disponibles et les services offerts. La région Chaudière-Appalaches assure le gouvernement d'une participation financière des usagers et des MRC pour développer le système. La région des Laurentides élaborera des plans de transport collectif/coopératif et favorisera leur prise en charge par les communautés locales.
- Dans le secteur du **logement**, les partenaires de la région de la Mauricie veulent s'impliquer dans la création d'une fiducie foncière communautaire. En Chaudière-Appalaches, les municipalités s'engagent à mettre en place des incitatifs financiers et réglementaires pour accroître l'offre de logements locatifs.
- En matière de **services aux familles**, la région Chaudière-Appalaches assure le gouvernement du soutien du CRCD (entente spécifique) et de l'engagement des municipalités dans la mise en place de services de garde.
- Enfin, en matière d'**équité dans l'offre de services gouvernementaux**, la région du Bas-Saint-Laurent s'engage à participer aux travaux d'une éventuelle commission permanente sur l'équité interrégionale à partir des travaux déjà réalisés ou en cours. Celle de Lanaudière, pour sa part, est disposée à chiffrer ses revendications, à assurer l'équité intrarégionale et à créer un comité de veille sur l'équité.

Gestes et engagements du gouvernement :

Gestes et engagements des organismes non gouvernementaux :

Bloc 10 Un accent sur les services éducatifs

RÉGIONS CONCERNÉES :

Bas-Saint-Laurent (P01.21)
Saguenay–Lac-Saint-Jean (P02.23)
Mauricie (P04.12, P04.23)
Abitibi-Témiscamingue (P08.23)
Côte-Nord (P09.21)
Nord-du-Québec (P10.22)
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (P11.21, P11.24)
Chaudière-Appalaches (P12.21)
Lanaudière (P14.23)
Montérégie (P16.21, P16.22)
Centre-du-Québec (P17.21)

Onze régions considèrent les services éducatifs comme des leviers importants et essentiels pour favoriser leur développement. En conséquence, elles réclament un système d'éducation intégré au milieu de vie et une offre de services de formation professionnelle, technique et universitaire mieux adaptés aux besoins des personnes et des entreprises.

ACTIONS PROPOSÉES :

➤ Un système d'éducation plus intégré au milieu de vie

Six régions considèrent que les établissements d'enseignement à tous les niveaux doivent jouer un rôle moteur pour favoriser le développement régional dans toutes ses dimensions. Dans ce contexte, on demande que le gouvernement développe un modèle de financement des missions économique, sociale et culturelle des établissements d'enseignement. On souhaite aussi une adaptation des normes gouvernementales en matière de formation aux particularités de chaque territoire.

La région du Bas-Saint-Laurent propose la création d'un bureau de liaison interordre sur son territoire.

La région de la Mauricie souhaite élargir le concept de « pôles universitaires » pour y intégrer des volets de développement économique, culturel et institutionnel.

La région de l'Abitibi-Témiscamingue demande l'injection de sommes additionnelles pour financer la mission de soutien au développement régional de la constituante de l'Université du Québec sur son territoire (UQAT).

La région Nord-du-Québec réclame un statut particulier pour la Commission scolaire de la Baie-James et la création d'un Centre national de formation nordique adapté aux particularités de cette région.

En Gaspésie–Îles-de-la Madeleine, on demande un moratoire sur la fermeture des écoles de village.

➤ Une plus grande adaptation de l'offre de formation

Onze régions demandent essentiellement qu'on adapte et développe l'offre de services en formation professionnelle, technique et universitaire en fonction des réalités et des besoins des communautés locales et régionales et en lien avec les créneaux d'excellence et les filières technologiques et industrielles en émergence sur le territoire.

Au chapitre de la formation professionnelle et technique, cinq régions ciblent principalement les mécanismes utilisés pour établir la carte de formation professionnelle et technique qui détermine les programmes autorisés et financés dans chacune des régions. La région du Bas-Saint-Laurent propose de modifier les paradigmes actuels en faveur d'un nouveau modèle qui serait élaboré en concordance plus étroite avec les perspectives de développement économique de la région. La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean demande qu'on assure certaines exclusivités régionales afin de favoriser un étalement adéquat et un partage plus équitable de la clientèle sur l'ensemble du territoire. La région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine souhaite qu'on assouplisse les normes pour permettre aux régions de réagir plus rapidement aux besoins du marché du travail.

Deux régions identifient plus précisément les programmes qu'elles souhaiteraient développer sur leur territoire. Pour la région Nord-du-Québec, il s'agit de programmes reliés à l'hydroélectricité et à la nordicité. La région de Lanaudière, pour sa part, souhaite disposer d'une carte de formation professionnelle dans les domaines suivants : installation et réparation d'équipements de télécommunications, serrurerie de bâtiments, construction, aviseur technique en équipement motorisé, assistance technique en pharmacie.

Pour faciliter l'accessibilité à la formation, l'Abitibi-Témiscamingue propose de favoriser la mobilité des programmes de formation professionnelle dans la région par la mise en place d'un fonds. Le Centre-du-Québec met l'accent sur le soutien à la promotion et à la valorisation de la formation professionnelle et technique. La région de la Mauricie envisage de réaliser une enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes de la région dont les résultats serviraient notamment à guider les choix dans l'offre de formation sur le territoire.

Quatre régions ressources (02-08-09-11) mettent particulièrement l'accent sur une amélioration des services de formation et de recherche au sein des établissements de niveau collégial et universitaire. Plus spécifiquement, la région de l'Abitibi-Témiscamingue propose la réalisation à l'UQAT de projets de développement reliés à ses champs d'expertise. La région de la Côte-Nord propose de renforcer les structures existantes de services universitaires sur son territoire, notamment par l'implantation d'une maison de l'université par la corporation des services universitaires du secteur ouest.

D'une façon générale, on s'attend du gouvernement à ce qu'il investisse les montants nécessaires pour répondre à la demande croissante dans les domaines de l'enseignement et de la recherche. On lui demande de développer de nouvelles formules pour le financement des institutions d'enseignement et de revoir son modèle de répartition de l'offre de formation professionnelle et technique en région.

Gestes et engagements des régions :

D'une façon générale, et en partenariat étroit avec les organismes de formation en place, les régions s'engagent à mobiliser l'ensemble des intervenants concernés dans la réalisation des moyens d'action priorités. Selon les cas, elles sont disposées à investir des ressources financières et/ou humaines pour faciliter l'accès à des services éducatifs de qualité.

- Pour faciliter **l'intégration du système d'éducation au milieu de vie**, le CRCD, les MRC et les CLD du Bas-Saint-laurent évalueront la possibilité de contribuer financièrement à la réalisation d'une étude sur l'implication des établissements dans les champs économique, communautaire, social et culturel, sur la révision de leurs activités en fonction de moyens d'action communs et sur le déploiement des ressources en fonction des priorités retenues. En Mauricie, les partenaires sont prêts à adapter leurs mesures et modes d'intervention en fonction des besoins générés par l'élargissement du concept de « pôles universitaires ».
- En matière de **formation professionnelle, technique et universitaire**, la région du Bas-Saint-laurent s'engage à collaborer à l'élaboration d'un nouveau modèle de développement de la formation professionnelle et technique (FPT). Celle du Saguenay–Lac-Saint-Jean est disposée à s'investir dans le développement de créneaux d'exclusivité en lien avec le développement économique de la région. La Côte-Nord réalisera une étude sur l'implantation d'un service de vidéoconférence sur le territoire. La région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine s'engage à identifier ses besoins et les programmes de formation qui nécessiteraient un assouplissement des normes gouvernementales.

Gestes et engagements du gouvernement :

Gestes et engagements des organismes non gouvernementaux :

2.3 UNE PARTICIPATION ACTIVE DE TOUS LES CITOYENS

Bloc 11 Une plus grande participation des citoyens dans le développement de leur communauté

Régions concernées :

Bas-Saint-Laurent (P01.24)
Saguenay–Lac-Saint-Jean (P02.21)
Estrie (P05.23, P05.24)
Abitibi-Témiscamingue (P08.21)
Côte-Nord (P09.22b, P09.22c, P09.22d)
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (P11.21, P11.25)

L'exercice de la citoyenneté est apparu comme un thème majeur en regard de la vitalité des milieux. Six régions ont formulé des propositions sur ce thème. Il s'agit principalement d'offrir aux citoyens les occasions ainsi que les moyens de prendre une part active au développement de leur région ou de leur communauté, particulièrement pour certains groupes tels les jeunes, les aînés ou les femmes. Les propositions régionales reliées à la participation citoyenne peuvent être regroupées sous trois grands thèmes, soit l'établissement de conditions favorisant la participation des citoyens, la reconnaissance de l'apport des citoyens et des organismes à la vitalité des milieux ainsi que l'intégration des jeunes, des aînés et des femmes aux instances décisionnelles.

ACTIONS PROPOSÉES :

➤ L'établissement de conditions favorisant la participation des citoyens

Quatre régions (01-05-08-09) s'entendent sur la nécessité de mobiliser et de responsabiliser la population à l'égard de leur milieu de vie, de façon à accroître le dynamisme et le sentiment d'appartenance dans chaque communauté. Pour ce faire, il apparaît essentiel de mettre en place les conditions permettant à l'ensemble des individus de participer activement à la vie en société, notamment par un meilleur encadrement (Estrie), par de la formation (Bas-Saint-Laurent) et par des réseaux soutenant la participation et la concertation (Abitibi-Témiscamingue et Côte-Nord).

Le Bas-Saint-Laurent propose d'offrir à différents groupes de la société des formations visant l'éducation à la citoyenneté ainsi qu'une plus grande autonomie personnelle, familiale et sociale.

L'Estrie suggère la rédaction d'une Charte sur l'implication citoyenne qui ferait état de la reconnaissance de l'implication des citoyens dans le dynamisme de leur communauté, tout comme celle des organismes à l'égard de la participation des citoyens.

L'Abitibi-Témiscamingue souhaite que la structure d'agentes et agents ruraux soit rendue permanente sur tout le territoire, malgré la fin de l'entente spécifique prévue pour mars 2004.

Quand à la Côte-Nord, elle entend favoriser le réseautage des groupes, des organismes et des individus en condition féminine.

Les demandes faites au gouvernement dans le cadre de ces actions concernent la stabilisation du financement des formations à la citoyenneté « Antidote monde », le financement d'une partie du réseau des agentes et agents ruraux ainsi qu'une collaboration à la rédaction de la Charte sur l'implication citoyenne.

➤ **La reconnaissance de l'apport des citoyens et des organismes à la vitalité des milieux**

De manière générale, la reconnaissance de la contribution des citoyens ou des organismes à leur milieu de vie est présentée comme une condition de participation des citoyens. La reconnaissance et la revalorisation du rôle des citoyens sont des stratégies spécifiquement ciblées par trois régions (05-09-11). Ainsi, on traite de l'importance de diffuser une image positive de la jeunesse et de reconnaître son apport au développement de leur milieu de vie (Estrie), tout comme celle de revaloriser et de promouvoir le rôle de l'ensemble des citoyens pour le développement de leur communauté (Estrie et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine). Cette reconnaissance doit s'étendre aux organismes qui œuvrent dans le milieu (Côte-Nord et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) afin qu'ils puissent remplir leur mission de façon adéquate.

L'Estrie propose d'inclure un volet jeunesse aux galas ou événements de type « reconnaissance » se déroulant dans la région.

La Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine souhaite entreprendre une vaste campagne de mobilisation qui viserait à amener les citoyens et citoyennes à s'engager dans la gestion des services auxquels ils ont recours. Elle demande également un financement adéquat aux organismes communautaires, demande reprise par la Côte-Nord en ce qui a trait aux organismes jeunesse.

Un soutien financier et/ou technique est demandé de la part du gouvernement pour ces actions.

➤ **L'intégration des jeunes, des aînés et des femmes aux instances décisionnelles**

Ces groupes ont été identifiés comme cibles prioritaires d'une action concernant la participation des citoyens à leur milieu dans trois régions (02-05-09). La question de la participation aux instances décisionnelles a été spécifiquement ciblée en ce qui a trait aux jeunes et aux femmes. La présence sur des instances décisionnelles permet de participer au développement des services, aux prises de décision et aux orientations qui déterminent le développement du milieu de vie et de la communauté des citoyens. Les jeunes font l'objet de l'attention du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de l'Estrie en raison de l'effet positif de la participation sur la rétention des gens en région. Les aînés ainsi que les femmes ont été identifiés comme cibles prioritaires dans la région de la Côte-Nord.

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean propose d'adopter un plan d'action global de dix ans sur l'atteinte d'un bilan migratoire positif. Ce plan comprendrait des mesures visant l'intégration de jeunes sur les conseils d'administration d'organisations locales, la création de conseils jeunesse dans les municipalités de plus de 5 000 habitants, une stratégie de sensibilisation des jeunes à l'importance de participer au développement local et régional, une campagne de promotion de l'apport des jeunes à la société, des activités de discussions sur des enjeux préoccupant les moins de 35 ans ainsi que l'augmentation des candidats de moins de 35 ans aux élections municipales.

L'Estrie souhaite mettre à la disposition des jeunes qui souhaiteraient s'engager au sein d'instances décisionnelles des moyens visant à comprendre l'environnement organisationnel dans lequel ils s'intégreront (trousses de « démystification »). Elle souhaite aussi élaborer une trousse d'accueil pour les organisations qui veulent faire une place aux jeunes.

La Côte-Nord désire impliquer les retraités dans les organisations et mandater un ou des organismes afin qu'ils réalisent un répertoire de retraités prêts à s'impliquer à différents niveaux dans la communauté. La région propose également de mettre en place un observatoire en condition féminine.

Les attentes formulées à l'endroit du gouvernement sont variées. Pour mettre en œuvre son plan d'action visant l'atteinte d'un bilan migratoire positif, le Saguenay–Lac-Saint-Jean demande un financement de la part du gouvernement et la signature d'une entente spécifique. L'Estrie demande un soutien financier et technique afin de réaliser ses projets d'intégration des jeunes aux instances décisionnelles. La Côte-Nord demande de mettre en place des incitatifs pour les retraités qui veulent s'impliquer dans leur milieu et d'assurer le financement d'une deuxième phase du projet *Pignon sur rue* visant l'accessibilité à la propriété pour les groupes de femmes.

Gestes et engagements des régions :

D'une manière générale, les régions sont prêtes à soutenir la participation citoyenne en mettant à profit leurs ressources matérielles, techniques et humaines. Elles s'engagent à effectuer des consultations auprès des citoyens et à les mobiliser ou les sensibiliser. Elles entendent favoriser le réseautage des organismes régionaux ainsi qu'à préparer des plans, inventaires ou portraits de situation nécessaires aux projets développés dans leurs propositions.

Les particularités régionales concernant l'établissement de conditions favorisant la participation des citoyens :

La région du Bas-Saint-Laurent est prête à poursuivre le soutien financier récurrent de 14 000 \$ qu'elle accorde aux formations *Antidote Monde*.

L'Estrie engagera une partie de ses ressources professionnelles, techniques et financières dans le projet d'adoption de la Charte sur l'implication citoyenne et invitera l'ensemble des organismes de son territoire à adhérer à la charte.

L'Abitibi-Témiscamingue s'engage à soutenir la formation et le réseautage des agents ruraux.

Les particularités régionales concernant la reconnaissance de l'apport des citoyens et des organismes à la vitalité des milieux :

L'Estrie s'engage à identifier les galas ou événements de type « reconnaissance » de la région et à sensibiliser les organisateurs à y inclure un volet jeunesse.

Les particularités régionales concernant l'intégration des jeunes, des aînés et des femmes aux instances décisionnelles :

Dans le cadre de son plan d'action sur l'atteinte d'un bilan migratoire positif, le Saguenay–Lac-Saint-Jean se dit prêt à mettre sur pied des comités locaux et à contribuer à l'atteinte des objectifs par un partage de l'expertise, des ressources humaines et financières.

L'Estrie prévoit faire le portrait de la représentativité et de la participation des jeunes au sein des organisations de la région et à produire des outils d'intégration des jeunes aux instances décisionnelles.

La Côte-Nord entend travailler avec les groupes sociaux afin de dresser un répertoire des retraités qui désirent s'impliquer dans la communauté.

Gestes et engagements du gouvernement :

Gestes et engagements des organismes non gouvernementaux :

Bloc 12 Un accent sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

RÉGIONS CONCERNÉES :

Bas-Saint-Laurent (P01.22, P01.24)
Mauricie (P04.22, P04.23)
Lanaudière (P14.21)
Laurentides (P15.21, P15.23)
Montérégie (P16.22, P16.23)
Centre-du-Québec (17.21)

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion, objectif essentiel pour la vitalité des milieux, est particulièrement présente dans les propositions de six régions (01-04-14-15-16-17). Les préoccupations régionales peuvent être regroupées autour de deux thèmes majeurs : Le développement de **modes d'intervention novateurs, adaptés et intégrés** ainsi que la **valorisation de l'éducation et la prévention du décrochage scolaire**.

ACTIONS PROPOSÉES :

➤ **Le développement de modes d'intervention novateurs, adaptés et intégrés**

En ce qui a trait au développement de modes d'intervention, les principaux objectifs poursuivis sont de modifier la reproduction intergénérationnelle d'exclusion, d'améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et de contribuer à l'établissement d'une meilleure qualité de vie. Les moyens privilégiés par les régions (01-04-16) sont essentiellement dirigés vers des stratégies globales d'action tenant compte des différents facteurs concourant à la pauvreté et l'exclusion et faisant appel à plusieurs intervenants dans une recherche de solutions durables.

Plusieurs régions proposent de modifier les parcours conventionnels d'intervention en modèles complémentaires et novateurs. La région du Bas-Saint-Laurent suggère d'agir prioritairement auprès des enfants et leur famille et de généraliser sur l'ensemble de son territoire une expérience d'insertion des jeunes peu scolarisés et sans expérience de travail (*Les maraîchers du cœur*).

La Mauricie mise sur la revitalisation des vieux quartiers à forte concentration de pauvreté, dans le cadre d'une stratégie d'intervention globale, intersectorielle, territoriale et en concertation avec le milieu. Elle propose également la création d'un observatoire de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes qui aurait pour mandat d'analyser la situation du décrochage scolaire.

Pour sa part, la Montérégie propose de soutenir davantage les organismes du milieu et leur réseautage pour accroître l'efficacité des actions contre la pauvreté. Elle met l'accent sur l'allongement du Fonds de lutte contre la pauvreté, alors que les Laurentides souhaitent plutôt la création d'un fonds régional de lutte contre la pauvreté.

En général, les demandes gouvernementales vont dans le sens d'un meilleur financement des activités. La région de la Mauricie précise ses demandes à l'égard du projet de revitalisation des vieux quartiers : en matière de logement, on demande l'adaptation et/ou la bonification des programmes *Renouveau urbain*, *Revitalisation des vieux quartiers* et *Accès-Logis* ainsi qu'une garantie à 100 % de l'achat de propriétés par la fiducie foncière communautaire. On demande en outre des mesures fiscales pour encourager les entreprises non polluantes à s'installer dans ces quartiers, une politique favorisant l'établissement de ministères sur ces territoires, des mesures

pour diminuer les frais scolaires des familles à faible revenu et l'identification de terrains gouvernementaux pouvant servir de jardins communautaires.

➤ **La valorisation de la réussite scolaire et la prévention du décrochage scolaire**

La valorisation de la réussite scolaire et la prévention du décrochage scolaire sont considérées comme des priorités en matière de lutte à la pauvreté et de l'exclusion par cinq régions (04-14-15-16-17). Le dépistage précoce des difficultés, une meilleure connaissance des facteurs de décrochage et de réussite, l'implication de l'ensemble des intervenants du milieu sont autant d'éléments qui favoriseront la réussite des jeunes et qui, à terme, contribueront à augmenter le taux de diplomation de la population pour ainsi réduire les risques de pauvreté et d'exclusion. La région des Laurentides fait également état de la diversification de l'offre de formation et d'activités parascolaires comme facteur privilégié de lutte au décrochage scolaire.

Plusieurs solutions sont envisagées afin de permettre aux régions de valoriser l'éducation.

La Mauricie souhaite mettre sur pied un observatoire de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes qui ferait notamment l'analyse de la situation du décrochage scolaire dans la région et qui permettrait l'élaboration d'un plan d'action de lutte au décrochage.

La région de Lanaudière et celle du Centre-du-Québec souhaitent la signature d'ententes spécifiques sur la réussite scolaire.

La région des Laurentides propose que différents partenaires des secteurs municipaux et d'affaires s'engagent, en concertation avec le secteur de l'éducation, dans un projet de valorisation de la réussite éducative. La région demande en outre que chacune des commissions scolaires s'engage dans le développement, l'implantation et la généralisation d'activités parascolaires et que l'offre de formation soit diversifiée, reconnaissant en cela des moyens d'action privilégiés pour contrer le décrochage scolaire.

La Montérégie demande la création d'un fonds spécial pour soutenir les initiatives du milieu contre le décrochage scolaire et la mise en place de moyens spécifiques dans les établissements d'enseignements tels que la formation du personnel enseignant sur la problématique du décrochage scolaire, particulièrement chez les garçons. La région demande également d'assurer le développement des compétences de base pour favoriser l'intégration des personnes à la communauté.

La région des Laurentides demande au gouvernement un fonds régional de soutien à la concertation, des incitatifs aux entreprises qui soutiennent la valorisation de l'éducation, l'octroi d'enveloppes fermées pour les activités parascolaires ainsi qu'un soutien financier conséquent pour la diversification de l'offre de formation.

Gestes et engagements des régions :

Les régions traitant spécifiquement de la lutte contre la pauvreté proposent essentiellement d'appuyer la signature d'ententes spécifiques et de collaborer aux projets ciblés, notamment en accordant des terrains aux projets de jardins communautaires.

Les particularités régionales concernant le développement de modes d'intervention novateurs, adaptés et intégrés :

Dans le Bas-Saint-Laurent, le milieu sera appelé à accorder du financement au projet *Les maraîchers du cœur* et des ententes seront convenues avec les municipalités concernant des prêts de terrain pour les jardins communautaires.

Dans le cadre du projet mauricien de revitalisation des vieux quartiers, plusieurs partenaires sont prêts à apporter un soutien financier et la région mettra à la disposition des comités de citoyen, une partie des terrains nécessaires à la mise en place de jardins communautaires ainsi qu'un encadrement au projet.

Les particularités régionales concernant la valorisation de la réussite scolaire et la prévention du décrochage scolaire :

Les régions de Lanaudière et du Centre-du-Québec s'engagent à soutenir les partenaires du milieu dans l'élaboration d'une entente spécifique sur la réussite scolaire.

Gestes et engagements du gouvernement :

Gestes et engagements des organismes non gouvernementaux :

THÈME 3

LA CAPACITÉ D'AGIR

Trois grands enjeux ressortent des propositions soumises au gouvernement par les régions sous le thème de la capacité d'agir. Le premier (bloc 13) porte principalement sur l'augmentation de la marge de manœuvre des gestionnaires régionaux et la modulation de l'action gouvernementale en région. Le deuxième (bloc 14) pose la nécessité d'un renouvellement du partenariat gouvernement-régions en associant les élus des différents paliers et la société civile alors que le troisième enjeu (bloc 15) concerne la régionalisation de certains leviers de développement considérés stratégiques par les régions.

Bloc 13 UNE MEILLEURE ADAPTATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE AUX RÉALITÉS RÉGIONALES

RÉGIONS CONCERNÉES :

Bas-Saint-Laurent (P01.31)
Saguenay-Lac-Saint-Jean (P02.31)
Mauricie (P04.31, P04.32)
Estrie (P05.31)
Abitibi-Témiscamingue (P08.31, P08.32)
Côte-Nord (P09.32)
Nord-du-Québec (P10.31)
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (P11.31, P11.32)
Chaudière-Appalaches (P12.31)
Lanaudière (P14.32)
Laurentides (P15.31)
Montérégie (P16.31, P16.32)
Centre-du-Québec (P17.31, P17.32)

Les régions considèrent le mode actuel de gestion des interventions gouvernementales comme étant beaucoup trop centralisé et elles demandent qu'il soit revu dans le sens d'une redistribution du pouvoir décisionnel vers le palier administratif régional. Pour ces dernières, en effet, ce mode de gestion n'est pas adapté à la diversité et à la complexité des situations qui se posent et il ne favorise pas le développement optimal des régions. Cette complexité et cette diversité exigent, au contraire, la recherche de solutions de proximité qui tiennent compte des caractéristiques propres à chaque région, et dont la responsabilité devrait davantage relever des gestionnaires régionaux des ministères et des organismes gouvernementaux.

Des assouplissements sont demandés aux normes des mesures et programmes gouvernementaux afin de permettre aux gestionnaires régionaux d'assurer efficacement cette modulation en tenant compte de considérations tels le niveau de population, les distances, le niveau de développement, la structure socio-économique, etc. Soulignons que cette préoccupation est également partagée par toutes les régions, certaines ayant abordé cette question sous un autre thème, en lien avec des préoccupations relatives à l'adaptation de mesures particulières.

Cinq régions considèrent par ailleurs que l'absence de directions régionales de certains ministères et organismes gouvernementaux sur leur territoire constitue une source de difficultés importante, soit celles de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec, de Chaudière-Appalaches, des Laurentides et du Centre-du-Québec. Le fait que cette desserte soit assurée par des bureaux situés dans d'autres régions est identifié comme étant à la source de plusieurs problèmes : longueur dans le traitement des demandes, circuits administratifs plus complexes, difficulté de faire valoir leur spécificité, etc. Ces régions souhaitent donc l'implantation, sur leur territoire, de bureaux régionaux des ministères et organismes jugés stratégiques pour leur développement.

ACTIONS PROPOSÉES :

- De façon générale, les préoccupations relatives au degré d'autonomie des directions régionales et à l'assouplissement des normes des mesures et des programmes ne portent pas sur des sujets particuliers. Elles visent plutôt une réforme du mode actuel de prise de décision au sein de l'appareil des ministères et organismes gouvernementaux au profit des directions régionales.
- Pour quatre régions, les ententes spécifiques doivent être davantage utilisées comme moyen d'adaptation et de modulation des interventions gouvernementales aux réalités régionales : Côte-Nord, Lanaudière, Laurentides et Montérégie. Il conviendrait que leur importance à cet égard soient réaffirmée par le gouvernement et que des mesures soient prises afin de simplifier les processus administratifs et d'élargir les possibilités de dérogation au cadre normatif des mesures et programmes. La région de Lanaudière propose de permettre aux ministères et aux organismes gouvernementaux de déroger aux normes lorsque le montant global de l'entente spécifique est inférieur à 1 M\$ et d'accélérer le processus en prévoyant un signataire gouvernemental unique.
- La région de la Côte-Nord propose la mise sur pied d'un mécanisme permanent avec le gouvernement (Table gouvernement-régions) visant l'adaptation de l'action gouvernementale et qui réunirait le ministre responsable de la région, le sous-ministre adjoint en région du ministère des Régions, le président du CRD ainsi que les représentants des ministères et organismes concernés.
- La région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine propose la mise sur pied, par le gouvernement, d'un Fonds de modulation placé sous la responsabilité de la région et qui servirait à l'adaptation des mesures et services gouvernementaux aux spécificités et aux caractéristiques régionales.
- En ce qui concerne l'amélioration de la desserte régionale, le nombre de ministères et d'organismes dont on souhaite l'implantation varie selon les propositions, la demande la plus importante visant onze bureaux.
 - Côte-Nord

Mise en place de directions régionales (ou délégués régionaux selon le cas) de ministères et organismes dédiés uniquement à la régions dont : Sécurité publique, Tourisme, Finances, Économie et Recherche (volet recherche), Secrétariat aux Affaires autochtones et Agriculture, Pêcheries et Alimentation (volet agriculture).

Augmentation des ressources des ministères jugés stratégiques pour le développement de la région, notamment les ministères des Ressources naturelles, de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et des Finances, de l'Économie et de la Recherche (volet économie).
 - Nord-du-Québec

Implantation immédiate de bureaux régionaux par le ministère de l'Environnement et la Commission de la construction du Québec.

Implantation, d'ici un an, de bureaux régionaux par le ministère des Ressources naturelles et Hydro-Québec.

Cette région demande également à être desservie par un bureau régional unique lorsque cette desserte est assurée de l'extérieur.

- Chaudière-Appalaches

Implantation, sur un échéancier de cinq ans, des directions régionales des ministères et organismes suivants : Éducation, Relations avec les citoyens et Immigration, Revenu, Finances, Économie et Recherche (volet recherche), Ressources naturelles, Affaires municipales, Sécurité publique, Société immobilière du Québec, Conseil du statut de la femme, Office des personnes handicapées, Régie du bâtiment.

- Laurentides

Compléter l'offre de services gouvernementaux en région en implantant notamment des bureaux régionaux des ministères et organismes suivants : Tourisme, Agriculture, Pêcheries et Alimentation, Relations avec les citoyens et Immigration.

- Centre-du-Québec

Mise en place d'une Régie régionale de la santé et des services sociaux, d'un bureau régional du Conseil du statut de la femme et d'un Conseil régional de la culture.

Mandater la Conférence administrative régionale pour l'élaboration d'un mémoire au conseil des ministres concernant l'amélioration de l'offre de services gouvernementaux en région et fournir un support financier à la région pour la réalisation d'une étude sur l'implantation de services universitaires en région.

Gestes et engagements des régions :

En général, les régions se disent prêtes à :

- Collaborer à l'identification des activités qui devraient être déconcentrées et des allègements qui devraient être apportés aux normes des mesures et programmes.
- Accentuer les efforts en vue de la conclusion d'ententes spécifiques visant l'adaptation de l'action gouvernementale.

Peu d'engagements sont pris par les régions en ce qui concerne l'implantation de bureaux régionaux compte tenu que la stratégie et les moyens d'action relèvent essentiellement du gouvernement. La région Centre-du-Québec est la seule à comporter des mesures à cet égard. Le CRD a ainsi financé une étude sur l'opportunité de la mise en place d'une régie régionale de la santé et il s'engage à financer, à même le Fonds de développement régional, une partie des coûts d'implantation du Conseil régional de la culture.

Gestes et engagements du gouvernement :

Gestes et engagements des organismes non gouvernementaux :

Bloc 14 UN PARTENARIAT GOUVERNEMENT-RÉGIONS RENOUVELÉ ET RENFORCÉ

RÉGIONS CONCERNÉES :

Bas-Saint-Laurent (P01.31)
Saguenay–Lac-Saint-Jean (P02.31, P02.32)
Mauricie (P04.32)
Estrie (P05.31)
Outaouais (P07.31)
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (P11.31)
Chaudière-Appalaches (P12.32)
Laurentides (P15.31)
Montérégie (P16.31)
Centre-du-Québec (P17.32)

Pour la grande majorité des régions, la capacité d'agir sur leur développement repose largement sur le renouvellement et le renforcement du partenariat entre le gouvernement et les régions, et ce, à l'intérieur d'un nouveau modèle associant les élus et la société civile. Certaines régions expriment le souhait de s'engager dans l'expérimentation ou la mise en place d'un nouveau modèle de partenariat, sans cependant en définir la nature, alors que d'autres régions précisent les formules qu'elles souhaiteraient expérimenter.

Des modèles de partenariat sont proposés par trois régions, soit celles de la Mauricie, de l'Estrie et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Ils prennent la forme d'une nouvelle instance régionale, non élue, structurée autour du ministre responsable de la région, et dont la composition et les mandats varient selon les propositions.

- La région de la Mauricie propose la mise en place, dans le cadre d'une expérience pilote, d'une instance régionale mixte (gouvernement-milieu) coprésidée par le ministre responsable de la région et par le président du conseil régional (CRD) et composée de représentants de la conférence administrative régionale et du CRD. Cette instance se verrait confier la responsabilité de certains fonds en vue de les affecter selon les priorités de l'entente cadre et elle serait pleinement imputable de leur gestion.
- La région de l'Estrie propose la réalisation d'un projet expérimental de régionalisation sous la responsabilité du délégué régional (ou ministre régional) auquel serait associée l'ensemble de la députation régionale. Il serait mis en place et régi par une convention gouvernement-région dont les signataires seraient le délégué régional, le président du CRD, le sous-ministre adjoint aux régions, les préfets des six MRC, le maire de la Ville de Sherbrooke et les présidents des CLD. Ce projet serait conçu comme une expérience pratique d'affectation de sommes ou de mesures non normées par l'administration centrale (Fonds spécial de développement, FDR, FJE, etc.) et ce, à l'intérieur d'un processus de reddition annuelle de comptes. Cette région souhaite également que le rôle de concertation de la Table des MRC soit reconnu.
- La région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine propose la mise en place, dans le cadre d'un projet pilote, d'une assemblée régionale composée d'élus municipaux (préfets) de membres de l'Assemblée nationale et de représentants de la société civile, sous la présidence du ministre responsable de la région. Des responsabilités et des budgets seraient transférés à la région, notamment en matière du développement économique, culturel, social et en matière de santé, d'éducation et de transports. L'assemblée régionale établirait les priorités régionales d'interventions dans les domaines sous sa juridiction et approuverait les

programmations et moyens de réalisation. Pour l'exécution de ces mandats, la conférence administrative régionale serait placée sous l'autorité du ministre responsable de la région et les ressources nécessaires seraient déconcentrées.

Deux régions se distinguent en optant pour la décentralisation, soit celles du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de l'Outaouais.

- La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean propose la récupération et la prise en charge progressive par les milieux locaux et régionaux de leviers de développement, telles des juridictions exclusives et/ou partagées, notamment en matière de ressources naturelles, d'éducation, de santé, de justice et d'environnement. Ce transfert de juridiction devra être assorti des pouvoirs et ressources nécessaires (transferts de ressources humaines et financières, champs exclusifs de taxation, propriétés, redevances et autres). Cette proposition implique, à terme, l'adaptation des structures existantes (MRC, municipalités, CRCD et autres) et, si nécessaire, la mise en place de nouvelles structures d'accueil.
- La région de l'Outaouais privilégie, pour sa part, la mise en place d'une autorité régionale imputable, dotée d'un pouvoir de décision et de dépenses, et à laquelle seraient transférées des juridictions et des ressources financières (points d'impôts, redevances sur les ressources naturelles, système de péréquation).

Une problématique particulière est enfin soulevée par une région, soit celle de la Montérégie, qui souhaite que des mesures soient prises en vue de s'assurer que son développement se fasse dans un esprit de réciprocité et d'alliance stratégique avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et de définir une stratégie de développement propre aux territoires hors CMM. La région s'engage à mettre en place, à cette fin, des structures ou des comités de concertation et elle s'attend à ce que le gouvernement complète les réformes en cours (CMM, CLD, MRC), en définissant plus précisément les rôles et responsabilités de chacun et qu'il redonne à la région le pouvoir d'intervenir sur l'aménagement de son territoire.

ACTIONS PROPOSÉES :

- Les régions souhaitent que le gouvernement exprime son adhésion à leurs propositions, et ce, tant au niveau du principe d'un partenariat renouvelé que des modèles qui sont proposés.
- La signature d'ententes ou conventions entre le gouvernement et la région constitue généralement le moyen d'action envisagé pour l'expérimentation ou la mise en place du nouveau modèle de partenariat.

Gestes et engagements des régions :

- Structurer les mécanismes de concertation entre les différents partenaires du milieu;
- Convenir avec le gouvernement des termes de l'entente relative à la mise en place du modèle de partenariat renouvelé;
- Effectuer une reddition de compte au gouvernement sur les activités déléguées.

Gestes et engagements du gouvernement :

Gestes et engagements des organismes non gouvernementaux :

Bloc 15 UNE RÉGIONALISATION PLUS POUSSÉE DES LEVIERS ET OUTILS DE DÉVELOPPEMENT

RÉGIONS CONCERNÉES :

Bas-Saint-Laurent (P01.11, P01.31)
Saguenay–Lac-Saint-Jean (P02.31)
Mauricie (P04.32, P04.33)
Estrie (P05.31)
Outaouais (P07.31)
Abitibi-Témiscamingue (P08.31, P08.32)
Côte-Nord (P09.11, P09.31, P09.32)
Nord-du-Québec (P10.12)
Lanaudière (P14.31, P14.32)
Laurentides (P15.31)
Montérégie (P16.31)
Centre-du-Québec (P17.12, P17.32)

Pour la très grande majorité des régions, la régionalisation plus poussée des outils et leviers de développement constitue une préoccupation majeure. Quelle que soit la forme de partenariat visé, la plupart des régions ont identifié la mise en place d'actions visant la régionalisation des leviers et outils financiers considérés comme étant stratégiques pour leur développement. Celles-ci désirent que le gouvernement affirme clairement sa volonté de régionaliser ses interventions, d'impliquer les milieux locaux et régionaux dans l'examen des leviers financiers pouvant être régionalisés, de les bonifier et de permettre aux instances locales et régionales d'assurer un plus grand contrôle de ces outils.

Les propositions régionales se concentrent essentiellement sur la régionalisation de divers fonds existants. Les principaux fonds et outils qui font l'objet de propositions concernent le Fonds de développement régional, le Fonds de diversification économique, les mesures concernant les CLD, les Fonds jeunesse, les Fonds de lutte contre la pauvreté, les budgets de la Stratégie de développement économique des régions ressources et divers autres fonds tels le Fonds de développement durable, le Fonds national de formation de la main-d'œuvre et le Fonds forestier.

Il faut souligner également que cinq régions désirent utiliser les redevances liées à l'exploitation des ressources naturelles pour les affecter à diverses activités de développement. Enfin deux régions, la Mauricie et l'Estrie, présentent un projet de regroupement de divers fonds existants ou de création de fonds spéciaux de développement.

ACTIONS PROPOSÉES :

Les propositions régionales concernant ces leviers sont multiples et diversifiées.

➤ Le Fonds de développement régional

Sept régions (01-04-09-14-15-16-17) soulignent des attentes concernant le Fonds de développement régional (FDR). Il y a unanimité concernant son renouvellement et sa bonification. Tout en désirent maintenir ce levier économique, les régions souhaitent également que ses règles de gestion soient assouplies.

➤ Les CLD

Cinq régions (01-05-15-16-17) souhaitent que les CLD soient mieux équipés pour jouer pleinement leur rôle dans les régions. Les propositions visent à accroître les pouvoirs et budgets des CLD afin que ceux-ci puissent les utiliser en fonction des priorités de leur territoire. La région de l'Estrie demande, pour sa part, de confier aux CLD une enveloppe intégrée et non dédiée afin de leur permettre de l'affecter selon les priorités du milieu.

➤ Le Fonds de diversification économique des régions

Sept régions (01-04-08-09-10-15-17) recommandent le renouvellement du Fonds de diversification économique des régions de même que sa régionalisation au niveau de sa gestion et de son processus décisionnel. Elles considèrent ce levier important pour leur économie et désirent prolonger l'effet de ces mesures.

➤ Les budgets de la Stratégie de développement économique des régions ressources

En plus de proposer une augmentation des budgets de la stratégie, les régions de la Mauricie et de l'Abitibi-Témiscamingue recommandent une régionalisation des enveloppes, de la gestion et du processus de décision (pouvoir de signature pour l'affectation des sommes dédiées à la région).

➤ Le Fonds jeunesse

En plus de vouloir maintenir ce levier de développement, trois régions (04-16-17) recommandent une plus grande régionalisation de ce fonds (délégation de pouvoir et de signature).

➤ Le Fonds de lutte contre la pauvreté

Tout comme le Fonds jeunesse, trois régions (15-16-17) désirent et proposent une régionalisation de ce fonds (délégation de pouvoir et de signature).

➤ Autres propositions de fonds à régionaliser

Parmi l'ensemble des propositions écrites, plusieurs régions abordent enfin la régionalisation de certains fonds qui ont un impact particulier et qui sont considérés importants sur leur territoire. Ces outils sont le Fonds d'action québécois pour le développement durable (Côte-Nord et Centre-du-Québec), le Fonds national de formation de la main-d'œuvre (Centre-du-Québec) et divers fonds et activités de recherche, tel le Fonds forestier (Côte-Nord et Centre-du-Québec).

➤ Les redevances liées à l'exploitation des ressources naturelles

Cinq régions (02-04-07-09-14) préconisent l'utilisation des redevances et proposent de transférer celles-ci, en totalité ou une partie, dans les régions pour soutenir diverses activités de développement. En Mauricie, on propose la signature d'un Pacte forestier au niveau des MRC qui leur confierait le plein pouvoir sur la gestion du volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier. Ce pacte viserait aussi la constitution d'un fonds dédié à l'entretien des chemins forestiers sur les terres publiques. Sur la Côte-Nord, les redevances tirées de toutes les ressources naturelles (forestières, minières et hydrauliques) serviraient à créer un important fonds d'investissement régional consacré à la diversification économique. Dans la région de

Lanaudière, 10 % des redevances régionales permettrait de constituer, avec les partenaires du milieu, un fonds de développement social. Tous ces fonds sont envisagés comme des sources complémentaires aux interventions déjà réalisées par le gouvernement.

Les propositions des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de l’Outaouais portent sur un transfert de juridiction ou de propriété des ressources naturelles dans le cadre élargi d’une décentralisation administrative et politique de l’État. L’objectif final de ces transferts demeure toujours dans ces cas-ci une plus grande prise en charge des leviers de développement.

Enfin, la région des Laurentides mentionne que le gouvernement devrait revoir le calcul des redevances forestières afin d’intégrer des paramètres spécifiques aux forêts feuillues et mixtes.

➤ Regroupement de fonds existants et création d’un fonds spécial de développement

La région de la Mauricie propose, à moyen terme, de doter la région d’un fonds de développement de la Mauricie, constitué à partir de la régionalisation et de la fusion de fonds existants tels le FDR, le Fonds jeunesse, les budgets de la Stratégie de développement économique des régions ressources et du Fonds de diversification économique. Pour sa part, la région de l’Estrie préconise la création d’un fonds spécial de développement qui serait additionné aux fonds existants, le tout dans un projet global de régionalisation.

Gestes et engagements des régions :

Dans le cadre d’une plus grande régionalisation des outils et leviers de développement, les régions s’entendent pour consolider les mécanismes de concertation dans le milieu et, entre celui-ci et les instances régionales du gouvernement dans un nouveau modèle de partenariat. Elles sont prêtes à identifier et à convenir, avec le gouvernement, des activités à régionaliser et à définir les modalités d’application et de gestion des fonds, à participer au bilan annuel et à une reddition de comptes rigoureuse et transparente.

Dans certains cas, les instances régionales sont prêtes à mettre en commun leurs ressources financières et humaines disponibles, à mobiliser le milieu et à développer des partenariats financiers autour des projets initiés. Certaines régions ont déjà investi des sommes et des efforts pour amorcer ces processus de concertation et mobiliser les intervenants régionaux.

Gestes et engagements du gouvernement :

Gestes et engagements des organismes non gouvernementaux :

ANNEXE

RÉSUMÉ DES 115 PROPOSITIONS RÉGIONALES

Rendez-vous national des régions

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P01.11	Faire du Bas-Saint-Laurent une région innovante	Mettre en place un réseau d'experts en matière d'innovation en entreprise afin de favoriser la circulation du savoir entre entrepreneurs et spécialistes. Créer un Observatoire régional d'information sur l'innovation dans les entreprises et combler le manque de centres de recherche et de transfert, notamment en agroalimentaire. Reconduire le FDER. Adoption par les M/O à vocation économique d'une approche <i>projet</i> plutôt que programme.
P01.12	Doter la région du Bas-Saint-Laurent d'un réseau de communication à large bande	Doter la région d'un lien de fibre optique pour l'ensemble des 118 municipalités. Afin de le financer, la région fera appel au programme <i>Villes et villages branchés</i> .
P01.13	Le transport des personnes et des marchandises	<p>Axe 1: Développer un réseau routier régional stratégique efficace afin d'améliorer les conditions des déplacements intrarégional [Routes : 132, 185, 20].</p> <p>Axe 2: Maintenir un réseau multimodal d'infrastructures tant aérien, ferroviaire que maritime : soutenir les dessertes actuelles et la mise en place de nouveaux équipements.</p> <p>Axe 3: Optimiser le transport en commun intrarégional.</p> <p>Axe 4: Développer le réseau de la Route Verte.</p>
P01.21	Développer de nouveaux modes d'intervention du secteur de l'éducation et support au développement régional	<p>Volet 1 Développer les missions économique, communautaire, sociale et culturelle du secteur de l'éducation en créant un bureau de liaison interordre qui établirait une passerelle entre le monde des affaires, le milieu communautaire et les établissements d'enseignement.</p> <p>Volet 2 Adapter l'offre de service en formation professionnelle et technique en développant une approche régionalisée fondée sur des orientations économiques régionales et des objectifs de développement de la main-d'œuvre et de l'entrepreneuriat.</p>
P01.22	Lutter contre la pauvreté et l'exclusion	<p>Stratégie d'action intitulée Communauté Ouverte et Solidaire pour un Monde Outillé, Scolarisé et en Santé (COSMOSS) qui vise à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Agir prioritairement auprès des enfants et leur famille, pour modifier des parcours d'exclusion de la naissance à l'âge adulte. 2) Agir sur les composantes favorables du milieu (leviers, opportunités, réseaux, etc.) pour modifier des parcours conventionnels d'intervention en modèles complémentaires et innovateurs. <p>La population qui est ciblée est 5 900 jeunes de 0-17 ans (et leurs parents) qui vivent dans une situation d'exclusion et 500 jeunes parents ou futurs parents (18-25 ans). La stratégie requiert des interventions multimodales sur un continuum de plusieurs années.</p>

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P01.23	La culture comme fondement du développement local et régional	<p>Miser sur l'apport de l'activité culturelle comme facteur de rétention et d'attraction.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Assurer l'accessibilité, le déploiement et le rayonnement de l'activité culturelle (consolider les organisations artistiques et culturelles par la création et/ou la stabilisation des emplois, créer un Fonds de développement de l'activité culturelle). 2) Outiller les intervenants et les municipalités dans leur rôle de conservation et de mise en valeur du patrimoine (créer un Centre d'expertise et d'animation du patrimoine rural). 3) Développer un leadership régional dans l'apprentissage des langues et des cultures (rendre permanente l'École de langues de Trois-Pistoles et créer une Centre international multilingue d'éducation et multiculturel (CIMEN) qui permettrait l'implantation d'une École de langues internationale de transition et d'éducation (ÉLITE), la création d'un Centre de recherche en innovation culturelle ainsi que la mise en place d'un secrétariat permanent de promotion, de développement et de commercialisation).
P01.24	Favoriser l'exercice de la citoyenneté	<p>Deux actions prioritaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Déployer sur l'ensemble du territoire du Bas-Saint-Laurent l'expérience des maraîchers du cœur visant l'insertion de jeunes (18-30 ans) peu scolarisés et n'ayant aucune expérience de travail dans la création d'un jardin communautaire leur permettant ainsi d'exercer leur rôle de citoyen tout en favorisant l'enracinement et la fierté de vivre dans la région. 2) Reconnaître et mettre en valeur les programmes de Formation Antidote Monde. Pour la prochaine année, l'organisme mettra l'accent, d'une part, sur le développement local et solidaire favorisant la revitalisation du milieu et le renforcement du tissu social par la promotion de l'éducation à la citoyenneté et, d'autre part, sur le Programme Antidote jeunes qui s'adresse à des jeunes de 17 à 25 ans et qui vise à développer le sentiment d'appartenance et de fierté et la rétention des jeunes en région.
P01.25	La valorisation du Bas-Saint-Laurent	<p>Campagnes de promotion intrarégionale et extrarégionale sur les atouts et les potentiels de la région et sur les forces et son caractère distinctif. Mettre en œuvre une série d'outils de communication selon les spécificités des publics visés : les résidents, les jeunes, les entreprises sur le territoire et les investisseurs et clients extérieurs.</p>

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P01.31	Développer de nouvelles synergies intrarégionales et responsabiliser davantage les milieux quant aux priorités d'utilisation des leviers mis à leur disposition	<p>Renouvellement du modèle de partenariat entre le gouvernement et la région (CRCD-CLD-MRC) selon le modèle suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • consolidation du palier de la région administrative comme lieu de planification, de concertation et d'établissement de stratégies solidaires pour soutenir l'ensemble des territoires du Bas-Saint-Laurent; • attribution aux CLD des pouvoirs leur permettant d'utiliser les leviers mis à leur disposition selon leurs priorités; • renouvellement du Fonds de développement régional en le bonifiant de manière significative pour permettre à la région d'agir sur des stratégies, des actions et des projets d'envergure, en complément des CLD; • mise en place de mécanismes de concertation entre le CRCD et les CLD autant au niveau politique qu'opérationnel.
P02.11	Création d'un fonds régional autonome et privé	<p>Création d'un fonds régional autonome, privé, à but lucratif et spécialisé dans le démarrage d'entreprises structurantes pour la région avec une capitalisation de 430 M\$ pour les 10 prochaines années. Ce fonds élaborerait ses priorités à partir des stratégies et outils disponibles dans la région.</p> <p>Afin d'assurer son financement, ce fonds régional bénéficierait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'avantages fiscaux pour les investisseurs privés; • d'investissements de la part des fonds de pensions; • de contribution des gouvernements (prêt de dix ans sans intérêt).
P02.12	Développement de la filière de la transformation du bois	<p>Afin d'assurer la continuité et un plein développement de la filière de la transformation du bois et permettre aussi un rayonnement auprès des autres régions, la région vise à se doter de deux outils indispensables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un Institut de valorisation du bois de la forêt boréale ayant des mandats d'innovation, de développement, d'application technologique, de liaison et de transfert, affilié avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC); • Une usine pilote en vue de développer de nouveaux produits à valeur ajoutée et permettant de disposer d'une production, à petite échelle, en vue de valider les marchés.
P02.13	Prospérité économique, prudence environnementale et équité sociale	<p>La stratégie d'action proposée vise la création d'un Centre québécois d'expertise en développement durable ayant pour mandat de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développer et appliquer des programmes de formation sur l'éco-efficacité, destinés aux divers agents de développement et analystes; • développer et appliquer des programmes d'intervention en éco-efficacité dans les entreprises de transformation et de services de même que dans les municipalités afin

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P02.13	(suite)	<p>d'améliorer les performances économiques, environnementales et sociales;</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ développer et mettre en place de nouvelles technologies issues des pratiques durables (énergie, habitat, transport); ♦ permettre un transfert de cette expertise vers les autres régions du Québec.
P02.14	<p>Soutenir le développement de nos productions considérées comme nos piliers traditionnels</p> <p>Favoriser la mise en marché et la transformation des produits agroalimentaires régionaux et la création d'une filière régionale de produits agroalimentaires biologiques</p>	<p>Axe 1 : Créer une structure de soutien régionale à la commercialisation et à la distribution des produits agroalimentaires de la région.</p> <p>Axe 2 : Identifier l'agroalimentaire biologique comme filière pour la région.</p> <p>Axe 3 : Mise en place d'un programme favorisant la remise en production des terres agricoles en friche.</p> <p>Axe 4 : Mise en place d'un programme de développement stratégique de l'agriculture pour la région.</p>
P02.21	L'atteinte d'un bilan migratoire positif	<p>Stratégie globale s'adressant principalement aux jeunes de 35 ans et moins.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Développer une image plus positive de la région (vaste campagne de promotion). 2) Mettre en œuvre des politiques et mesures d'attraction (politique fiscale plus avantageuse pour les résidents de la région, politique d'établissement des jeunes et des familles, création d'un Fonds annuel dédié au soutien d'actions locales). 3) Améliorer l'insertion et l'emploi de nouveaux diplômés (avoir une meilleure connaissance de la région et de ses perspectives d'avenir, insertion professionnelle des nouveaux diplômés de 35 ans et moins). 4) Promouvoir l'entrepreneurship et les opportunités d'affaires en région (réseautage avec le milieu scolaire, des affaires et les différents organismes économiques, promotion et sensibilisation à l'entrepreneurship chez les jeunes, augmenter les fonds dédiés aux initiatives jeunesse). 5) Encourager l'implication et la participation sociale des jeunes et des aînés (engager une ressource responsable de différentes activités en région).

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P02.22	Occupation active et dynamique du territoire	<p>Création par l'Assemblée nationale d'une commission permanente sur l'équité interrégionale en vue de réviser les paramètres de financement des services publics dans les régions ressources. Cette commission devra prendre en compte les paramètres suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) accessibilité aux services (santé, éducation) partout sur le territoire; 2) correction des disparités actuelles dans l'état de santé des populations régionales; 3) correction des disparités actuelles dans le taux de diplomation selon les territoires; 4) adoption d'un mode de répartition des ressources qui soit transparent avec des finalités claires; 5) attribution d'un rôle direct aux régions dans l'évaluation de l'équité interrégionale. <p>Cette commission jouerait un rôle semblable au Vérificateur général ou au Protecteur du citoyen.</p>
P02.23	Favoriser la contribution des institutions d'enseignement secondaire, collégial et universitaire au développement de la région	<p>Consolider l'offre de programmes d'enseignement professionnel et technique.</p> <p>Consolider les exclusivités régionales en matière de formation et développer de nouveaux créneaux reliés à des spécificités régionales.</p> <p>Fournir des ressources financières additionnelles aux établissements d'enseignement supérieur de la région, leur permettant de répondre à la demande dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et du transfert technologique, particulièrement dans des créneaux jugés stratégiques pour le développement de la région.</p>
P02.31	Agir par la prise en charge de nos leviers de développement	<p>Récupération et prise en charge progressive par les milieux locaux et régionaux de leviers de développement, telles des juridictions exclusives et/ou partagées, notamment en matière de ressources naturelles, d'éducation, de santé, de justice et d'environnement. Ces juridictions devront être assorties de pouvoirs décisionnels et accompagnées de moyens d'intervention adéquats (transferts de ressources humaines et financières, champs exclusifs de taxation, propriétés, redevances et autres).</p> <p>Cette action présuppose l'adaptation des structures existantes (MRC, CRCD, municipalités et autres) et la mise en place d'une nouvelle structure d'accueil, si nécessaire, en fonction de nouveaux pouvoirs dévolus à la région. L'échéancier de réalisation couvre la période 2003-2007.</p>
P02.32	Agir sur notre développement par nos ressources naturelles	<p>Transférer à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean la propriété des ressources naturelles qui se trouvent sur son territoire ainsi que la pleine compétence en cette matière, et ce, pour donner à la région une réelle capacité d'agir sur son développement. La région s'attend également à ce que le gouvernement effectue les transferts de connaissances</p>

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P02.32	(suite)	nécessaires en lien avec la gestion des ressources naturelles qui se trouvent sur le territoire régional. Ce transfert de propriété devrait être complété d'ici 5 ans, c'est-à-dire à l'automne 2007.
P04.11	Réseautage d'entreprises manufacturières	Mettre en place trois réseaux d'entreprises manufacturières et assurer, par l'entremise de courtiers, un soutien aux entreprises participantes afin d'améliorer leur performance. Huit domaines potentiels (main-d'œuvre spécialisée, financement, production et technologie, R+D, etc.) pour mettre en place des réseaux ont été identifiés et 67 entreprises ont manifesté de l'intérêt. Les courtiers formés par l'IRPME seraient chargés de prendre en charge les réseaux.
P04.12	Pôle international Mauricie	Le pôle international Mauricie s'apparente aux modèles européens de pôles universitaires visant l'accueil d'étudiants étrangers. La vision mauricienne est éclatée et inclut de multiples volets extra-universitaires : développement économique, développement de l'immigration, développement culturel et développement institutionnel.
P04.21	Contrer l'exode et favoriser l'inode des jeunes qualifiés de 16-35 ans	<p>Travailler en Mauricie : programme de remboursement de frais de scolarité, programme de prime à l'établissement de jeunes en région, programme de compagnonnage;</p> <p>Entreprendre en Mauricie : valoriser l'établissement en milieu rural, campus entrepreneurial (formation/tutorat);</p> <p>Investir en Mauricie : création d'un fonds jeunesse mauricien, campagne de promotion auprès des jeunes.</p>
P04.22	Revitalisation des vieux quartiers où se concentre la pauvreté	<p>Plan d'action global et intégré : entente spécifique, ajustement du programme Renouveau urbain;</p> <p>Intervenir sur le parc immobilier et de logement : création d'une fiducie foncière communautaire, promotion, modifications au programme Accès Logis, bonification du Programme de revitalisation des vieux quartiers;</p> <p>Améliorer la qualité de la vie et la prospérité économique des quartiers : création d'emplois (crédit d'impôt aux nouvelles entreprises), réduction des charges de la rentrée scolaire, transformation de terrains gouvernementaux en jardins communautaires;</p> <p>Discrimination positive envers les quartiers socio-économiquement défavorisés dans le choix de localisation des édifices ou aménagements des m/o gouvernementaux.</p>
P04.23	Projet d'observatoire de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de la Mauricie	<p>Volet 1 : analyse de la situation du décrochage scolaire dans la région de la Mauricie assortie d'un plan d'action de lutte au décrochage.</p> <p>Volet 2 : enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes de la région de la Mauricie.</p>

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P04.24	Image de marque de la Mauricie	Développer et réaliser une campagne promotionnelle orchestrée pour redorer l'image de la Mauricie, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région. Campagne médias pour rehausser la perception qu'ont les Mauriciens d'eux-mêmes. Campagne promotionnelle externe visant à mettre en évidence les avantages stratégiques de la Mauricie comme lieu d'investissement ou d'établissement (médecins, immigrants, etc.).
P04.31	Réseau intégré de développement économique de la Mauricie	<p>Organisation et mise en place d'un réseau intégré de développement économique dans le but de solutionner les problèmes résultant de la présence d'un trop grand nombre d'organismes dans ce secteur d'intervention ainsi que ceux que posera leur financement au cours des prochaines années. Ce problème a notamment été amplifié par la création de nouveaux organismes de développement dans le cadre de la stratégie de diversification industrielle, mise en place dans la région de la Mauricie par le MIC.</p> <p>Cette proposition implique également une décentralisation au profit d'organismes du réseau du plus grand nombre de programmes ou de fonds, ou, à tout le moins, leur assouplissement en vue de leur adaptation aux besoins du milieu.</p>
P04.32	Renforcement de la gouvernance régionale par l'appropriation et le contrôle de ses leviers financiers	<p>Reconnaître la région Mauricie comme région pilote d'expérimentation d'un modèle de gestion décisionnelle régionale mixte (gouvernement / milieu) selon la formule suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise en place d'une instance composée de représentants du CRD et de la CAR, coprésidée par le ministre régional et le président du CRD et dont le soutien administratif est assuré par le sous-ministre adjoint régional du MREG; • pleine délégation de pouvoir et de signature aux directeurs régionaux des M/O pour l'affectation des budgets de la Stratégie de développement économique des régions ressources; • pleine délégation de pouvoir et de signature au SMA du MREG pour l'affectation du FDR, du Fonds jeunesse et du Fond de la Société de diversification économique des régions. <p>Une reddition de compte serait faite par la CAR et le CRD auprès de cette instance sur l'affectation des ces budgets et fonds en fonction des priorités identifiées dans le plan d'action de l'entente cadre. Un Fonds de développement de la Mauricie serait constitué à moyen terme à partir de ces différents fonds.</p>
P04.33	Gestion territoriale des redevances forestières	<p>Convenir d'un Pacte forestier entre le gouvernement et les MRC aux fins de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • confier aux MRC la gestion du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II (PMVRMF). Les budgets de ce programme seraient affectés à des projets identifiés dans des plans d'actions locaux élaborés par les partenaires locaux et régionaux et soumis au gouvernement;

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P04.33	(suite)	<ul style="list-style-type: none"> constituer, à même les redevances forestières perçues dans la région, une enveloppe dédiée à l'entretien des chemins forestiers et en confier la gestion aux MRC.
P05.11	Préserver et renforcer la diversification économique de la région en intégrant le volet économie sociale aux critères économiques traditionnels	<p>La diversification doit se tourner vers le profit de la communauté en termes d'enrichissement collectif et individuel visant une meilleure qualité de vie pour tous et sur tout le territoire en tenant compte des spécificités des territoires ruraux.</p> <p>Axe 1 : Doter la région d'outils de développement favorisant l'émergence de secteurs d'activité présents et nouveaux ayant un potentiel de développement. Par exemple : Centre de formation en caoutchouc plastique (CFCP) ou Service intégré en formation et en technologie dans le secteur du bois (SIB).</p> <p>Axe 2 : Doter l'ensemble du territoire des infrastructures de base pour l'exploitation d'une entreprise (antennes cellulaires et service de téléphonie performants).</p> <p>Axe 3 : Augmenter le degré d'utilisation des technologies avancées dans les procédés des entreprises afin d'améliorer leur productivité et la valeur ajoutée de leurs produits, notamment en mettant à leur disposition des sectoriels spécialisés dans les ministères concernés et assurer des services de proximité et en favorisant la croissance du nombre de participants à des projets de formation reliés aux besoins des entreprises et visant l'utilisation de nouvelles méthodes, procédés, technologie et modes de gestion.</p> <p>Axe 4 : Mettre en place une stratégie qui favorisera le transfert d'entreprises vers le promoteur ou le groupe de promoteurs qui ont un projet à fort potentiel de développement et l'émergence de projets d'entreprises par l'entrepreneuriat individuel et collectif.</p>
P05.12	Miser sur l'environnement comme avantage comparatif de la région	<p>Faire de la gestion de l'eau une priorité, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> par la mise sur pied du Laboratoire naturel en gestion de l'eau, en supportant la formation de l'<i>Observatoire en environnement et en développement durable</i>, par le support à l'entente spécifique <i>Pour une gestion globale et collective de l'eau</i>, en poursuivant le projet-pilote consistant à mieux contrôler l'accès des cours d'eau aux bétails afin d'en protéger les berges et la bande riveraine et en identifiant les puits en milieu agricole pour protéger l'eau potable. <p>Reconnaître le côté vert de la région et en faire <i>La région verte du Québec</i> notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> par la réalisation du projet Préservation valorisation du patrimoine paysager Estrie;

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P05.12	(suite)	<ul style="list-style-type: none"> ♦ par le support à l'entente spécifique Certification environnementale en milieu agricole; ♦ en favorisant l'industrie touristique par l'Écotourisme dans la Région Verte. <p>Faire la promotion de la qualité de vie, du sentiment de fierté et d'appartenance.</p>
P05.13	Protéger le patrimoine industriel	<p>Mettre à l'abri des créanciers l'infrastructure des entreprises aux prises avec des fluctuations de marché. Maintenir en état les équipements et les bâtiments par un entretien préventif des infrastructures durant la même période d'attente de reprises des activités. Développer des projets de relance par des programmes locaux et régionaux. Favoriser la 2^e et 3^e transformation.</p>
P05.14	Faire de l'Estrie le 3^e pôle technologique du Québec en maximisant le développement de l'économie du savoir sur la base du Pôle universitaire de Sherbrooke, de l'intensité de la vie culturelle estrienne et de la qualité environnementale de son territoire	<p>Contribuer au développement d'un environnement favorable à l'innovation et à la création, par le renforcement ou la mise en place d'activités et d'infrastructures scientifiques et technologiques dans la région, et cela dans une perspective de croissance et de création d'emplois. La stratégie comporte 5 axes :</p> <p>Axe 1 : Le recrutement de personnes hautement qualifiées.</p> <p>Axe 2 : Recrutement d'étudiants à fort potentiel.</p> <p>Axe 3 : Incubation et démarrage d'entreprises basées sur l'activité universitaire sur tout le territoire de l'Estrie.</p> <p>Axe 4 : Attraction d'entreprises de pointe en région.</p> <p>Axe 5 : Placement de diplômés en région.</p>
P05.21	Faire la promotion de la qualification des jeunes et des adultes auprès des employeurs de la région de l'Estrie au regard de la formation professionnelle et technique	<p>Trois stratégies d'action :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Définir le concept de qualification en lien avec la diversification des parcours scolaires et des voies permettant d'accéder à la qualification : adapter les différentes voies de qualification aux besoins des clientèles ainsi qu'aux besoins liés au marché du travail; articuler régionalement la mise en place de la politique d'éducation des adultes; aborder la reconnaissance des acquis comme un moyen de promotion de la qualification, particulièrement pour les travailleurs peu qualifiés. 2. Promouvoir la qualification auprès des jeunes, des adultes, des parents, des employeurs et des regroupements d'employeurs : développer un plan de communication ciblant ces différentes clientèles. 3. Favoriser les échanges entre les employeurs et les établissements d'enseignements sur le thème de la qualification : sensibiliser les employeurs à l'importance de la qualification de la main-d'œuvre.

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P05.22	Assurer l'équité entre les villes et les communautés rurales au niveau du développement des infrastructures (communication et transport des personnes)	<p>Les communications et le transport collectif doivent être considérés comme des services essentiels pour les communautés.</p> <p>Les communications : dans un contexte où plusieurs entreprises doivent envisager une reconversion technologique, des services efficaces de télécommunications, tels que l'accès au service de cellulaire et à Internet haute vitesse, doivent être mis à leur disposition, afin que le milieu rural bénéficie des mêmes avantages technologiques que le milieu urbain.</p> <p>Le transport : favoriser la mise en place d'une structure de gestion qui assure une répartition des services de transports répondant aux besoins des populations et qui s'appuie sur les services existants et mise en application d'une politique nationale sur le transport collectif.</p> <p>Les principes de la politique de la ruralité doivent être rappelés et mis en application au sein des différents ministères sectoriels.</p> <p>Une reconnaissance formelle de la coordination entre la table des MRC et le gouvernement du Québec doit être effectuée.</p>
P05.23	Favoriser et reconnaître l'apport des jeunes à la vitalité des milieux et renforcer le sentiment d'appartenance	<p>Stratégie développée autour de 6 objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> Développer une véritable culture de la relève au sein des organisations de la région : développer des outils qui s'adressent autant aux jeunes voulant s'insérer dans les instances décisionnelles de la région qu'aux organismes voulant accueillir des jeunes; Inclure un volet jeunesse aux événements de type « reconnaissance » de la région; Soutenir l'entrepreneuriat jeunesse par un appui aux structures existantes; Favoriser la relève en entreprise par le mentorat, la gestion par compétence et l'offre de formation; Favoriser l'accès à l'habitation pour les jeunes désirant venir ou revenir vivre en Estrie, notamment par le regroupement des informations à ce sujet; Former des « structures d'accueil » pour les jeunes familles qui s'établissent en Estrie : mise en valeur du milieu de vie, information sur les emplois, offres d'habitation, de loisirs, etc.
P05.24	Promouvoir la participation du citoyen dans sa communauté et faciliter son engagement	<p>Deux axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> La promotion de la participation du citoyen dans sa communauté : reconnaître l'importance de la participation de la population pour la communauté, particulièrement celle des jeunes et des aînés, et sensibiliser la population sur son rôle et ses responsabilités à l'égard du dynamisme de la communauté. Faciliter l'engagement des citoyens dans leur communauté : offrir un meilleur encadrement aux citoyens désirant s'impliquer, offrir un support technique et financier

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P05.24	(suite)	<p>aux différents groupes bénévoles et démystifier le mode de fonctionnement de différentes structures afin d'y accroître la participation.</p> <p>Pour réaliser ces objectifs, la région propose d'adhérer à une Charte sur l'implication citoyenne.</p>
P05.31	Créer un projet expérimental de développement et de régionalisation	<p>Réalisation, sur une période de trois ans, d'un projet expérimental de régionalisation sous la responsabilité du délégué régional et auquel serait associé l'ensemble de la députation régionale. Il serait mis en place et régie par une convention gouvernement-région dont les signataires seraient le délégué régional, le président du CRD - Estrie, le sous-ministre adjoint aux régions, les préfets des 6 MRC, le maire de la Ville de Sherbrooke, les présidents des CLD de l'Estrie. Ce projet serait conçu comme une expérience pratique d'affectation de sommes ou de mesures non normées par l'administration centrale, et ce, à l'intérieur d'un processus de reddition annuelle de compte.</p> <p>Ce projet de régionalisation pourrait prendre diverses formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ un fonds spécial de développement additionné aux fonds existants (FDR, FJE, Pactes ruraux, etc.); ♦ la mise en place de la Stratégie nationale de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale et sa régionalisation; ♦ la gestion annuelle des priorités du Plan régional de transport 2002-2016.
P07.31	Appropriation des leviers décisionnels et financiers essentiels au développement de l'Outaouais	<p>Mise en place d'une autorité régionale imputable, dotée d'un pouvoir de décision et de dépense, et ce, afin de permettre à la région d'assurer une véritable prise en charge de son développement, notamment dans la mise en œuvre des cibles de l'Entente-cadre Outaouais-Québec. Cette formule implique un transfert de juridictions et de ressources financières (points d'impôts, redevances sur les ressources naturelles, système de péréquation).</p>
P08.11	L'approvisionnement des entreprises désirant faire de la 2^e et 3^e transformation du bois	<p>Accroître la mise en valeur des ressources du territoire</p> <p>Mettre en place une stratégie d'approvisionnement des entreprises de 2^e et 3^e transformation du bois selon 2 axes :</p> <p>Axe 1 : Favoriser l'utilisation des bois des lots privés et intramunicipaux.</p> <p>Axe 2 : Mettre sur pied un système de courtage permettant de faciliter la transaction de bois usiné vers les usines de 2^e et 3^e transformation.</p>
P08.12	Support au projet Frontenac	<p>Améliorer les instruments de soutien des entreprises régionales</p> <p>Supporter la mise en place du fonds Frontenac, voué au développement des entreprises, par l'octroi d'aide fiscale aux</p>

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P08.12	(suite)	déposants et aux bénéficiaires des caisses de retraite pour permettre l'injection de 800 M\$ dans le fonds sur 10 ans.
P08.13	Recherche sur la thématique des eaux souterraines	<p>Accroître l'effort de recherche et de développement effectué dans la région, soutenir la diversification de l'économie régionale et accroître la mise en valeur des ressources du territoire</p> <p>Supporter la mise en place d'une unité de recherche associée à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue sur la thématique des eaux souterraines. Dans un premier temps, dans la MRC Abitibi puis élargie à l'ensemble des MRC de la région.</p>
P08.14	Un réseau de communication à large bande	<p>Favoriser le développement harmonieux de toutes les parties du territoire et de toutes les personnes vivant sur le territoire de la région</p> <p>Supporter la mise en place d'un réseau de communication à large bande couvrant toute la région en collaboration avec la société civile, les institutions et les partenaires publics, notamment via le programme <i>Villes et Villages branchés</i>.</p>
P08.21	Réseau d'animatrices et d'animateurs locaux	<p>Favoriser le développement harmonieux de toutes les parties du territoire et de toutes les personnes sur le territoire de la région.</p> <p>Compléter le réseau mis en place dans le cadre de l'Entente spécifique concernant la mise en place d'un fonds destiné à supporter l'embauche et le maintien en poste d'agentes et d'agents ruraux.</p> <p>Rendre cette structure permanente.</p>
P08.22	Mesures pour contrer l'exode des jeunes	<p>Soutenir les actions visant à réduire l'exode ou à accroître le retour des jeunes dans la région :</p> <p>Remboursement graduel d'une partie des dettes d'étude.</p> <p>Augmentation du nombre et de la diversité des programmes de formation.</p> <p>Mise en place d'un fonds pour favoriser la mobilité des programmes de formation professionnelle.</p> <p>Mesure pour encourager la venue d'immigrants.</p> <p>Offre de stages estivaux dans les domaines d'étude.</p>
P08.23	Support aux institutions d'enseignement supérieur	<p>Favoriser le développement harmonieux de toutes les parties du territoire et de toutes les personnes sur le territoire et améliorer les instruments de soutien aux entreprises régionales.</p> <p>Améliorer le financement de l'UQAT pour soutenir sa mission de soutien au développement régional.</p>

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P08.23	(suite)	<p>Améliorer le budget du Cégep pour supporter le mandat de transfert technologique auprès des entreprises et pour développer de nouveaux programmes.</p> <p>Supporter sept projets de développement régional.</p> <p>Reconnaître le rôle particulier des institutions d'enseignement supérieur.</p>
P08.31	Décentralisation de la recherche-développement	<p>Ramener dans la région le processus décisionnel et administratif des fonds et des institutions ayant une incidence sur le développement de la région</p> <p>Opérer une véritable décentralisation des fonds qui supportent la recherche et le développement, de même que des organismes et groupes de recherche qui œuvrent dans les secteurs d'excellence de la région, notamment dans le domaine minier, forestier et agroalimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • faire en sorte que la prise de décision pour l'enveloppe du Fonds forestier consacrée à la recherche soit effectuée dans la région; • accroître la présence dans la région du COREM et de Forintek et le pouvoir d'influence de la région sur ces organismes, en complémentarité avec les institutions régionales; • soutenir le développement des unités de recherche en foresterie, en mines et en agriculture à l'UQAT, de même qu'au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue pour ce qui est du transfert technologique.
P08.32	Décentralisation et accroissement des budgets de développement économique	<p>Soutenir la diversification de l'économie régionale, accroître la mise en valeur des ressources du territoire et ramener dans la région le processus décisionnel et administratif des fonds ayant une incidence sur le développement de la région</p> <p>Par cette proposition, il s'agit en bonne partie d'augmenter et de prolonger l'effet des mesures mises en place dans le cadre de la Stratégie de développement économique des régions ressources pour l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que du Fonds de diversification économique des régions. Elle implique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'augmentation de l'enveloppe régionale du Fonds de diversification économique, sa prolongation pour une durée de trois ans et la décentralisation complète de sa gestion et du processus décisionnel; • l'augmentation, la prolongation pour une durée de trois ans et la décentralisation de la gestion et du processus décisionnel des enveloppes et mesures de la Stratégie de développement économique des régions ressources, notamment en matière de développement agroalimentaire, minier, forestier, industriel et touristique.

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P09.11	Développement de la production à valeur ajoutée 2^e transformation en favorisant l'innovation et la R/D en région	Rapprocher le savoir et la connaissance près des entreprises afin de susciter l'innovation et la R-D. Mettre en place un Centre collégial de transfert de technologie dans chacun des deux cégeps de la région. Consolider et bonifier le financement des centres de recherche de la région, notamment pour l'embauche de ressources humaines stratégiques supplémentaires. Augmenter le support technique et financier accordé aux entreprises. Rapprocher les centres de recherche des besoins des utilisateurs. Bonifier et régionaliser le FDER.
P09.12	Développement des infrastructures de transport, industrielles et de communications	<p>Volet A :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) a. Infrastructures routières : routes 172, 389, 138 et construction d'un pont à la hauteur de Tadoussac. b. Développement des infrastructures portuaires et aéroportuaires. c. Maintien des infrastructures ferroviaires. d. Amélioration d'un service de transport aérien. 2) Une mesure d'atténuation pour les frais de transport afin de faciliter l'exportation des produits vers le marché québécois. 3) Mettre en place un service de transport saisonnier. 4) Construction de liens routiers favorisant l'accès au territoire pour l'industrie forestière, la prospection minière, la villégiature. 5) Étendre le réseau de distribution du gaz naturel. <p>Volet B : Donner l'accès à la téléphonie cellulaire à toute la région ainsi qu'à un réseau Internet haute vitesse tout en misant sur le développement des médias communautaires.</p>
P09.21	Consolidation et développement des services universitaires sur la Côte-Nord	Renforcement des structures existantes de services universitaires (Conseil d'orientation des services universitaires pour le secteur Est de la Côte-Nord et Corporation des services universitaires du secteur Ouest de la Côte-Nord) afin qu'elles puissent accomplir adéquatement leurs mandats de formation, de recherche et de services à la collectivité. Développer notamment des salles vidéo-conférence permettant la formation à distance ainsi qu'à implanter des facultés universitaires spécialisées en fonction des filières industrielles de la région.
P09.22	Attraction et rétention de la population	Trois mesures générales sont proposées : <ol style="list-style-type: none"> 1) Développer une mesure fiscale pour les résidents de la Côte-Nord. 2) Maintenir et améliorer les services publics de base (santé, éducation). 3) Déployer les services de garde à l'enfance sur tout le territoire de la Côte-Nord.

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P09.22 (suite)	a) Recrutement et rétention de la main-d'œuvre	<p>Mettre en place un service spécialisé pour les entreprises, les ministères et les organismes afin de faciliter le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre. Un comité de gestion mixte (entreprises et organismes) administrerait ce service qui serait rattaché avec les structures existantes d'emplois et de développement économique.</p> <p>Augmenter le financement des programmes de compagnonnage et de placement en emploi et de soutien à l'emploi stratégique (PSES).</p>
	b) Exode des retraités	<p>Pour contrer cette tendance, il est proposé d'identifier les services à implanter afin de répondre aux besoins des retraités, de mener une campagne de promotion auprès des retraités sur les avantages de rester en région, réaliser un répertoire de retraités prêts à s'impliquer à différents niveaux dans leur communauté ainsi que favoriser le maillage «finissants-retraités» afin d'assurer un transfert des connaissances en offrant des incitatifs fiscaux aux entreprises et aux retraités. Il est mentionné également de favoriser le développement de résidences pour les personnes retraitées.</p>
	c) Retour des jeunes en région	<ol style="list-style-type: none"> 1) Mettre en place des incitatifs financiers (incitatifs fiscaux, remboursement de la dette d'études, etc.). 2) Favoriser la participation des jeunes à des organismes voués à la jeunesse. 3) Favoriser l'insertion des jeunes au marché du travail (apprentissage des jeunes en entreprise, retraite progressive, promotion de la formation professionnelle et technique, notamment auprès de jeunes autochtones). 4) Assurer un lien avec les jeunes à l'extérieur de la région afin de leur offrir par exemple un emploi d'été ou un emploi après leurs études. 5) Faire la promotion de la région telle que la mise en valeur de la qualité de vie, la culture régionale, l'offre de bourses R-D aux chercheurs étudiants et mise en place d'un comité d'accueil pour les nouveaux arrivants.
	d) Condition de vie des femmes	<p>Consolider les organismes et les structures qui travaillent à l'amélioration de la condition féminine par un meilleur financement et des outils adaptés aux réalités des milieux.</p> <p>Mettre en place un observatoire en condition féminine.</p> <p>Utiliser l'outil des ententes spécifiques.</p> <p>Mise en œuvre de la 2^e phase de Pignons sur rue.</p>
	e) Sport-Loisir-Culture	<p>Améliorer les conditions de la pratique artistique sur la Côte-Nord et mettre en place, dans chacun des territoires des MRC, des animateurs du milieu pour élaborer, coordonner et réaliser des projets de loisir et de sport.</p>

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P09.31	La création d'un fonds d'investissement régional provenant des redevances tirées de l'exploitation des ressources naturelles	<p>Création d'un fonds régionalisé d'investissement à même une partie des redevances tirées de l'exploitation des ressources naturelles pour soutenir des initiatives dans ses champs de compétences (projets d'investissement économique; infrastructures économiques, sociales, locales et régionales; études, etc.) et dans le but de créer de l'emploi et améliorer l'environnement des entreprises.</p> <p>La gestion du fonds (orientations, analyses et décisions) serait confiée à un conseil d'administration autonome en lien avec les structures existantes et composé des représentants du monde municipal, des gens d'affaires et des responsables des organismes du développement économique. Un processus de reddition de comptes sera convenu entre la région et le gouvernement.</p>
P09.32	Régionalisation et adaptation de l'action gouvernementale	<p>Une série de mesures sont proposées en vue d'assurer une plus grande modulation des interventions du gouvernement dans la région ainsi que la régionalisation de certains fonds ou leviers de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ mettre en place des directions régionales présentes sur la Côte-Nord et dédiées uniquement à la région pour tous les ministères jugés stratégiques; ♦ augmenter les pouvoirs décisionnels des directions régionales et de leur marge de manœuvre; ♦ examiner les interventions des ministères qui peuvent être régionalisées et dont la décision peut être prise en région (ex : Fonds d'action pour le développement durable, Société de diversification économique des régions); ♦ augmenter les ressources des ministères stratégiques (ressources spécialisées pour accompagner les promoteurs et intervenants); ♦ renouveler et régionaliser du Fonds de diversification économique des régions; ♦ hausser les budgets des organismes locaux et régionaux pour assurer la participation des intervenants dans le contexte des grandes régions et de la dispersion des communautés; ♦ reconduire et bonifier l'enveloppe du FDR; ♦ mettre en place une Table gouvernement-Côte-Nord permanente portant sur l'adaptation de l'action gouvernementale et qui se réunirait de façon statutaire, trimestriellement ou au besoin. Elle serait composée du ministre responsable de la région, du sous-ministre adjoint de la région, des ministères sectoriels concernés et du président(e) du CRD et des organismes régionaux concernés.

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P10.11	Transports	<p>Compléter et appliquer le plan de transport du MTQ :</p> <p>Axe 1 : Prolonger le réseau de transports (Route 1005 entre Matagami et Lebel-sur-Quévillon, protection des tronçons ferroviaires en fonction entre Chibougamau et Chambord d'une part, et Lebel-sur-Quévillon et Senneterre d'autre part, afin d'amener minerais, matière ligneuse et autre fret, construction de la route Trans-Taïga de Caniapiscau à Kuujuaq, construction d'une route entre Radisson près du barrage de la rivière La Grande 1 aux deux villages de Whapmagoostui et Kuujuarapik et amélioration des infrastructures maritimes de la Baie d'Ungava, du détroit et de la Baie d'Hudson. Améliorer la Route du Nord.</p> <p>Axe 2 : Construction d'un terminal maritime afin de permettre une desserte nordique aux fournisseurs et entrepreneurs du territoire.</p> <p>Axe 3 : Créer une agence régionale de mises en disponibilité de tous les véhicules ou appareils de transport régionaux afin de rentabiliser les flottes existantes et mieux desservir les citoyens et corporations.</p> <p>Axe 4 : Mettre en place des mesures fiscales accessibles à l'ensemble des citoyens afin de réduire les coûts intrarégional et extrarégional.</p>
P10.12	Diversification de l'économie	<p>Que soient réservés des volumes de bois pour les entreprises de 2^e et 3^e transformation. S'assurer que les moyens existants favorisant l'émergence de nouvelles entreprises non reliées aux ressources naturelles soient renouvelés, appliqués et que les décisions se prennent en région.</p> <p>Que soit signée une entente de partage des richesses Québec-Jamésie sur le modèle des Cris et des Inuits afin de constituer un fonds de développement et de recherche.</p>
P10.13	Tourisme et nordicité	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Développer une stratégie touristique spécifique au Nord-du-Québec (écotourisme, randonnée, aventure douce ou extrême, survie) en collaboration avec Tourisme Québec et ce, dans le respect de l'environnement nordique. ♦ Mettre en place des programmes pour financer le développement des créneaux identifiés dans la stratégie touristique. ♦ Finaliser le sentier de motoneige transnordique. ♦ Bonifier le soutien financier et logistique lorsque des événements de loisir, de culture et de tourisme rassemblent les trois communautés nordiques (Jamésiens, Cris et Inuits). ♦ Accorder à la région Nord-du-Québec des budgets gouvernementaux dans une proportion plus équitable puisque c'est la région qui compte le plus fort volume de pourvoyeurs au Québec. – Création de parcs nationaux nordiques afin de préserver des espaces encore vierges.

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P10.13	(suite)	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Assurer une desserte des moyens de transport plus complète, mieux coordonnée et à des coûts moins élevés. ♦ Faire la promotion d'un type de construction en milieu nordique respectant des critères d'esthétisme et introduisant des éléments rattachés au passé et à la culture.
P10.21	Coûts, fiscalité et statistiques nordiques	<p>Doter la région d'indices officiels de coûts nordiques (consommation de l'électricité, transports) afin de tenir compte des réalités de la région. Réaliser une étude exhaustive démontrant les coûts nordiques et énumérant des barèmes fiscaux, des primes et des redistributions de taxes.</p> <p>Développer des mesures fiscales permettant de compenser pour les coûts plus élevés associés au Nord.</p> <p>Modifier la collecte de données statistiques afin de mieux refléter la réalité de la région.</p> <p>Créer des services adaptés au Nord particulièrement dans certaines communautés tels qu'une entreprise de courtage en assurances spécialisées ou un organisme veillant sur l'application des garanties.</p> <p>Permettre aux municipalités d'avoir un taux de taxation inférieur pour les résidents propriétaires de maison qui prennent leur retraite dans leur localité et ce, dans le but de garder les aînés dans la région.</p> <p>Mettre en place des mécanismes fiscaux ou financiers pour l'établissement des jeunes diplômés dans la région.</p>
P10.22	Formation	<p>Créer un centre national de formation nordique, englobant tous les niveaux, dont les campus seraient établis dans la région et adapté aux particularités nordiques.</p> <p>Accorder un statut particulier à la Commission scolaire de la Baie-James en raison des particularités nordiques.</p> <p>Adapter les normes gouvernementales à la formation dans la région.</p> <p>Doter la région de programmes de formation reliés aux expertises en hydro-électricité et à la nordicité.</p>
P10.23	Télécommunications	<p>Soutenir l'accès aux transmissions numériques à large bande pour toutes les communautés du territoire de la Baie-James, incluant la téléphonie cellulaire.</p> <p>Promouvoir des partenariats avec les sociétés d'État afin de maximiser les ressources de communications existantes.</p> <p>Subventionner la téléphonie satellitaire permettant de répondre tant aux exigences de sécurité, de services essentiels qu'aux communications de base habituelles.</p> <p>Faire en sorte que le soutien aux organismes pour se réseauter porte sur :</p> <p>1) l'échange de contenus d'émission;</p>

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P10.23	(suite)	<p>2) la production d'émissions mixtes;</p> <p>3) l'intégration des radios et télévisions communautaires. Le soutien financier gouvernemental devra servir prioritairement à l'expansion et aux interrelations régionales dans un esprit de propagation du sentiment d'appartenance, d'essor économique, de partenariats et d'application des ententes.</p>
P10.24	Santé et services communautaires	<p>Bonifier la compensation financière actuelle aux personnes de la région devant aller à l'extérieur pour recevoir des soins dans les grands centres urbains.</p> <p>Créer un fonds permettant de favoriser des rencontres socio-communautaires et de santé.</p> <p>Augmenter les budgets alloués au Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James et redéfinir des services et des coûts offerts à la population en créant un ensemble d'organisations de santé régionale capable de retenir son personnel et de répondre à l'accessibilité et à l'universalité des soins aux citoyens.</p> <p>Constituer et financer une table régionale en matière de santé rassemblant Jamésiens, Cris et Inuits afin d'échanger des services, du personnel et du matériel.</p> <p>Créer des centres communautaires adaptés au Nord selon une formule modulaire souple pour rejoindre les besoins de chaque communauté. Ces centres regrouperaient des commerces, des organismes communautaires et des services diversifiés (maison pour femmes, maison pour jeunes, centre de la culture, etc).</p>
P10.25	Identité régionale et partenariats	<p>Faire en sorte qu'Hydro-Québec favorise l'établissement de ses employés dans les secteurs où se déroulent les opérations.</p> <p>Mettre en place des mesures incitatives pour que les entreprises dont les opérations s'effectuent en région favorisent l'établissement de leurs employés dans la région.</p> <p>Faire en sorte que les ententes avec les Cris et les Inuits s'accompagnent de mesures pour négocier des partenariats d'affaires avec les CLD et les CRD et augmenter les budgets de ces derniers.</p> <p>Renforcer l'identité régionale en faisant partager à tous les Nord-Québécois une compréhension commune de leur histoire et en relançant la concertation entre les groupes sur de nouvelles bases.</p>

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P10.31	Desserte gouvernementale	<p>Assurer une desserte régionale (une place décisionnelle d'affaires et de services) en établissant des bureaux régionaux dans le Nord-du-Québec, pour les ministères de l'Environnement, des Ressources naturelles de même que la société d'État Hydro-Québec.</p> <p>Adapter les normes des organisations gouvernementales et paragouvernementales aux réalités nordiques.</p> <p>Créer, par la CCQ (Commission de la construction du Québec), un bassin de travailleurs dans la région avec les services associés (formation) et y implanter un bureau régional.</p> <p>Faire relever la région d'un seul bureau régional pour chacun des ministères.</p>
P11.11	Maintenir et développer les infrastructures de transport et de télécommunication	<p>Favoriser les services de transport pour personnes et marchandises par le soutien aux infrastructures maritimes, aéroportuaires et terrestres. Mettre en place un lien de fibre optique en Gaspésie et haute vitesse Internet aux Îles-de-la-Madeleine et soutenir les organismes et entreprises dans leur processus d'acquisition de ces technologies. Adopter une politique de transport aérien pour le maintien des services de qualité à coût abordable.</p>
P11.12	Appui au développement	<p>Mesures d'appui au développement économique</p> <p>En matière de fiscalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ modifier les mesures fiscales aux entreprises dans des créneaux d'excellence; ♦ accorder une exemption de taxes sur le gain en capital pour les entrepreneurs en pêches commerciales; ♦ soutenir les municipalités désirant accorder des réductions de taxes aux entreprises ou aux nouveaux arrivants. <p>En matière de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ soutenir l'accès aux marchés pour les entreprises dans la production de biens à valeur ajoutée; ♦ mettre en place le créneau récréotouristique et soutenir ses entrepreneurs; ♦ mettre en place des observatoires régionaux; ♦ augmenter les retombées de contrats gouvernementaux dans la région.
P11.21	La démographie	<p>Adapter les services à la famille aux besoins des communautés.</p> <p>Mesures fiscales de soutien aux familles en région qui doivent assumer des frais supplémentaires.</p> <p>Politique d'immigration liée aux besoins en développement économique des régions.</p>

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P11.22	Établissement des jeunes	<p>Pour les 35 ans et moins :</p> <p>Réduction de la dette d'étude si établissement dans la région.</p> <p>Crédit d'impôt remboursable pour la taxe de bienvenue pour première maison.</p> <p>Exemption fiscale de 20 % des revenus d'emploi.</p> <p>Régime de bourses d'étude si travail dans la région.</p>
P11.23	Qualification de la main-d'œuvre	<p>Campagne de sensibilisation.</p> <p>Harmonisation des règles d'admissibilité et d'accessibilité aux programmes gouvernementaux.</p> <p>Incitatifs aux entreprises.</p> <p>Bonification des incitatifs aux individus.</p>
P11.24	Formation de la population	<p>Campagne de sensibilisation.</p> <p>Développement et consolidation de l'offre de formation professionnelle, technique et universitaire en lien avec les créneaux d'excellence et les filières technologiques.</p> <p>Modulation et assouplissement des normes.</p>
P11.25	Qualité de vie	<p>Modulation des normes environnementales.</p> <p>Augmentation du financement des organismes communautaires.</p> <p>Accès équitable au logement social.</p> <p>Projets structurants dans le secteur culturel.</p> <p>Plan des équipements de loisir et de sports (famille).</p> <p>Mise en place de services de transport collectif.</p>
P11.31	Décentralisation de pouvoirs, responsabilités et budget pour la réalisation de priorités régionales	<p>Expérimentation (projet-pilote) dans la région d'une décentralisation des responsabilités et des budgets, notamment en matière du développement économique, culturel, social et en matière de santé, d'éducation et de transports par la mise en place d'une assemblée régionale.</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ L'assemblée régionale serait composée d'élus municipaux (préfets), de membres de l'Assemblée nationale et de représentants élus de la société civile, sous la présidence du ministre régional désigné spécifiquement à cette fin. ♦ Pour l'exécution de ces mandats régionalisés, la Conférence administrative régionale serait placée sous l'autorité du ministre régional et disposerait des ressources décentralisées nécessaires pour réaliser ses mandats. ♦ L'Assemblée régionale des élus établirait les priorités régionales d'interventions dans les domaines sous sa juridiction et approuverait les programmations et moyens de réalisation.

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P11.32	Adaptation et modulation des programmes et des services gouvernementaux	<p>Dans le cadre d'une décentralisation des pouvoirs et des budgets et de la création d'une assemblée régionale, la proposition vise la mise en place d'un Fonds de modulation pour l'adaptation des mesures et services gouvernementaux aux spécificités et aux contraintes régionales, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et du développement social et économique.</p> <p>Ce Fonds serait basé sur l'indice de développement de la région et de son écart de développement par rapport à la moyenne québécoise.</p>
P12.11	Assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre répondant aux besoins des entreprises tout en dispensant une formation adéquate aux travailleurs	<p>Axe 1 : Créer un fonds d'aide régional au recrutement et à la formation de la main-d'œuvre dans Chaudière-Appalaches. Que les entreprises et les municipalités participent au financement du fonds.</p> <p>Axe 2 : Mettre en place des incitatifs pour attirer et retenir les travailleurs, immigrants et jeunes en région. Les municipalités, les institutions financières et les entreprises sont sollicitées à mettre en place des incitatifs.</p> <p>Axe 3 : Assouplir les règles d'accès aux programmes de formation. Ajuster l'offre aux besoins des entreprises en mettant à la disposition les centres de formation selon les besoins des entreprises.</p>
P12.12	Favoriser l'accès, le développement et l'utilisation des nouvelles technologies	<p>Axe 1 : Se doter d'une stratégie pour assurer le développement de créneaux ou pôles d'excellence, notamment dans la 2^e et 3^e transformation dans les domaines de l'agroalimentaire et de la transformation du bois.</p> <p>Axe 2 : Favoriser la mise au point de procédés de fabrication dans les entreprises.</p> <p>Axe 3 : Favoriser la création de nouvelles entreprises de 2^e et 3^e transformation dans les domaines de l'agroalimentaire et de la transformation du bois.</p>
P12.13	Doter la région des infrastructures nécessaires à l'amélioration de sa compétitivité	<p>Axe 1 : Accélérer l'accessibilité à des réseaux de télécommunications haute vitesse sur tout le territoire. Les municipalités et MRC, les entreprises clientes et fournisseurs ainsi que les commissions scolaires devront participer au financement des infrastructures.</p> <p>Axe 2 : Reconnaître l'axe routier nord-sud comme réseau de transport stratégique international afin de permettre aux entreprises d'augmenter leurs investissements.</p> <p>Axe 3 : Compléter le réseau de gaz naturel intrarégional.</p>
P12.14	Miser sur le développement durable	<p>Transformer en avantage concurrentiel la problématique environnementale de la région Chaudière-Appalaches en devenant un pôle national d'excellence en agroenvironnement. Le support technique serait assuré par Ag-Bio Centre. Participation financière des entreprises privées, du Fonds de solidarité régional et du Mouvement Desjardins.</p>

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P12.15	Gestion intégrée de l'eau pour les 4 bassins versants en Chaudière-Appalaches	Mettre en œuvre les plans directeurs de gestion intégrée de l'eau par bassin versant avec le concours d'organismes spécialisés et en comptant sur le support financier des entreprises et des municipalités et du support technique de certains organismes.
P12.16	Favoriser les partenariats interrégionaux et internationaux	<p>Axe 1 : Établir des alliances stratégiques avec d'autres régions dans des créneaux d'excellence qui sont reconnus dans la stratégie nationale en concertation avec les leaders socio-économiques.</p> <p>Axe 2 : Établir des liens internationaux afin de promouvoir le savoir-faire et la commercialisation des produits de la région et ainsi pénétrer les réseaux internationaux à l'aide des grandes institutions telles la SGF et la Caisse de dépôt et de placement.</p>
P12.21	Revitaliser les milieux par l'amélioration des services de proximité	<p>A. Assouplir les lois et les règlements, notamment en matière de zonage agricole, afin de favoriser l'établissement d'un plus grand nombre de personnes et d'activités sur le territoire.</p> <p>B. Compléter l'offre de services sur tout le territoire (médecins, garderies, transport collectif, logements, formation professionnelle et technique) en tenant compte de l'équité interrégionale et intrarégionale. Pour ce faire :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) améliorer la disponibilité des services de santé (court et moyen terme), notamment la télé-médecine; 2) assurer à court terme une couverture de 90 % des besoins de services de garderie et à moyen terme de 100 %; 3) couvrir les besoins en matière de transport collectif dans les MRC de Robert-Cliche et Nouvelle-Beauce (court terme) et les MRC de Montmagny, L'Islet et de L'Amiante (moyen terme); 4) accroître l'offre de logement (court et moyen terme). <p>C. Favoriser le développement de médias à vocation régionale par la mise sur pied d'un réseau régional d'information.</p>
P12.31	Accroître la présence de tous les services gouvernementaux dans la région	<p>Le gouvernement devrait appuyer la localisation dans la région des directions régionales des ministères et organismes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MEQ; - MRCI (immigration); - Revenu Québec; - MFER (recherche); - MRN (direction régionale); - MAMM (direction régionale); - Sécurité publique (direction régionale); - SIQ; - Conseil du statut de la femme; - Office des personnes handicapées; - Régie du bâtiment.

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P12.32	Faire de la région Chaudière-Appalaches le lieu de réalisation d'un projet ayant pour objet la mise en place d'un modèle québécois de régionalisation	Assumer en région les mandats des organismes ainsi que la responsabilité et l'imputabilité liées à ceux-ci. Reconnaissance de la région comme projet modèle à l'hiver 2003 et présentation d'un décret pour la mise en œuvre du projet.
P14.11	Favoriser l'innovation et le transfert technologique dans la région en se dotant d'infrastructures de recherche : Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière, Technopole de l'eau, Cité industrielle, Centre de recherche en génie mécanique	Doter la région de Lanaudière d'infrastructures de recherche en misant à court terme sur les projets déjà amorcés et rendus à la phase d'implantation. Entre autres : <ul style="list-style-type: none"> • Accueillir au Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (CIEL) un centre collégial de transfert de technologies (CCTT) dans les biotechno-logies végétales; • Ériger la Technopole de l'eau; • Soutenir la mise en place du Centre de recherche et de transfert des compétences en gestion des ressources humaines et en valorisation du capital humain à l'intérieur de la Cité industrielle et internationale de Terrebonne; • Soutenir la mise en place du Centre de recherche en génie mécanique de Lanaudière.
P14.12	Doter Lanaudière Économique de moyens et de ressources lui permettant, entre autres, de travailler à la mise en place de créneaux d'excellence	Soutenir le financement de Lanaudière Économique (LÉ) afin d'assurer la permanence de l'organisme et réaliser les mandats et ses objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la concertation au niveau régional du secteur économique; • Collaborer activement à la mise en place des créneaux d'excellence; • Participer activement au développement et à la mise en place des centres de recherche et de transfert technologique; • Réaliser un bottin régional des partenaires économiques; • Créer un lien entre le créneau habitat et le secteur forestier; • Poursuivre le financement de Lanaudière International; • Assurer le volet promotion et communication de la région au plan du développement économique à l'intérieur et à l'extérieur de son territoire; • Assurer la mise en œuvre des aspects économiques du plan d'internationalisation de Lanaudière.
P14.13	Terminer le développement des axes routiers nord-sud et est-ouest et assurer le développement de liens interrégionaux	<ul style="list-style-type: none"> • Terminer le développement des axes nord-sud : autoroutes 25 et 31, routes 125, 131, 337, 341, 343; • Terminer le développement des axes est-ouest : routes 158 et 347; <p>Assurer le développement de liens interrégionaux : autoroutes 40 et 640 et parachever le pont de l'autoroute 25 entre le boulevard Henri-Bourassa à Montréal et l'autoroute 440 à Laval.</p>

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P14.21	Croissance du potentiel humain et participation de toutes et de tous au développement de Lanaudière	<p>Valoriser un cheminement éducatif de qualité qui se traduira par la signature d'une entente spécifique sur les objets suivants : valorisation scolaire et de la formation professionnelle, lutte au décrochage scolaire, services professionnels à la petite enfance et alphabétisation.</p> <p>Embauche d'agents de milieu et de communication, création d'une permanence pour le Comité régional pour la valorisation de l'éducation, production d'outils de communication, organisation d'activités de promotion et de projets, un budget de recherche, un budget pour l'intervention précoce ou autre activité priorisée par le milieu.</p>
P14.22	Réduire le morcellement des communications en parachevant les réseaux existants et en développant un médium régional sous mode d'encart mensuel (publication écrite), en lien avec le portail Internet régional, la télévision communautaire et la radio, en s'assurant de son accessibilité sur l'ensemble du territoire	<p>Développer une publication écrite mensuelle permettant la diffusion de l'information régionale dans quelque 156 000 foyers lanaudois.</p> <p>Augmenter la largeur de la bande passante et acheter des équipements supplémentaires afin de parfaire la diffusion multimédia par l'entremise du portail Internet régional.</p> <p>Créer une télévision régionale permettant de diffuser de l'information à caractère régional en s'appuyant sur des études préliminaires (faisabilité, rentabilité et technique).</p> <p>Assurer la survie de la station de radio régionale, constituée sous la formule coopérative de travail, en injectant des fonds supplémentaires qui permettront d'engager de nouveaux travailleurs et de diffuser des services d'information et de nouvelles sur l'ensemble du territoire.</p>
P14.23	Obtenir l'équité interrégionale afin de répondre aux besoins d'une population en croissance (éducation, notamment en formation professionnelle et technique; logement social; santé; culture; loisir; intervention communautaire et au niveau des mesures financières et fiscales)	<p>Éducation : améliorer et consolider la carte de formation professionnelle et technique par l'ajout de 5 programmes : Installation et réparation d'équipement de télécommunication, Serrurerie de bâtiments, Construction (charpentier-menuisier-briqueleur et maçon), Aviseur technique en équipement motorisé, Assistance technique en pharmacie.</p> <p>Logement social : assurer la construction de 150 unités de logement au cours de la prochaine année, dénormer les programmes en logement social –territoires urbains / territoires ruraux et locataire / propriétaires– décentraliser les services de la SHQ et consolider le groupe de ressources techniques "Le Galop" par la création de trois nouveaux emplois.</p> <p>Culture : finaliser la signature de l'entente spécifique en culture; lever le moratoire sur le programme de stabilisation d'aide à la culture en favorisant les régions qui ont le moins d'infrastructures culturelles et d'organismes reconnus; mettre en œuvre le projet de bibliothèque-ressource régionale.</p> <p>Loisir : créer un programme associé à un fonds régional pour acquérir et/ou restaurer les équipements de loisir et sport dans les régions.</p> <p>Intervention communautaire : négocier et signer une entente spécifique en développement communautaire.</p> <p>Mesures financières et fiscales : reconnaître la MRC Matawinie comme territoire-ressource dans une région centrale afin qu'elle bénéficie des mesures annoncées dans la Stratégie de développement des régions ressources.</p>

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P14.24	Améliorer la mobilité intra-régionale des personnes en donnant un accès au transport en commun à des coûts abordables pour toute la population de Lanaudière et intégrer les différents modes de transport	<p>Doter la région d'outils supplémentaires pour soutenir le transport collectif pour l'ensemble du territoire de Lanaudière.</p> <p>Soutenir la concertation régionale dans le cadre du transport collectif par un support financier.</p> <p>Élaborer des plans de transport répondant aux besoins du milieu par l'entremise de consultations et de l'implication de la population, des élus et des organismes.</p>
P14.31	Créer un fonds régional de capital de risque pour appuyer le développement des entreprises et un fonds pour le développement social en utilisant, entre autres, les redevances sur les ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Créer un fonds régional de capital de risque pour soutenir le développement des entreprises tant en économie marchande qu'en économie sociale sur le modèle du fonds d'aide à l'entreprise (FAE) administré par la Corporation FAE Lanaudière. ♦ Permettre le transfert d'une partie des redevances naturelles (eau, mines, forêts) afin de constituer, avec les partenaires du milieu, un fonds de développement social (10 % des redevances annuelles sont demandées, pour un montant approximatif de 700 000 \$/an). Ce fonds de développement, qui constitue une des trois priorités identifiées lors du Forum régional sur le développement social, tenu en 1998, serait destiné au soutien des projets de développement économique et social à l'échelle locale et régionale.
P14.32	Procéder à la signature des ententes spécifiques en cours de négociation, en projet et en renouvellement en respectant le principe de «dénormer» les programmes	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Que les processus administratifs dans l'appareil de l'État soient allégés par la mise en place de modalités, genre «fast track», afin d'accélérer les procédures devant le C.T. visant à modifier le cadre normatif (dénormer) des mesures et des programmes sectoriels gouvernementaux, et créer un incitatif pour les ministères à recourir aux ententes spécifiques comme moyen d'adapter l'action gouvernementale en région; ♦ Que le gouvernement réaffirme son engagement concret et réel dans la portée des ententes spécifiques comme moyen efficace pour adapter et régionaliser l'action gouvernementale dans le but d'assurer un meilleur financement de ces dernières.
P15.11	Bâtir sur nos acquis et nos forces en tourisme	Créer un groupe tactique d'intervention dont le mandat sera de documenter, d'analyser et de fournir des solutions novatrices aux problématiques reliées à l'industrie touristique des Laurentides. Mettre en place un Centre de services dédié aux entreprises et organismes de l'industrie touristique et qui permettra de développer les infrastructures de formation à la mesure de l'ampleur de l'activité touristique de la région.
P15.12	Bâtir sur nos acquis et nos forces en agroalimentaire	Soutenir le développement d'un Centre régional intégré en agroalimentaire qui regroupe la formation professionnelle, technique, la recherche appliquée et le démarrage d'entreprises. Faire du Centre de recherche agroalimentaire de Mirabel un centre supra-régional Laurentides-Outaouais-Lanaudière et en faire un centre de dissémination vers les autres régions du Québec à partir de ses spécificités :

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P15.12	(suite)	<ul style="list-style-type: none"> • l'agriculture laurentienne représente des conditions géoclimatiques rencontrées sur les terres de la rive nord du Saint-Laurent; • l'agriculture biologique comme mode de production certifié et considéré comme créneau de recherche; • l'agriculture péri-urbaine rencontrée dans la région de la métropole qui comporte une cohabitation étroite entre citadins et producteurs.
P15.13	Consolider, diversifier et intensifier le développement du secteur forestier	Revoir le mode de calcul des redevances afin de ramener les coûts d'approvisionnement à un niveau équitable en permettant l'intégration des paramètres spécifiques aux forêts de feuillus et mixtes et prendre en compte des coûts supplémentaires reliés au développement des autres usages.
P15.14	Développer une main-d'œuvre qualifiée en fonction des besoins et des priorités de la région	Préparer une offensive visant notamment à résoudre les difficultés de recrutement des entreprises, à stabiliser les emplois, à assurer une adéquation entre les besoins des entreprises et l'offre de formation, à insuffler une culture de formation continue dans les entreprises de la région, à valoriser la formation professionnelle et technique, à favoriser la concertation de tous les intervenants du milieu sur cette question. La région propose à cet effet la mise sur pied d'un comité spécial chargé d'élaborer, dans un délai de 6 mois, un plan d'action régional visant à apporter des solutions pratiques aux problèmes liés à la main-d'œuvre dans la région.
P15.21	Mobilisation générale de tous les intervenants des Laurentides en faveur de la réussite éducative	La stratégie privilégiée vise à contrer le décrochage scolaire, à assurer la réussite éducative et la persévérance scolaire. Afin d'atteindre ces objectifs, la région mise sur la concertation et la mobilisation régionale ainsi que sur la mise en place d'un programme d'actions concrètes dans tous les milieux. Ce programme d'action ferait notamment état d'une revitalisation entièrement financée des activités parascolaires.
P15.22	Assurer l'accès aux services de base (santé et services sociaux)	La région entend démontrer au gouvernement qu'elle n'a pas sa juste part des budgets en santé et services sociaux et lui proposera de revoir sa stratégie de financement des services afin de redresser la situation d'ici 3 ans. La région considère que cette stratégie doit tenir compte de l'accroissement de la population, de l'éloignement des services, de l'âge des populations à desservir et de l'importante présence de touristes et de villégiateurs dans la région. Un des moyens suggérés est de s'appuyer davantage sur le réseau des CLSC et sur les organismes communautaires dans l'offre de services de première ligne.
P15.23	Intensifier et mieux cibler les actions de lutte contre l'exclusion et la pauvreté	La région se propose de lutter contre la pauvreté et l'exclusion en agissant sur des aspects précis des milieux de vie comme le logement, la scolarité et le transport. La région privilégie des actions menant à une intégration harmonieuse en société permettant à tous d'avoir accès à des services essentiels tels que le travail, les services de santé et d'éducation.

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P15.23	(suite)	Dans la perspective d'un meilleur partage des richesses, la région propose la création d'un fonds régional de lutte contre la pauvreté, dont le premier geste serait de développer et soutenir le transport en commun, collectif et coopératif.
P15.24	Raffermir le sentiment d'appartenance, de complémentarité et de fierté régionale par la mise en place d'un réseau collectif de télécommunications à large bande, à la grandeur du territoire des Laurentides	<p>La région propose d'investir massivement dans son réseau de télécommunications en assurant le déploiement du réseau collectif de télécommunications à large bande (fibre optique) dans toute la région.</p> <p>Cette proposition a pour but de combattre l'isolement géographique des résidents de la région, de contribuer à la mise en place d'un contenu médiatique propre à la région, d'assurer un échange d'information adéquat entre les instances locales et régionales, d'attirer l'établissement de partenaires économiques d'importance dans la région et de garantir une qualité de vie et la proximité des ressources aux citoyens.</p>
P15.31	Que la région des Laurentides dispose des leviers financiers nécessaires pour assurer son développement social et économique selon les priorités et les besoins déterminés par la région	<p>La stratégie d'action de la région repose sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Une accentuation de la modulation des programmes gouvernementaux par la conclusion d'ententes spécifiques. ♦ Une reconduction, une augmentation et une régionalisation de certains fonds (leviers) aux instances locales et régionales : <ul style="list-style-type: none"> - Fonds de diversification économique; - Fonds pour la lutte contre la pauvreté; - Enveloppe liée à la Politique nationale de la ruralité; - Budget de fonctionnement du CRD et des CLD; - Fonds dédié à la santé et à l'éducation; - Une augmentation du fonds de développement régional et un assouplissement des règles de gestion. ♦ Une augmentation des enveloppes des programmes de mise en valeur des ressources naturelles. ♦ Une répartition des enveloppes budgétaires en fonction des statistiques de la population. ♦ Une plus grande marge de manœuvre aux directions régionales des ministères. ♦ L'ouverture de nouveaux bureaux régionaux (Tourisme, MAPAQ, MRCI).
P16.11	Pallier rapidement aux pénuries de main-d'œuvre	<p>Adapter la formation aux besoins des employeurs.</p> <p>Assurer le développement des compétences de base et augmenter l'accès à la formation professionnelle.</p> <p>Valoriser les emplois manuels, les métiers techniques et professionnels par une campagne de sensibilisation.</p> <p>Miser notamment sur les immigrants pour combler les postes disponibles par le biais d'une campagne de sensibilisation avec le concours du MRCI.</p>

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P16.12	Développer les réseaux d'autoroute et de transport collectif comme outils stratégiques de développement de la région	<p>Compléter les autoroutes 30 et 35.</p> <p>Développer le transport collectif intrarégional pour favoriser la mobilité des citoyens et un meilleur accès aux emplois et aux services en partenariat avec les élus locaux.</p>
P16.13	Appuyer le développement de la région sur ses créneaux d'excellence	<p>Soutenir le développement des créneaux d'excellence comme facteur d'attraction et de positionnement de la région à l'échelle internationale</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Identifier des niches spécifiques pour chacune des sous-régions; ♦ Pousser encore plus loin le développement du pôle d'excellence en bioalimentaire; ♦ Voir le développement durable comme un atout et un avantage comparatif pour la région.
P16.21	Attirer et retenir les gens du milieu rural	<p>Développer l'appartenance à son milieu local et la solidarité au sein des communautés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) en privilégiant le style de vie en milieu rural (création de la <i>Table montérégienne de concertation sur la ruralité</i> et d'une <i>Foire rurale montérégienne</i>); 2) en misant sur les produits, les savoir-faire et attraits locaux (appui au plan d'action du CDBM); 3) et en redonnant l'accès à l'eau et en assurant la qualité de l'eau (soutien aux efforts de promotion et de participation aux actions des comités de gestion par bassins versants). <p>Assurer l'accessibilité aux services de base en sous-région (santé, loisirs, culture, école, transport) en appuyant les communautés en matière de développement de services, en plaçant l'école au centre de la revitalisation des milieux et en utilisant le loisir comme outil d'intégration sociale.</p> <p>Protéger les milieux de vie en cohabitation avec le territoire agricole en favorisant la création des communautés ingénieuses.</p>
P16.22	Contre le décrochage scolaire particulièrement chez les garçons	<p>Développer une meilleure concertation entre les intervenants pour mieux soutenir les jeunes, et particulièrement chez les garçons, revaloriser les études.</p> <p>Revaloriser l'éducation pour inciter les jeunes à compléter leur formation.</p> <p>Diversifier l'offre de formation aux jeunes.</p> <p>Pour ce faire, il est prévu notamment de signer une entente spécifique pour contre l'abandon scolaire, de faire connaître aux décrocheurs potentiels les emplois disponibles en région en lien avec l'obtention d'un diplôme d'étude, d'organiser des activités dans chacune des MRC de la région dans les entreprises en pénurie de main-d'œuvre.</p>

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P16.22	(suite)	<p>De plus, on s'attend à ce que le gouvernement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) dote la région d'un fonds spécial pour soutenir les initiatives du milieu contre le décrochage scolaire; 2) offre aux établissements d'enseignement des moyens spécifiques pour favoriser la formation continue de leur personnel enseignant; 3) travaille dans le sens du Plan d'action du Forum Jeunesse.
P16.23	Lutter contre la pauvreté et l'exclusion	<p>Supporter le réseautage des organismes du milieu pour accroître l'efficacité des actions de lutte à la pauvreté.</p> <p>Appuyer plus activement le travail des organismes communautaires (reconnaissance et financement).</p> <p>Assurer le développement des compétences de base pour favoriser l'intégration des personnes à la communauté.</p> <p>La région s'engage à développer des projets qui auront pour effet de réduire la pauvreté et s'attend notamment à ce que le gouvernement assouplisse ses programmes d'employabilité et reconduise le Fonds de lutte à la pauvreté.</p>
P16.31	Accentuer la régionalisation et la prise de décision en région	<p>Déconcentrer des budgets aux responsables gouvernementaux régionaux et favoriser le partenariat entre les représentants gouvernementaux et les représentants du milieu;</p> <p>Consolider les structures locales et régionales actuelles par un renforcement de leurs mandats et responsabilités ainsi que par un financement adéquat;</p> <p>Assouplir les règles administratives gouvernementales et la réglementation;</p> <p>Maintenir, bonifier les leviers économiques disponibles au niveau local et régional (divers fonds : FDR, Fonds jeunesse, pauvreté, etc.) et permettre une prise de décision sur ceux-ci.</p>
P16.32	Renforcer la concertation et le partenariat aux niveaux local et régional	<p>Faire connaître le rôle et mandats des différents partenaires, revoir les structures régionales et, au besoin, les redéfinir.</p> <p>Développer une vision commune du développement au niveau du développement local et régional en documentant les problématiques régionales et les résultats des exercices de planifications locales et régionales.</p> <p>Favoriser une meilleure convergence des réseaux vers le CRD en facilitant le processus de négociation et en allouant des fonds réservés au financement des ententes spécifiques et des projets structurants.</p>

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P16.33	Favoriser un meilleur arrimage CMM-Montérégie en vue d'assurer un développement optimal du territoire montérégien et métropolitain	<p>Assurer le développement de la Montérégie dans un esprit de réciprocité et d'alliance stratégique avec la CMM, en tenant compte des priorités de la portion intra-CMM et hors CMM, et des compétences et expertises acquises au sein des structures en place (CRD, CLD, MRC, etc.);</p> <p>Définir une stratégie de développement propre aux territoires hors CMM;</p> <p>Développer, dans une perspective de mondialisation, les rapports entre la CMM et la Montérégie.</p>
P17.11	Accentuer les actions relatives à la rétention et l'attraction de la main-d'œuvre	<p>La stratégie mise sur pied repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un groupe de veille chargé de recueillir et de bonifier l'information sur l'évolution de la situation du marché du travail et plus particulièrement pour les emplois occasionnant les plus grandes difficultés de recrutement; • Établir des mécanismes formels d'identification des besoins de formation de la main-d'œuvre en entreprise et d'arrimage avec les services aux employeurs; • Supporter l'établissement et la mise à jour de la liste d'industries et de commerces sur le territoire; • Sensibiliser les employeurs aux pratiques favorisant la rétention en emploi. Élaborer une trousse d'information sur les coûts liés au roulement de la main-d'œuvre, les modes d'organisation du travail favorisant la conciliation travail-famille, etc.; • Encourager les initiatives locales en matière d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre; • Mettre en œuvre l'entente spécifique sur l'attraction et l'établissement durable des personnes immigrantes dans la région.
P17.12	Développer les créneaux d'excellence, notamment en agroalimentaire, dans le meuble et le bois ouvré, dans les équipements de transport et dans la récupération et le recyclage	<ul style="list-style-type: none"> • Miser sur des filières industrielles porteuses d'avenir notamment dans le secteur agroalimentaire et dans les domaines de transport, des métaux légers, du meuble et du bois ouvré et de la récupération et de la mise en valeur des matières résiduelles. Miser sur les projets ACCORD. Mettre en place un Observatoire régional de recherche et d'innovation et en mettant en œuvre l'entente spécifique sur le développement des marchés extérieurs. Réaliser une étude sur l'innovation dans les entreprises manufacturières.
P17.13	Entrepreneuriat féminin	<p>Mettre en œuvre l'entente spécifique sur la pleine participation des femmes aux instances locales et régionales, en augmentant leur représentativité et en tenant compte de leurs intérêts. Valoriser l'entrepreneuriat féminin par la mise en place des ressources financières et techniques adaptées et ce, par la réalisation de ces objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une enquête visant à dresser le portrait des femmes entrepreneures de la région et à identifier leurs besoins;

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P17.13	(suite)	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Mettre en place un soutien technique dédié à l'entrepreneuriat féminin; ♦ Réaliser un plan d'affaires en vue de la mise en place d'un fonds de capital de risque dédié aux femmes entrepreneures; ♦ Élaborer des activités de promotion de l'entrepreneuriat au féminin incluant la poursuite du concours Gagnez votre entreprise.
P17.21	Encourager la réussite scolaire	<p>Élaborer et mettre en œuvre des initiatives visant la persévérance scolaire tout en favorisant de meilleurs arrimages avec le marché du travail, et ce, en :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) poursuivant les recherches sur les causes de l'abandon scolaire; 2) amenant les différents partenaires à se donner une vision commune de l'abandon scolaire et des actions de prévention à entreprendre; 3) fournissant aux jeunes un meilleur support en matière d'orientation scolaire et professionnelle; 4) développant le partenariat dans la mise en œuvre de moyens concrets pour contrer l'abandon scolaire dans le cadre d'un projet de société et dans l'esprit de la réforme de l'éducation; 5) soutenant des projets originaux (travail rémunéré/étude, sports/étude) permettant une meilleure utilisation des ressources en tenant compte de la spécificité et de l'expertise de la région; 6) poursuivant la promotion et la valorisation des formations professionnelles et techniques; 7) développant l'offre de service en formation initiale dans les spécialités correspondant aux créneaux d'excellence et aux filières porteuses d'avenir identifiées dans la région. De plus, réaliser une entente spécifique sur la réussite scolaire correspondant aux créneaux d'excellence et aux filières porteuses d'avenir identifiées dans la région.
P17.22	Identité et appartenance	<p>Renforcer la cohésion et l'identité régionale par la réalisation d'un programme d'identification régionale: « Signé Centre-du-Québec » en :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) développant l'image de marque de la région, de l'identité centricoise et du sentiment d'appartenance visant un positionnement adéquat de la région, notamment au plan touristique; 2) assurant la mise en place d'une signalisation identitaire adéquate sur tout le territoire de la région et aussi à l'extérieur de la région; 3) élaborant, harmonisant et diffusant des outils de présentation de la région faisant ressortir son identité, ses attraits, sa spécificité et la qualité de son cadre de vie afin d'accroître la capacité d'attraction et de rétention de la région à l'intérieur et à l'extérieur de son territoire.

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P17.23	Maximisation de l'utilisation des TIC	<p>Créer l'Agence de géomaTIC Centre-du-Québec permettant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) d'assurer la pérennité du projet et de l'expertise en géomatique de la région 2) de finaliser et d'harmoniser les outils spécifiques avec les partenaires 3) d'assurer le support en géomatique auprès des partenaires; <p>Compléter la bibliothèque de données régionales permettant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) d'assurer la mise à jour des données statistiques et à références spatiales 2) d'assurer la gestion des requêtes et les modalités d'accès à la « bibliothèque de données» et les services rendus 3) d'assurer l'harmonisation de la saisie et de l'accès des données. <p>Mise en réseau pour couverture régionale en TIC à large bande passante permettant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) de dresser le portrait de la situation dans chaque MRC; 2) de s'assurer du déploiement de la fibre optique sur tout le territoire; 3) d'harmoniser les réseaux / d'identifier les opportunités de compléter les infrastructures; 4) d'augmenter l'accessibilité sur tout le territoire; 5) de développer un véritable portail Internet régional / porte d'entrée unique.
P17.24	Harmonisation et développement de services de transport collectif à l'intérieur de chacun des territoires de MRC et dans la région du Centre-du-Québec : en route vers une solution durable	<p>La région propose que, dans chaque territoire de MRC, un système de transport collectif soit accessible et qu'un arrimage entre ces systèmes soit assuré. On propose que la région devienne pour le gouvernement un laboratoire d'expérimentation de scénarios d'harmonisation et de développement de services de transport collectif (transport collectif : mise en commun volontaire des services de transport soit le transport scolaire, adapté aux personnes handicapées, en commun, urbain et suburbain, offert par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, par taxi, interurbain, etc.)</p> <p>Par ailleurs, la région souhaite la participation du ministère des Transports aux comités locaux et au comité régional en transport collectif.</p>
P17.31	Compléter l'offre des services gouvernementaux et des services du milieu	<p>La région du Centre-du-Québec souhaite la consolidation de l'offre de services gouvernementaux et du milieu par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ la mise en place de structures ou d'organismes distincts pour la région du Centre-du-Québec, notamment une Régie régionale de la santé et des services sociaux, un bureau régional du Conseil du statut de la femme et un Conseil régional de la culture;

NUMÉRO DE LA PROPOSITION	LIBELLÉ DE LA PROPOSITION	RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION
P17.31	(suite)	<ul style="list-style-type: none"> ♦ la mise en place d'un comité de la CAR chargé de l'élaboration d'un projet de mémoire au Conseil des ministres portant sur une proposition d'amélioration de la desserte gouvernementale au Centre-du-Québec (extension de services existants, ressources professionnelles dédiées à la région, enveloppes budgétaires distinctes, etc.); ♦ la production d'un rapport diagnostique des besoins et l'élaboration d'un modèle centricois d'implantation de services universitaires en région.
P17.32	Consolider la gouvernance de la région dans la gestion des outils et des fonds de développement	<p>La région Centre-du-Québec souhaite mobiliser les forces vives du milieu dans la définition d'un partenariat renouvelé État-région-milieu en lien avec la poursuite des efforts de régionalisation des interventions gouvernementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ En impliquant la société civile et les élus dans l'identification des priorités d'action et l'utilisation des leviers de développement autant à l'échelle des MRC que de la région administrative, et ce, par la tenue d'un forum régional au printemps 2003; ♦ En s'associant avec le gouvernement du Québec dans la mise en œuvre d'un plan d'action visant : <ul style="list-style-type: none"> - la régionalisation de la gestion des fonds et des programmes nationaux (Fonds national de formation de la main-d'œuvre, Fonds de lutte contre la pauvreté, Fonds jeunesse, Fonds d'action québécois pour le développement durable, Fonds de diversification économique des régions, etc.); - l'assouplissement et l'adaptation des programmes d'aide aux réalités locales et régionales; - le renforcement de l'action des CLD par un accroissement des moyens dont ils disposent et des pouvoirs nécessaires à l'utilisation de ces moyens selon leurs priorités; - le renouvellement et la bonification du Fonds de développement régional dévolu au CRCDCQ afin de permettre à la région d'agir sur ses stratégies, ses actions et ses projets en concertation avec les CLD.